



Ville de  
**Saint-Laurent du Maroni**  
Sèves de Guyane



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



**CPO - Les m<sup>2</sup> heureux**

Conseils, Programmation & Organisation  
Eco-programmation architecturale et urbaine

Siège Paris : 20 passage de la Folie Régnault - 75011 Paris - Tél : 01 84 16 79 70  
Agence Lyon : 07 63 42 11 34  
Agence La Réunion : 18 rue de Paris - 97460 Saint-Paul - Tél : 02 62 44 76 75  
Mail : d.pradel@cpoconsulting.com

# Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU



Programme Technique Détaillé

Mai 2024

# Sommaire

## Contexte et orientations

<b>1 Contexte de l'opération</b>	<b>4</b>
1.1 Présentation générale	5
1.2 Nature de l'opération	6
1.3 Contexte opérationnel	7
<b>2 L'étude de programmation</b>	<b>8</b>
2.1 Présentation de l'étude	9
2.2 Objet du document	10
2.3 Conditions d'élaboration	10
<b>3 Les acteurs : rôle et missions</b>	<b>12</b>
3.1 La Maîtrise d'Ouvrage	13
3.2 Les utilisateurs et les usagers	13
3.3 La Maîtrise d'œuvre	13
<b>4 Les objectifs</b>	<b>14</b>
4.2 Les objectifs architecturaux et urbains	15
4.2 Les objectifs fonctionnels	16
4.3 Les objectifs opérationnels	16
4.4. Les objectifs environnementaux	17

## Le projet d'aménagement

<b>1 Le site</b>	<b>19</b>
1.1 Les données contextuelles	20
1.1.1 Données de cadrage	20
1.1.2 Données morphologiques	23
1.1.3 Données socio-démographiques	26
1.1.4 Équipements publics et culturels	28

<b>1.2 Les projets de la ville</b>	<b>29</b>
1.2.1 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	29
1.2.2 Action Cœur de Ville (ACV)	30
1.2.3 Propositions du projet urbain : plan guide	31
<b>1.3 L'emprise de l'opération</b>	<b>32</b>
1.3.1 Localisation	32
1.3.2 Description de l'emprise	34
1.3.3 La maîtrise foncière	34
1.3.4 Accès, desserte et stationnement	36
<b>1.4 Données environnementales et climatiques</b>	<b>41</b>
1.4.1 Zones naturelles	41
1.4.2 Données climatiques	42
<b>1.5 Cadre ambiant</b>	<b>45</b>
1.5.1 Pollution sonore	45
1.5.2 Risques naturels	45
1.5.3 Risques technologiques	45
<b>1.6 Le cadre servant</b>	<b>46</b>
1.6.1 Réseaux	46
1.6.2 Déchets et tri sélectif	46
<b>1.7 Données réglementaires</b>	<b>47</b>
1.7.1 Le Plan Local d'Urbanisme	47
1.7.2 Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations	50
1.7.3 Sites et espaces remarquables	50
<b>1.8 Conclusions</b>	<b>55</b>
1.8.1 Atouts	55
1.8.2 Contraintes	55



<b>2 Le concept de l'équipement</b>	<b>56</b>
2.1 Préambule	57
2.2 La bibliothèque aujourd'hui	58
2.2.1 Le site : le Camp de la Transportation.	58
2.2.2 La bibliothèque municipale Icek Baron	61
2.3 La médiathèque demain	65
2.3.1 Grandes orientations	65
2.3.2 Généralités sur l'équipement	68
2.3.3 Fonctions.	69
2.3.4 La médiathèque et son site - contraintes d'implantation.	71
<b>3 Données qualitatives et quantitatives</b>	<b>72</b>
3.1 Préambule	73
3.2 Les surfaces	74
3.2.1 Présentation	74
3.2.2 Synthèse des surfaces	75
3.2.3 Tableau des surfaces utiles détaillées.	76
3.3 Le schéma de fonctionnement	80
3.4 Présentation des fonctions	81
3.4.1 Accueil - information.	82
3.4.2 Culturothèque	87
3.4.3 Café / coworking	93
3.4.4 Consultation	98
3.4.5 Ludothèque	108
3.4.6 Animations.	113
3.4.7 Administration	117
3.4.8 Vie du personnel	122
3.4.9 Entretien des livres	126
3.4.10 Entretien - maintenance	132
3.4.11 Service culture.	135
3.4.12 Espaces extérieurs.	138

<b>4 Contraintes et exigences générales</b>	<b>140</b>
4.1 Contraintes et exigences architecturales	141
4.1.1 Sécurité des personnes	141
4.1.3 Conception de l'enveloppe	141
4.2 Contraintes et exigences de fonctionnement	144
4.2.2 Traitement des espaces	144
4.3 Contraintes et exigences techniques	150
4.4 Caractéristiques qualitatives générales	152
4.5 Tableau typologique des performances techniques	166

## Annexes

- A. Calendrier prévisionnel
- B. Plans des réseaux

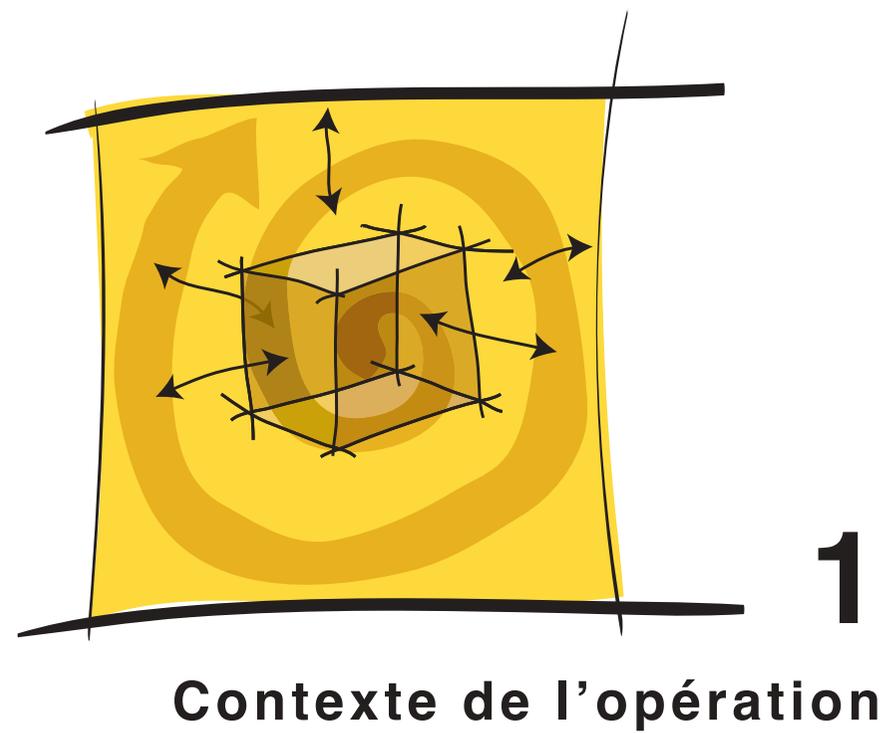




*Bibliothèque Municipale Icek Baron : bâtiment actuel sur le Camp de la Transportation*

## Contexte et orientations





## 1.1 Présentation générale

La Guyane, région ultra-périphérique française en Amérique du Sud, située à quelques 7 000 kilomètres de la capitale parisienne et seconde région française en superficie avec 83 846 km<sup>2</sup>, possède des frontières avec le Suriname et le Brésil.

Composée d'une population jeune et empreinte de cultures et traditions multiples, cette région est marquée par un dynamisme démographique très important encore récemment confirmé. La commune de Saint-Laurent-du-Maroni est appelée à devenir la première commune de Guyane et des outre-mers en nombre d'habitants. Selon les projections, la population de Saint-Laurent-du-Maroni passerait de 50 000 habitants en 2020 pour atteindre les 130 000 habitants en 2030 (soit +160 %), qui plus est, avec une population très jeune.

Cette croissance démographique exceptionnelle associée à cette jeunesse importante s'accompagne de nombreux enjeux en termes d'aménagement du territoire.

Commune la plus dynamique de l'Ouest guyanais, Saint-Laurent-du-Maroni souhaite ainsi orienter sa stratégie et son développement sur les prochaines années, et notamment en ce qui concerne la mise en lumière d'activités culturelles, pour une jeunesse en essor exponentiel.

Dans cette optique, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni fait l'objet d'un important programme national de renouvellement urbain qui vise la mise en œuvre d'une stratégie globale de reconquête du centre ancien.

La commune bénéficie des financements 2017-2030 du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) portée par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), accompagnant et finançant la rénovation de plus de deux cents quartiers sur l'ensemble du territoire national.

Le programme NPNRU de la commune est imaginé en cohérence avec le programme Action cœur de ville, autre programme phare de rénovation urbaine, visant à redynamiser les centres des villes moyennes en agissant sur l'habitat, le tissu économique et commercial, la mobilité et les espaces publics. Ces deux programmes constituent des outils que l'État met à la disposition de la Ville de Saint-Laurent pour lui permettre de changer durablement le visage de la commune.

En parallèle, la commune a engagé une étude de territoire en matière de Lecture Publique, dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture, contrat permettant d'initier des partenariats entre la collectivité territoriale et l'État autour de projets de développement de la lecture.

Afin de répondre au diagnostic issu de cette étude, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni projette la construction, à terme, de deux médiathèques, sur des temporalités différentes.

Ainsi, une première médiathèque - objet de cette étude - prendra place au centre de Saint-Laurent du Maroni, au sein du quartier du marché. Une seconde médiathèque est prévue dans le quartier des Sables-Blancs, dans un second temps, après la réalisation de la première médiathèque.

Équipement innovant et structurant, la future médiathèque tiendra un rôle important. Elle représente la dimension culturelle qui tend une passerelle entre la tradition, le passé particulièrement riche de la cité et le devenir empreint de modernité.



Cette démarche, ayant comme objectif une amélioration du cadre de vie et une redynamisation du quartier et du centre-ville, souhaite la construction d'un nouvel équipement culturel et de loisirs répondant aux besoins et attentes des habitants du quartier et de l'ensemble de la commune.

Parallèlement à cette opération, des interventions sur cinq autres îlots du même quartier vont être menées. Elles visent à :

- transformer durablement l'image des quartiers,
- améliorer l'habitat et augmenter sa diversité,
- renforcer l'animation commerciale du centre-ville,
- faciliter et qualifier les déplacements vers le centre-ville,
- renforcer la dynamique touristique et culturelle.

Ainsi, cette opération se situe dans un contexte global de transformation et de redynamisation du centre ville

## 1.2 Nature de l'opération

L'opération consiste en la construction d'une nouvelle médiathèque pour la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et l'aménagement des espaces extérieurs associés.

La démolition des bâtiments présents sur le terrain a été effectuée, ce dernier est rendu vierge pour la construction de la médiathèque.

Cette opération permettra d'apporter à la commune de Saint-Laurent-du-Maroni une médiathèque inscrite dans un pôle au sein de la ville :

- qui dialogue avec les équipements de la ville et ses abords directs
- qui va vers son public, qui se rapproche des publics empêchés ou éloignés
- tournée vers la jeunesse (enfants et adolescents)
- pour demain, qui intègre les « tendances ».

Ainsi, un maximum de services sera intégré au sein de l'équipement, qui accueillera également le service culture de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Le bâtiment totalisera une surface utile de 1 865 m<sup>2</sup>, avec un objectif de surface de plancher d'environ 2 264 m<sup>2</sup>.

Les espaces extérieurs du programme représentent environ 370 m<sup>2</sup>.



## 1.3 Contexte opérationnel

### Délais

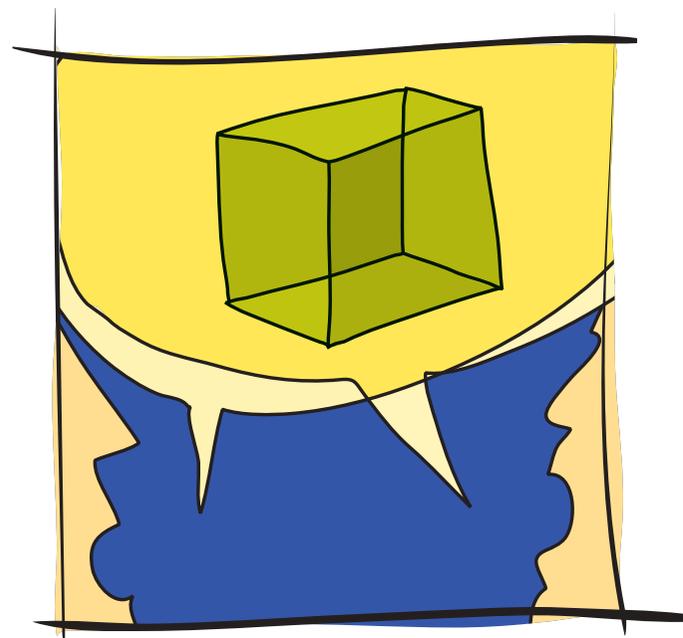
L'opération se déroulera en une seule phase. Le calendrier prévisionnel est fourni en annexe.

La livraison de la médiathèque est estimée pour septembre 2027.

### Coût

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 6 433 069 € (valeur mai 2024).





**2**

## L'étude de programmation



## 2.1 Présentation de l'étude

Pour conduire cette opération, la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni a engagé une mission de programmation en deux phases, confiée au groupement SIMKO (mandataire) / CP&O - «les m<sup>2</sup> heureux» (cotraitant) :

- la SIMKO (Société Immobilière de KOUROU) est chargée du montage technique et administratif de l'opération et notamment de l'organisation de la consultation de la maîtrise d'œuvre puis du suivi des études jusqu'au choix des entreprises,
- CP&O - «les m<sup>2</sup> heureux» est chargé de l'élaboration du programme.

### Phase 1 - Définition du programme :

Sous-phase 1.1 : l'élaboration du préprogramme et l'étude de faisabilité, incluant :

- l'étude des besoins et des exigences,
- l'étude du site et du foncier ,
- le recueil des besoins en locaux (nature et surfaces),
- l'élaboration d'un préprogramme théorique,
- l'élaboration de l'étude de faisabilité,
- l'estimation affinée des coûts d'investissement / budget / calendrier prévisionnel,
- le préprogramme - faisabilité définitif.

### Sous-phase 1.2 : le programme technique détaillé, incluant :

- la rédaction du programme technique détaillé.

### Phase 2 - Conception :

Sous-phase 2.1 : l'assistance au Maître d'Ouvrage dans l'organisation et le déroulement de la consultation de Maîtrise d'Œuvre jusqu'au choix du MOE ; gestion et suivi du contrat de MOE, incluant :

- l'élaboration du Dossier de Consultation des Concepteurs (DCC),
- l'analyse des candidatures,
- l'analyse des offres,
- la gestion du marché et le suivi des prestations

Sous-phase 2.2 : l'organisation et le déroulement de la consultation, et la validation des autres marchés, incluant :

- marchés SPS, CT et OPC
- conclusion et gestion des contrats correspondants tout au long des études de conception,
- assistance à la recherche de financements extérieurs complémentaires.

Sous-phase 2.3 : le suivi des études, incluant :

- suivi des études d'APS et d'APD compris aide à la coordination et au pilotage de l'opération,
- élaboration et obtention du PC,
- gestion des coûts et des délais,
- suivi des phases PRO-DCE,



- consultation des entreprises et signatures des marchés y compris contrôle de légalité.

## 2.2 Objet du document

La phase de programmation a pour finalité de définir les données qualitatives et quantitatives de l'équipement en lien avec une enveloppe prévisionnelle et de vérifier ses conditions d'installation sur le site, en particulier d'étudier l'articulation avec l'environnement immédiat. Elle est conclue par le présent document, le « programme technique détaillé », qui servira de base aux études d'architecture et d'ingénierie.

Il présente les principales données de l'opération :

- le contexte et la nature de l'opération,
- les objectifs de la Maîtrise d'Ouvrage,
- le site d'accueil : atouts et contraintes,
- le concept de l'équipement et son fonctionnement,
- les données qualitatives et quantitatives,
- les contraintes et exigences générales.

## 2.3 Conditions d'élaboration

Le document a été élaboré à partir :

- de réunions et entretiens avec les personnes-ressources (voir ci-après),
- de la visite de la bibliothèque actuelle de Saint-Laurent-du-Maroni, au Camp de la Transportation,
- de la visite du site de l'opération,
- de la visite d'autres médiathèques sur le territoire guyanais (Cayenne, Rémire-Monjoly, Tonnégrande, Kourou) et métropolitain (Lyon),
- d'une analyse des documents disponibles, dont l'étude de territoire en matière de Lecture Publique dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture (CTL), élaborée en 2018 et 2019 par le bureau d'ingénierie culturelle Emergences Sud,
- de documents de référence propres à CP&O,
- de prise en compte des références et des tendances en le domaine.

La réunion de lancement a eu lieu le 10 février 2023, à la mairie de Saint Laurent du Maroni, en présence de :

- M. PAPAYO, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,
- M. JURIE, Directeur Général des Services,
- M. BAMBARA, Collaborateur DGA, SPP,
- M. QUEGUINER, Directeur des Grands Projets,
- Mme VÉRON, Cheffe de projet NPNRU, référente et chargée de l'opération
- Mme CASTIEAU, chargée d'opérations NPNRU,



- Mme SAINT-AIME, Cheffe de service - Archives,
- Mme RINO, Secrétaire - Archives,
- Mme BALBIN, Responsable Bibliothèque Municipale,
- Mme SJIRIO, Responsable adjointe Bibliothèque Municipale.

Le préprogramme a été validé le 04 mai 2023, et la faisabilité, le 07 novembre 2023.

Les personnes-ressources suivantes ont été consultées dans le cadre de cette étude :

#### **Ville de Saint-Laurent-du-Maroni**

- Madame BRIQUET, Éluë en charge de la culture et du Patrimoine,
- Monsieur JAMET, Directeur adjoint à l'aménagement du territoire,
- Madame HORATIUS, Directrice du service urbanisme,
- Monsieur GUILLAUME, Conducteur d'opération en bâtiment
- Madame VERON, Cheffe de projet NPNRU et chargée d'opération,
- Madame CASTIAU, Chargée d'opération NPNRU,

#### **Direction culture jeunesse et sport (DCJS) :**

- Monsieur KEITA, Conseiller livre et lecture, archives et langues de France

#### **Médiathèques :**

- Madame SULLY, Coordinatrice des médiathèques Guyane
- Madame ANDRÉ, Responsable médiathèque de Kourou
- Madame FRANCOIS, Responsable bibliothèque de Rémire-Montjoly
- Madame SAID, Responsable médiathèque de Tonnegrande
- Madame BALBIN, Responsable bibliothèque de Saint-Laurent-du-Maroni
- Madame SJIRIO, Assistante de direction bibliothèque de Saint-Laurent-du-Maroni

#### **FABLAB :**

- Madame DUROCHER, Directrice du Fablab MANIFACT

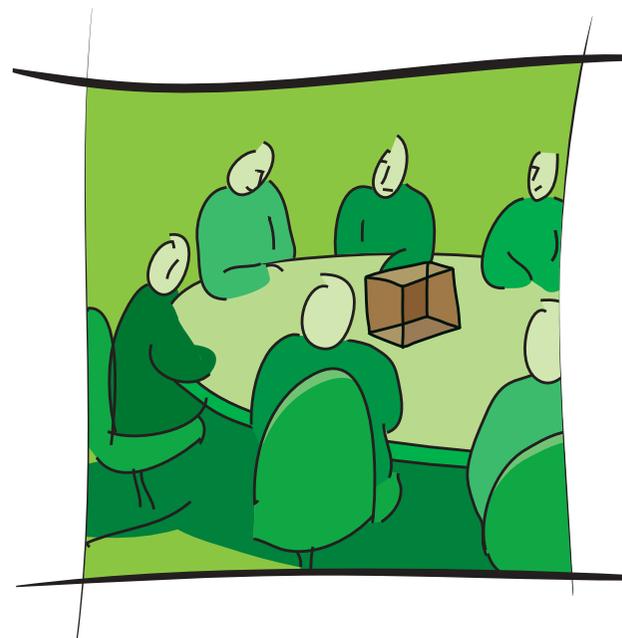
#### **CIAP :**

- Madame WYNGAARDE, Responsable du CIAP de Saint-Laurent-du-Maroni

#### **Micro-Folie :**

- Monsieur BELLENEY, Responsable de la Micro-Folie de Saint-Laurent-du-Maroni





# 3

## Les acteurs : rôle et missions



### 3.1 La Maîtrise d'Ouvrage

La Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, représentée par son maire, Madame Sophie CHARLES, est Maître d'Ouvrage de cette opération.

Madame Léa CASTIEAU, chargée d'opérations NPNRU, est responsable de la présente opération au sein de la ville.

### 3.2 Les utilisateurs et les usagers

Les utilisateurs regroupent toutes les personnes qui travaillent au sein de l'équipement : agents en charge de la bibliothèque, bénévoles.

Les usagers sont les personnes qui fréquentent l'équipement sans y travailler. Ils regroupent :

- les habitants de la commune (enfants, adolescents, adultes),
- les scolaires (les enfants et leurs accompagnateurs),
- les associations.

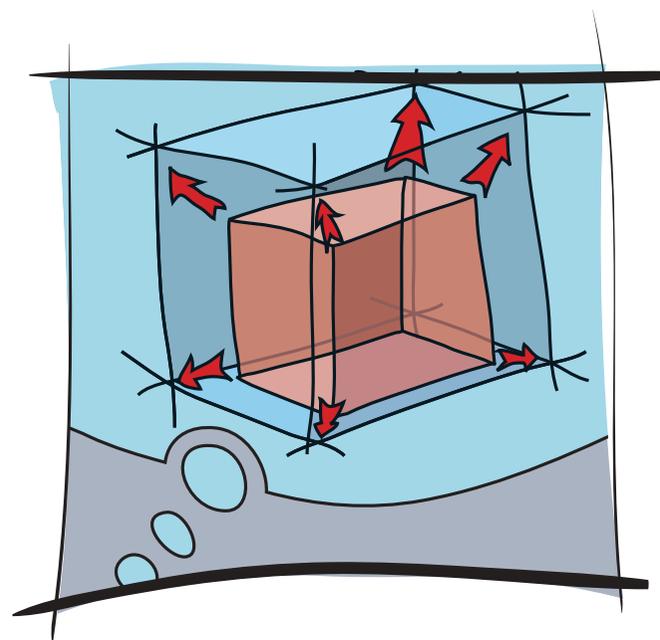
### 3.3 La Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera choisie conformément aux modalités prévues le code de la commande publique.

Un concours est organisé, il requiert des compétences dans les domaines suivants :

- architecture,
- ingénierie structure,
- ingénierie fluides,
- ingénierie environnementale HQE/QEA,
- acoustique,
- économie de la construction,
- VRD.





# 4

## Les objectifs



Les objectifs présentés dans ce chapitre serviront de fil conducteur tout au long de cette étude. Ils permettent d'expliciter les organisations fonctionnelles mises en avant, les organisations spatiales préconisées et d'évaluer la pertinence des choix architecturaux.

## 4.2 Les objectifs architecturaux et urbains

### **Un objectif de requalification urbaine, fédérateur de nouveaux usages et nouveaux rapports urbains**

La médiathèque s'intègre au sein d'un projet urbain plus global, visant à la requalification du centre-ville. La nature-même de l'équipement participe à la redynamisation projetée. Il s'agira d'implanter la médiathèque dans un projet de refonte de l'espace public, en dialogue avec le marché. La qualité spatiale entre la future médiathèque et le marché résultera d'une juste articulation marché-médiathèque à intégrer comme fondement à la conception de l'équipement. En résultera la qualité des liens que la population tissera, à l'usage, entre ces deux équipements.

### **Un lieu central, ouvert, à fort rayonnement à l'échelle de la ville**

Le choix d'implantation de la structure en centre-ville, au cœur du quartier du marché, avec une façade urbaine le long de l'avenue Félix Eboué, exprime l'ambition forte de la ville de proposer un lieu central à fort rayonnement à l'échelle de la commune, à destination de toutes les générations du bassin de vie de Saint-Laurent et particulièrement les jeunes.

Cette médiathèque par sa localisation constituera un point d'attraction majeur vers le centre-ville. Elle doit permettre d'offrir aux habitants un équipement public de proximité et

multi-culturel à la hauteur des besoins identifiés et adressé à tous. De par son implantation et son organisation spatiale, le lieu sera à la croisée des pratiques et favorisera les échanges, le partage et les usages divers.

### **Un équipement facilement repérable et lisible**

Cet équipement, fédérateur d'un renouveau du centre-ville, constitue un équipement public structurant dans la ville.

Il doit être facilement repérable et visible, avec une réponse urbaine et architecturale pertinente. Sa visibilité dans son environnement proche sera affirmée par les choix de composition urbaine, par le traitement fin des hauteurs et volumétries.

Le traitement des façades et de l'espace public devront permettre une identification de l'équipement avec une définition claire de la répartition des différentes entités et une bonne lisibilité des différents accès associés.

Cet équipement, en tant que lieu culturel, social et ludique, doit être imaginé comme un lieu accueillant, chaleureux et vivant.

### **Une intégration harmonieuse dans son environnement proche, entre modernité et contexte patrimonial**

Une intégration harmonieuse et une relation équilibrée entre le nouvel équipement et le quartier sont à prévoir. L'insertion de cet équipement dans son environnement urbain et architectural et sa mise en valeur sont primordiales, étant donné sa vocation et son implantation au sein d'un périmètre de protection des monuments historiques caractérisé par une forte valeur patrimoniale.



## 4.2 Les objectifs fonctionnels

### Une offre culturelle, éducative et de loisirs, dédiée à des publics ciblés

Comme dans tout équipement, l'usager occupe une place primordiale au sein de cette nouvelle structure. Tournée vers les habitants et ses attentes, la médiathèque devra :

- offrir une multitude de services et usages (dont les collections de livres, les films, les jeux....) qui seront le reflet des attentes des populations (communautés, tranche d'âge...) et adaptés à leurs besoins,
- pérenniser le public actuel tout en attirant une nouvelle population, en particulier les jeunes et les adolescents.

### Une réponse à des manques d'aujourd'hui

La médiathèque de demain doit offrir une réponse aux manques d'aujourd'hui. Elle doit être un lieu de vie appropriable par le plus grand nombre qui contribuera à donner une traduction concrète au principe d'égalité, en ouvrant à tous l'accès au numérique et à la culture.

### Une médiathèque tournée vers le futur et attractive

Les attentes et les besoins du public évoluent sans cesse. La médiathèque sera tournée vers l'avenir. Elle proposera des espaces optimisant les conditions de travail pour les jeunes, où les supports (fonds et collections, diversité des supports numériques) seront adaptés aux besoins. Mais elle proposera également une mixité fonctionnelle en son sein, à l'organisation pertinente, permettant ainsi au public d'y retrouver à la fois de la convivialité et du calme, dans des espaces variés et ajustés.

### Des ambiances intérieures de qualité

La qualité des ambiances intérieures du bâtiment est essentielle à la réussite du projet. La médiathèque devra donner fortement envie aux habitants de se rendre sur place. L'ambiance intérieure pourra être travaillée en utilisant la lumière, la végétation, le choix de matériaux de qualité et la définition d'une charte graphique adaptée.

En outre, la gestion de l'acoustique, l'ergonomie et le confort thermique sont autant d'éléments qui participeront à la qualité d'usage de l'équipement et à la qualité des conditions de travail en son sein.

## 4.3 Les objectifs opérationnels

### Un budget et des délais à respecter

La maîtrise d'ouvrage insiste tout particulièrement sur l'enveloppe affectée à l'opération qui a fait l'objet d'arbitrages rigoureux et d'une validation circonstanciée ; elle ne pourra en aucun cas être revue.

Les contraintes budgétaires renforcées nécessitent une optimisation maximale des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement (fluide, entretien, maintenance). La notion de coût doit aussi être comprise dans sa dimension de coût global ; les choix techniques devront privilégier la qualité, pour optimiser la durabilité et minimiser autant que possible la maintenance.

L'exigence d'une maîtrise du coût d'exploitation doit être prise en compte dès la conception du bâtiment.



**Un investissement à long terme**

La succession des modalités de fonctionnement d'un équipement et des usagers est caractéristique des équipements publics. La conception des lieux, l'ingéniosité et la fiabilité des systèmes en place doivent faciliter l'évolutivité dans le temps, pour s'adapter aux variations, mais aussi permettre des reconversions.

La programmation puis la conception devront être ingénieuses en ce domaine afin que l'équipement ne devienne pas rapidement obsolète.

Il est rappelé que la gestion interne de l'acoustique, la qualité sanitaire des espaces et le confort visuel sont des enjeux fondamentaux dans le contexte d'un équipement public, et plus particulièrement d'une médiathèque ; ils sont partie intégrante de l'opération.

## 4.4. Les objectifs environnementaux

**Un projet qui favorise le développement durable et respecte l'environnement**

La Ville souhaite créer un équipement qui réponde aux enjeux environnementaux dans un souci de satisfaction des usagers comme des utilisateurs.

Ainsi les axes suivants sont particulièrement traités dans le cadre de cette opération :

- la prise en compte des relations de voisinage,
- une réduction des consommations énergétiques,
- le choix des matériaux et leurs qualités environnementales,
- le confort d'usage,
- la gestion des déchets,
- la réduction des consommations d'eau,
- la biodiversité
- la gestion du chantier.



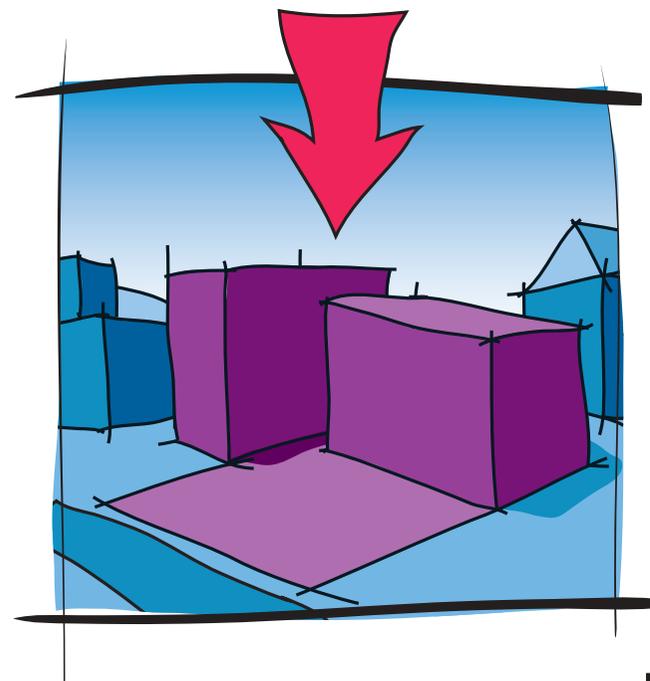


*Place du Marché et Marché de Saint-Laurent-du-Maroni, et site de la future médiathèque en arrière plan*



## Le projet d'aménagement





# 1

Le site



## 1.1 Les données contextuelles

L'analyse de site est réalisée selon un ensemble de critères qui se superposent et s'entrecroisent. Elle vise notamment à apporter les éléments qui permettront de mettre en place une démarche bioclimatique, dans laquelle le secteur d'études :

- puise l'essentiel de ses ressources dans son environnement climatique, physique et urbain, son « bioterritoire »,
- s'auto-protège des éventuelles nuisances de cet environnement,
- ne crée pas de dysfonctionnements pour son environnement, mais vise à fonctionner en symbiose avec lui.

Les interactions entre les différents éléments sont évaluées afin d'en déduire ou de prendre en compte un contexte d'implantation de l'équipement respectueux d'un développement durable et pérenne.

### 1.1.1 Données de cadrage

Le site du projet est localisé dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni dans le Nord-Ouest de la Guyane.

La Guyane fait partie de l'ensemble géographique du plateau des Guyanes, une région géographique, floristique et zoologique de l'Amérique du Sud en bordure de l'Atlantique entre l'Orénoque et l'Amazone, les deux plus grands fleuves qui irriguent l'ensemble de cette région.



Carte de la Guyane



Les informations	Latitude	5° 29' 27" Nord
	Longitude	54° 02' 16" Ouest
	Altitude	de 2 à 15 m
	Superficie	4 830 km <sup>2</sup>
	Habitants	47 621 hab. (INSEE 2019)
	Densité	9,9 habitants / km <sup>2</sup>
	Département	Guyane
	Territoire administratif	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)

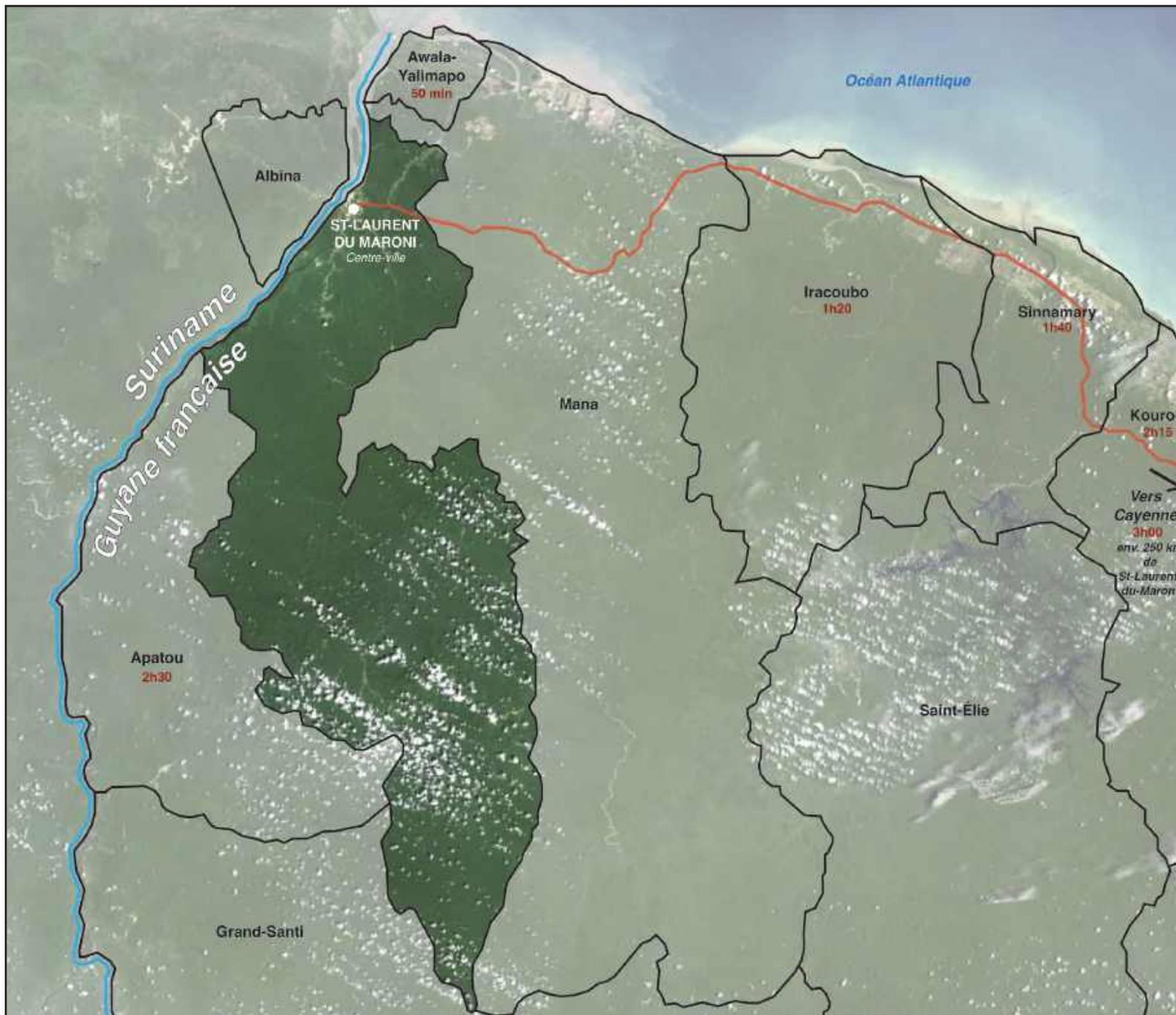
Ancienne ville pénitentiaire, Saint-Laurent-du-Maroni est la seconde ville de Guyane. Elle se localise dans la partie Nord-Ouest du territoire, à 253 km de Cayenne et environ trois heures de voiture. A l'amont de l'embouchure du Maroni, à une trentaine de kilomètres de l'océan Atlantique, la commune est frontalière avec le Suriname.

Saint-Laurent partage ses frontières communales avec :

- Mana, à l'Est et au Nord,
- Apatou, au Sud-Ouest,
- Grand-Santi, au Sud,
- Albina (Suriname), à l'Ouest.

Saint-Laurent-du-Maroni fait partie de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) qui regroupe huit communes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saül et Saint-Laurent-du-Maroni. Elle totalise 96 306 habitants, sur une superficie de 40 945 km<sup>2</sup>.





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Localisation sur le territoire national	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Limites communales
	Fleuve Maroni (frontière étatique)
	Route N1
	Temps de route de St-Laurent-du-Maroni au centre-ville de la commune associée
<b>2h15</b>	
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Géoportail

### 1.1.2 Données morphologiques

Vaste territoire longiligne, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'étend du Sud au Nord sur 4 830 km<sup>2</sup>.

Sur la rive droite du Maroni, la commune est occupée à 98,6% par des espaces naturels (forêts, milieux semi-naturels ou zones humides) majoritairement pas, ou peu, accessibles et donc non impactés par les activités humaines. Saint-Laurent se caractérise par une grande diversité d'espaces naturels et forestiers de qualité participant à la richesse de cette commune.

Le développement urbain de Saint-Laurent-du-Maroni se sectorise principalement dans la partie Nord du territoire. Il regroupe un centre-ville, de nombreux quartiers (Charbonnière, Saint-Maurice, Sables Blancs...), des villages amérindiens (Paddock, Balaté, Terre-Rouge, Village Pierre, Prospérité, Espérance....) et Saint-Jean du Maroni.

Occupée avant l'époque précolombienne par des populations amérindiennes, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est marquée par un patrimoine architectural issu à la fois de la période coloniale française et de la culture créole. Saint-Laurent deviendra surtout célèbre pour l'implantation, en 1880, d'un des centres les plus importants du bagne, le Camp de la Transportation, régi par l'Administration Pénitentiaire.

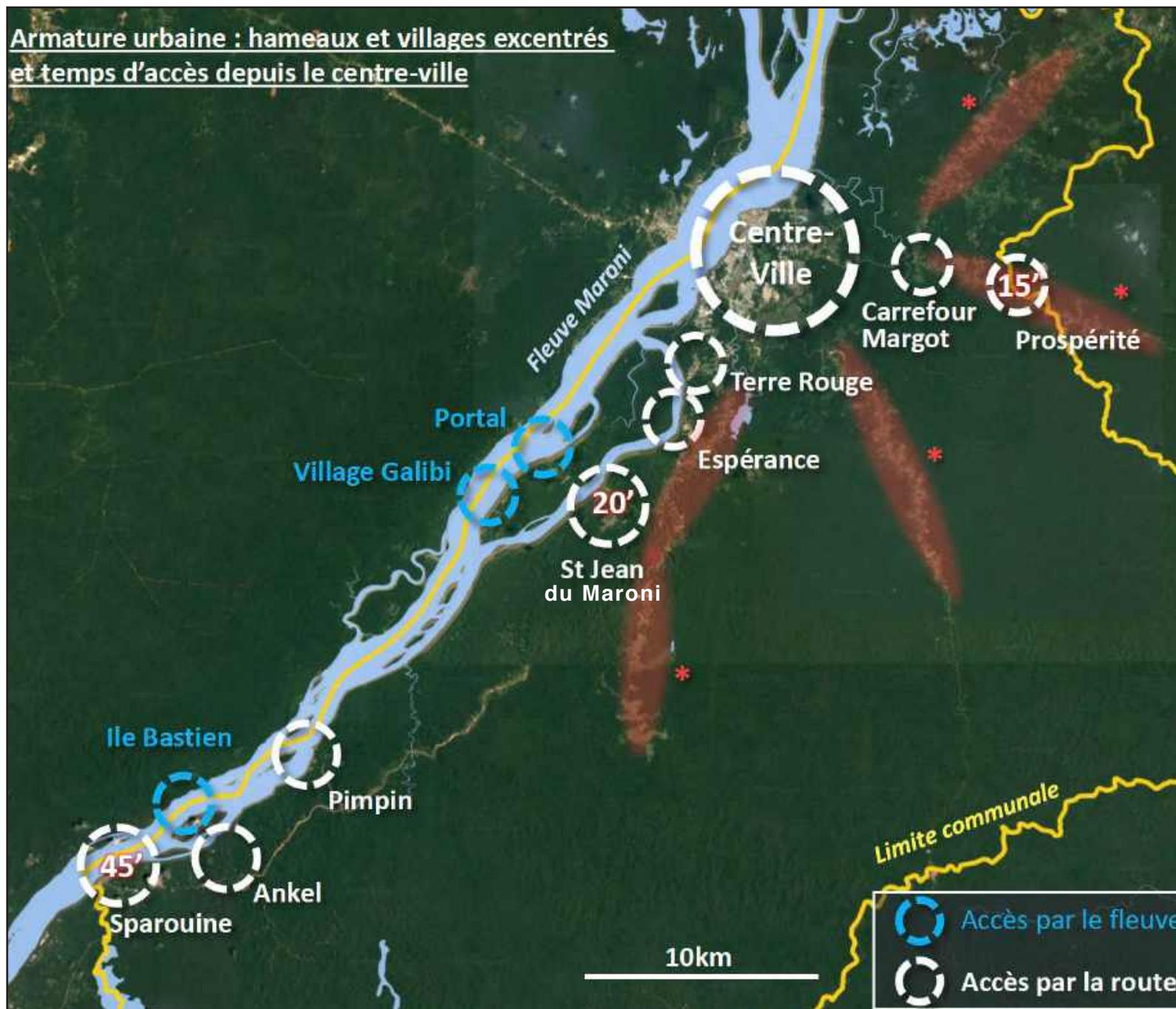
Le développement morphologique de la ville s'est enraciné avec l'arrivée du bagne, élément central de son urbanisation, qui marque encore fortement les espaces de la ville. Au fil des décennies, le territoire connaît un développement dit « opportuniste », sans cohérence globale, de manière diffuse et discontinue.

La structuration urbaine de Saint-Laurent se caractérise aujourd'hui par :

- un centre-ville historique, dense et structuré, mais qui présente une situation de décrochage,
- des pôles secondaires à caractère monofonctionnel d'habitat,
- des petits groupements d'habitat dispersés émaillant le territoire, principalement implantés le long des voies.



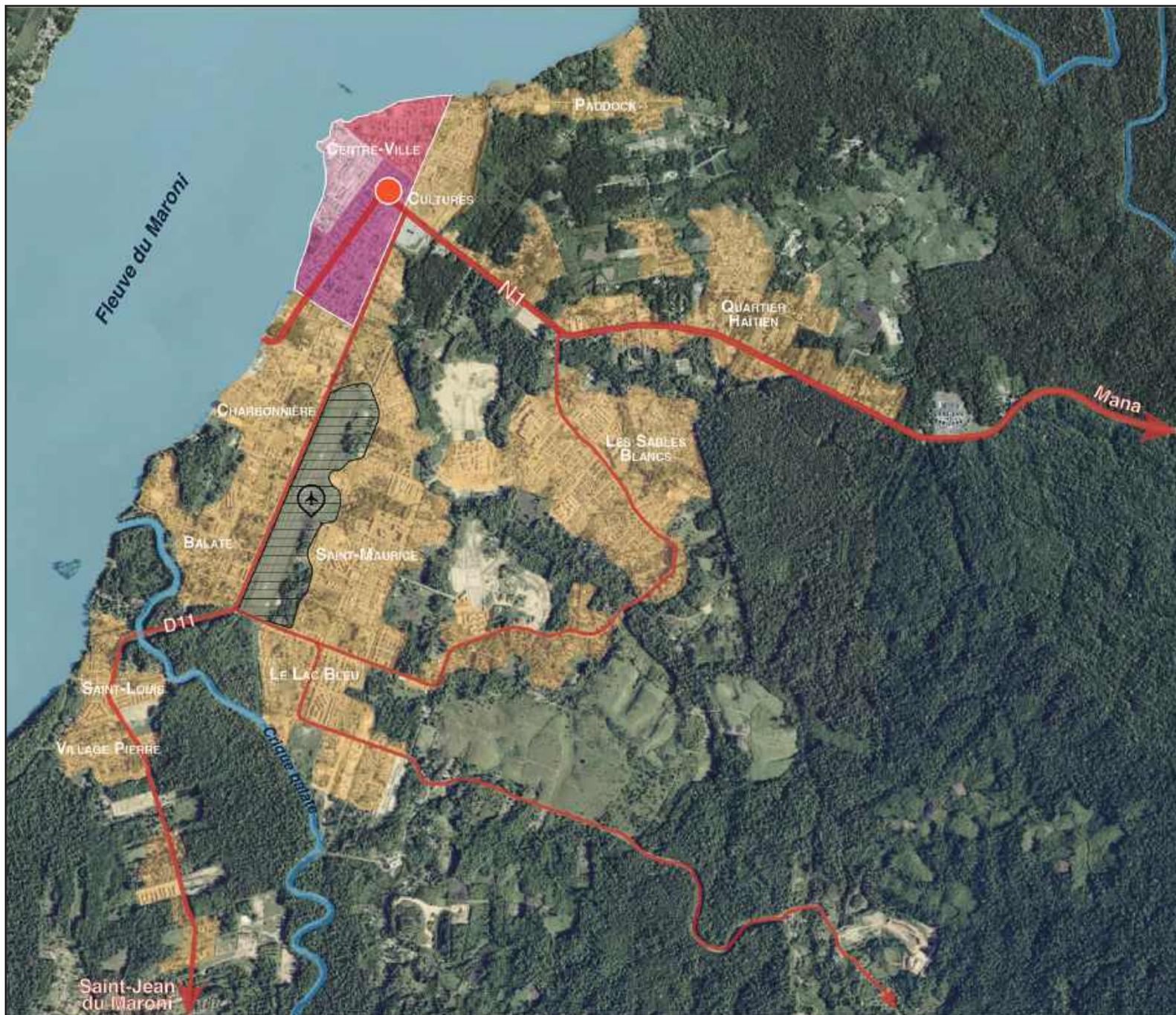
**Armature urbaine : hameaux et villages excentrés  
et temps d'accès depuis le centre-ville**



Opération	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
Objet	
Carte d'organisation spatiale de la commune	
Date	
Mai 2024	

Légende	
	Limite communale
	Temps d'accès en voiture depuis le centre-ville
Nord	
Source	Emergences Sud

Modèle déposé



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Carte de localisation du site de l'opération	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

**Légende**

-  Site de l'opération
-  Quartier colonial
-  Quartier «carcéral»
-  Quartier «officiel»
-  Quartiers - villages
-  Aérodrome - rupture urbaine
-  Axe principal - niveau étatique
-  Axe secondaire - niveau communal
-  Cours et voies d'eau

<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Géoportail

1 Contexte de l'opération

### 1.1.3 Données socio-démographiques

La Guyane est la plus vaste région de France ; mais, avec un peu plus de 283 133 habitants en 2020, c'est aussi la moins peuplée. Toutefois, l'ensemble du territoire guyanais connaît une croissance démographique particulièrement forte. En 2020, Saint-Laurent-du-Maroni est la seconde commune la plus peuplée du territoire après la capitale Cayenne.

Depuis plusieurs années, la démographie de Saint-Laurent-du-Maroni connaît une croissance exponentielle. La commune est passée de 19 085 habitants en 1999 à 47 621 habitants en 2019, soit une augmentation de 59,9%. Ce taux résulte d'un flux migratoire très excédentaire, liée à une forte attractivité et une localisation à la frontière avec le Suriname, et d'un taux d'accroissement naturel très élevé.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	5 031	5 055	6 971	13 616	19 211	35 631	41 515	47 621
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	1,0	1,0	1,4	2,8	4,0	7,4	8,6	9,9

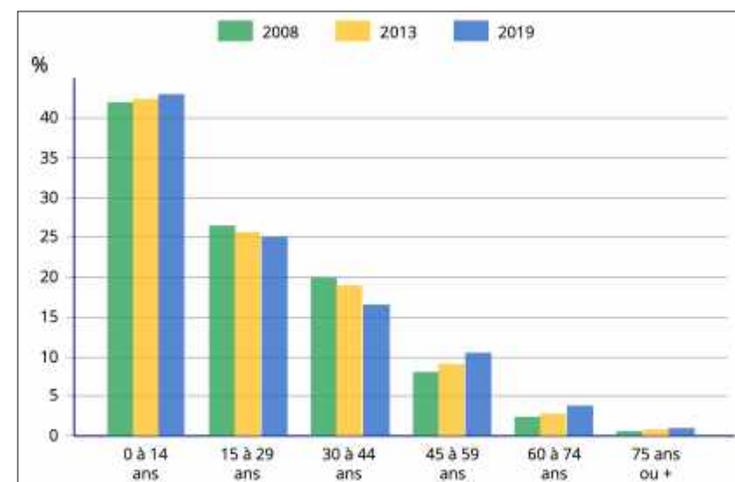
*Population historique depuis 1968 (source : INSEE)*

Selon les projections, la population de Saint-Laurent-du-Maroni atteindra environ 130 000 habitants en 2030. La commune est appelée à devenir la première commune de Guyane et des outre-mers en nombre d'habitants.

Toutefois, les chiffres fournis par l'INSEE, reflètent une marge d'erreur avec la réalité. La commune rencontre des difficultés pour rescenser sa population. Il est couramment admis que les chiffres relevés et fournis par l'INSEE sont largement en dessous des chiffres réels.

La population de Saint-Laurent est marquée par une très forte représentation des jeunes : en 2019, 43,1% des habitants ont entre 0 et 14 ans et 25% entre 15 et 29 ans. Ainsi, les moins de 30 ans représentent près de 70% de la population de Saint-Laurent.

A titre de comparaison, dans les autres communes guyanaises, les jeunes de moins de 30 ans représentent autour de 50% de la population locale (50% à Cayenne, 53% à Matoury, 54% à Kourou et Maripasoula par exemple), tandis que sur l'ensemble de la population française, la proportion moyenne des moins de 30 ans s'élève à près de 35% (source INSEE, sur le bilan démographique 2019).



*Population par grandes tranches d'âges (source : INSEE)*

La population est composée de diverses communautés. Ville frontière avec le Suriname, la commune connaît un métissage des cultures, avec une forte représentation de Surinamais.





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Carte des quartiers de la commune et population estimée	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Site de l'opération
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Emergences Sud

\* Population évaluée a minima à partir de données compilées issues du PLU de 2012, des données infra communales IRIS Insee 2013

Source : Emergences Sud - Etude de territoire en matière de Lecture Publique dans le cadre du CTL, Analyse prospective du contexte territorial de la Lecture Publique

### 1.1.4 Équipements publics et culturels

Face à cette croissance démographique exponentielle, la commune ne bénéficie pas d'un niveau d'équipements adapté aux besoins de la population. Si la commune s'est premièrement essentiellement concentrée sur la réalisation d'équipements scolaires, le développement des équipements culturels, à l'échelle du centre-ville et des quartiers périphériques, est également devenu un axe prioritaire afin de permettre un accès à la culture au plus grand nombre.

Une carence en équipements culturels est donc à déplorer. Toutefois, quelques structures sont comptabilisées dans le centre-ville et quelques salles polyvalentes au sein des quartiers périphériques.

En centre-ville, au sein du quartier dit «carcéral», le Camp de la Transportation constitue un espace privilégié pour la création d'un véritable pôle culturel, il a donné lieu à différents projets. Sur ce site classé monument historique en 1995, plusieurs bâtiments ont connu, ou connaissent, des travaux de réhabilitation et de valorisation. Le camp accueille aujourd'hui au sein de ses cases différents équipements culturels de la ville :

- la bibliothèque municipale Icek Baron,
- le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP),
- pôle régional d'éducation aux images : le Pôle Image Maroni et l'Atelier Vidéo & Multimédia,
- un Fablab : Manufact la Kazlab,
- le centre dramatique Kokolampoe : théâtre, compagnie KS and Co,
- la Micro-Folie.

Durant l'année, divers événements culturels se déroulent sur ce site : animations de la Micro-Folie, expositions thématiques, ateliers du patrimoine, visites guidées, fête du court-métrage, conférences, festival les Tréteaux du Maroni ... faisant de cet espace un lieu structurant et central pour la vie culturelle et patrimoniale de la commune.



## 1.2 Les projets de la ville

### 1.2.1 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Tel qu'expliqué dans le chapitre précédent, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni bénéficie d'une dynamique de développement démographique exceptionnelle.

Les informations précisées dans ce chapitre sont extraites de la *Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU* (Version du 10 novembre 2020).

#### Contexte et orientations stratégiques du projet

La ville a signé en 2015 un contrat de ville qui poursuit une politique de développement social urbain fondée sur les quatre piliers de la politique de la ville :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et renouvellement urbain,
- le développement économique et emploi,
- la citoyenneté et valeurs de la République.

Le projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent-du-Maroni s'inscrit dans une approche globale et participative du projet de ville, visant à articuler les enjeux urbains, sociaux et économiques. Il constitue donc un élément essentiel du Contrat de Ville.

Le projet urbain vise notamment des interventions sur :

- le centre-ville (centre ancien et ancien Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (ex-CHOG), qui constitue un secteur fédérateur à l'échelle de la ville mais fortement dégradé et inadapté au fonctionnement d'une ville moderne de 100 000 habitants,
- les Orchidées, un quartier à l'abandon et peu attractif le long des berges, entre le centre-ville et la Charbonnière,
- la Charbonnière, un quartier vivant à l'identité communautaire marquée.

#### Synthèse du programme urbain

L'approche globale du projet urbain du centre-ville est de trouver un équilibre entre :

- la requalification de l'habitat : création d'une nouvelle offre de logements et préservation du patrimoine bâti remarquable mais fragile de la ville (centre ancien, la Charbonnière),
- la transformation du cadre de vie : intervention lourde sur les espaces publics et les réseaux (notamment secteurs CHOG, Charbonnière et place du marché),
- la revitalisation commerciale du centre ancien : en privilégiant le resserrement des activités sur des axes et secteurs clés (CHOG, abords du marché, ...),
- la création de nouveaux équipements rayonnants en cœur de projet : pour répondre aux besoins des habitants (bibliothèque-médiathèque) ou vecteurs d'attractivité, animation et développement économique (casino, hôtel 4 étoiles, plage de la Charbonnière),
- l'aménagement des rives du Maroni : création de lien social inter-quartiers.



Les éléments présentés ci-après se concentrent principalement sur les informations de la Convention concernant le centre-ville, et la stratégie déployée par la ville de reconquête des îlots du centre ancien.

Pour le centre ancien, dans lequel s'implantera la future médiathèque, le projet est tourné autour de quatre thématiques :

- le remembrement urbain et la préservation du patrimoine,
- la revitalisation du cœur de ville pour un retour de l'attractivité,
- la rénovation des rues et l'aménagement de nouveaux espaces publics pour une amélioration du cadre de vie,
- **la création d'un nouvel espace de vie autour de la place du marché avec la construction d'une bibliothèque médiathèque et la piétonisation du lieu**

#### Description de la composition urbaine - le programme urbain du centre-ville

La programmation envisagée est axée sur la reconquête des espaces publics, la restructuration de l'offre commerciale et le développement de l'offre de logement de niveau intermédiaire et supérieur, selon la ligne directrice suivante :

- la restructuration commerciale autour d'une nouvelle place centrale et le développement d'un second axe amenant vers les berges,
- la démolition de bâtiments : école Weimert (site de la future médiathèque, objet de l'opération), bâtiment CAF,

- le réaménagement des espaces publics et voiries existantes (avenues Félix Éboué et du Général de Gaulle, place du marché, aménagement paysager des berges),
- intervention sur six îlots du Centre ancien,
- équipement public : médiathèque.

### 1.2.2 Action Cœur de Ville (ACV)

En parallèle, l'étude de redynamisation du centre-ville est menée dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en coeur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.



### 1.2.3 Propositions du projet urbain : plan guide

Source : Plan Guide pour le centre ville de Saint-Laurent-du-Maroni, plan guide ESQ, janvier 2023, C2R Atelier d'Urbanisme & RELIOS Architecture

#### Présentation

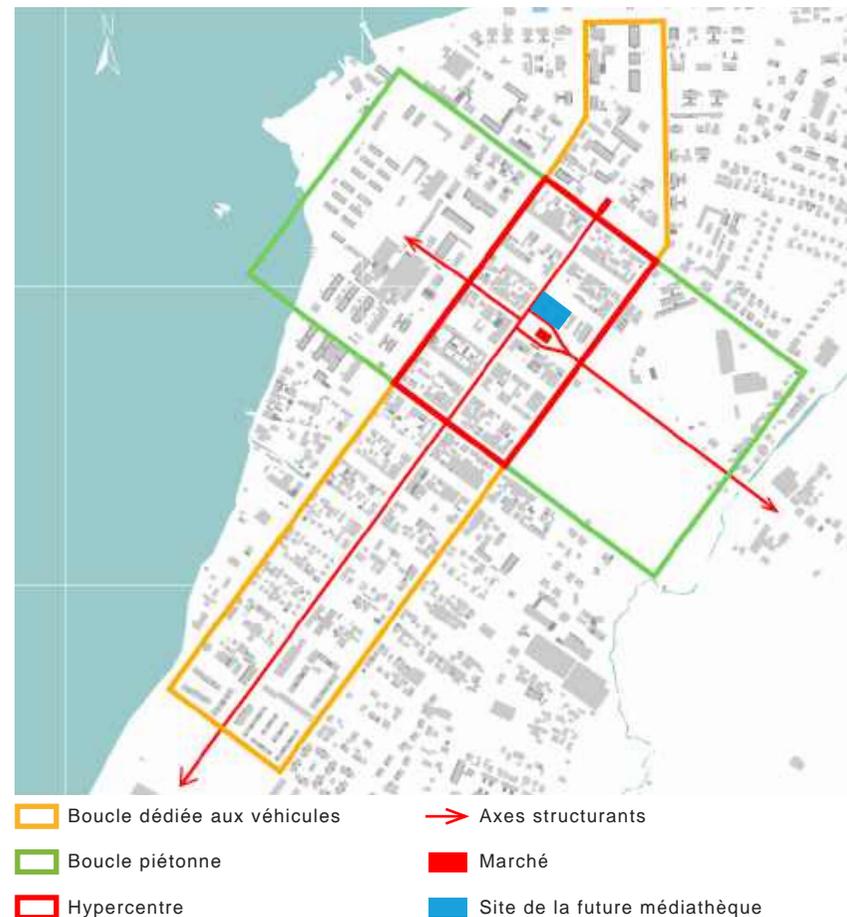
Le plan guide élaboré en 2022 par C2R Urbanisme et RELIOS Architecture n'est ni une règle, ni une procédure, le plan guide est une façon de mettre en cohérence les projets de ville à un moment donné.

La stratégie qui est proposée repose sur la prise en compte de l'histoire de Saint-Laurent pour donner une vision d'ensemble au centre-ville et établir les principes guidant l'évolution de la ville selon ses ambitions.

Dans le réaménagement urbain, autour du site de la future médiathèque, deux boucles sont proposées :

- l'une plutôt piétonne (en vert sur la carte ci-contre)
- l'autre plutôt dédiée aux véhicules (en orange sur la carte ci-contre).

L'intersection de ces deux boucles délimite l'hypercentre de Saint-Laurent-du-Maroni (en rouge sur la carte ci-contre), autour du marché et de la parcelle de la future médiathèque, encadré par les rues Thiers, du lieutenant-colonel Chandon et du lieutenant-colonel Tourtet et par l'avenue du général de Gaulle. C'est dans ce noyau bien défini que prennent racines les ambitions de la commune vis-à-vis de son centre-ville. C'est dans ce contexte et ces ambitions que prendra racine la future médiathèque du centre-ville, objet de ce document.



Carte de principe général définissant boucles et axes structurant du centre-ville, Plan Guide pour le centre ville de Saint-Laurent-du-Maroni



## 1.3 L'emprise de l'opération

### 1.3.1 Localisation

Au sein du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni, le site de l'opération est localisé dans le quartier dit «colonial», à l'angle de l'avenue Félix Éboué, de la rue Victor Hugo, au Nord-Est de la place de la Mutualité et du Marché. Il s'insère dans un environnement urbain discontinu.

De part et d'autre du site se trouvent différents équipements structurants de la ville :

- le Camp de la Transportation à l'Ouest,
- le stade initial, le nouveau stade et le cimetière à l'Est, à l'entrée de la ville,
- plusieurs établissements scolaires (quatre écoles et un collège) au Nord et à l'Est,
- et enfin, à proximité immédiate, la halle du marché.

L'emprise de l'opération se trouve donc au cœur de la ville, dans un environnement animé notamment par les rythmes du marché.





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Site de l'opération et son environnement proche	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Site de l'opération
	Quartier colonial
	Équipements sportifs
	Camp de la Transportation
	Mairie de St-Laurent du Maroni
	Équipements scolaires
	Équipements culturels
	Autres équipements
	Axes routiers
	Gare routière
	Gare ferry
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Géoportail

### 1.3.2 Description de l'emprise

#### Morphologie et dimensions

Le site de l'opération est de forme rectangulaire. D'une superficie totale de 2 336 m<sup>2</sup>, il mesure :

- env. 34 m en façade Est, en limite de l'avenue Félix Éboué et en façade Ouest,
- près de 69 m en façade Nord, en limite de la rue Victor Hugo et en façade Sud, en limite avec la place de la Mutualité et la N1.

#### Limites, environnement proche et vues

Au sein d'un tissu urbain discontinu, le site est bordé :

- à l'Ouest, au delà de l'avenue Félix Éboué par un front bâti composé de bâtiments en R+1 et commerces en RDC,
- à l'Est, par un ensemble bâti accueillant des logements,
- au Sud, au delà de la N1, par la place de la Mutualité, accueillant le marché de Saint-Laurent.
- au Nord, au delà de la rue Victor Hugo, par une zone de stationnement et des logements,

#### Occupation actuelle

Le site était occupé par quatre bâtiments, qui abritaient initialement l'école Weimert. Par la suite, les bureaux de la Direction des Grands Projets y ont été installés, ainsi qu'une partie des archives occupant deux anciennes salles de classe.

L'ensemble de ces bâtiments est en cours de démolition. Le site sera libre de toute occupation pour le projet.

#### Topographie et Sous-sol

Un relevé topographique est joint au dossier.

Le terrain ne présente pas de différences de niveaux majeures.

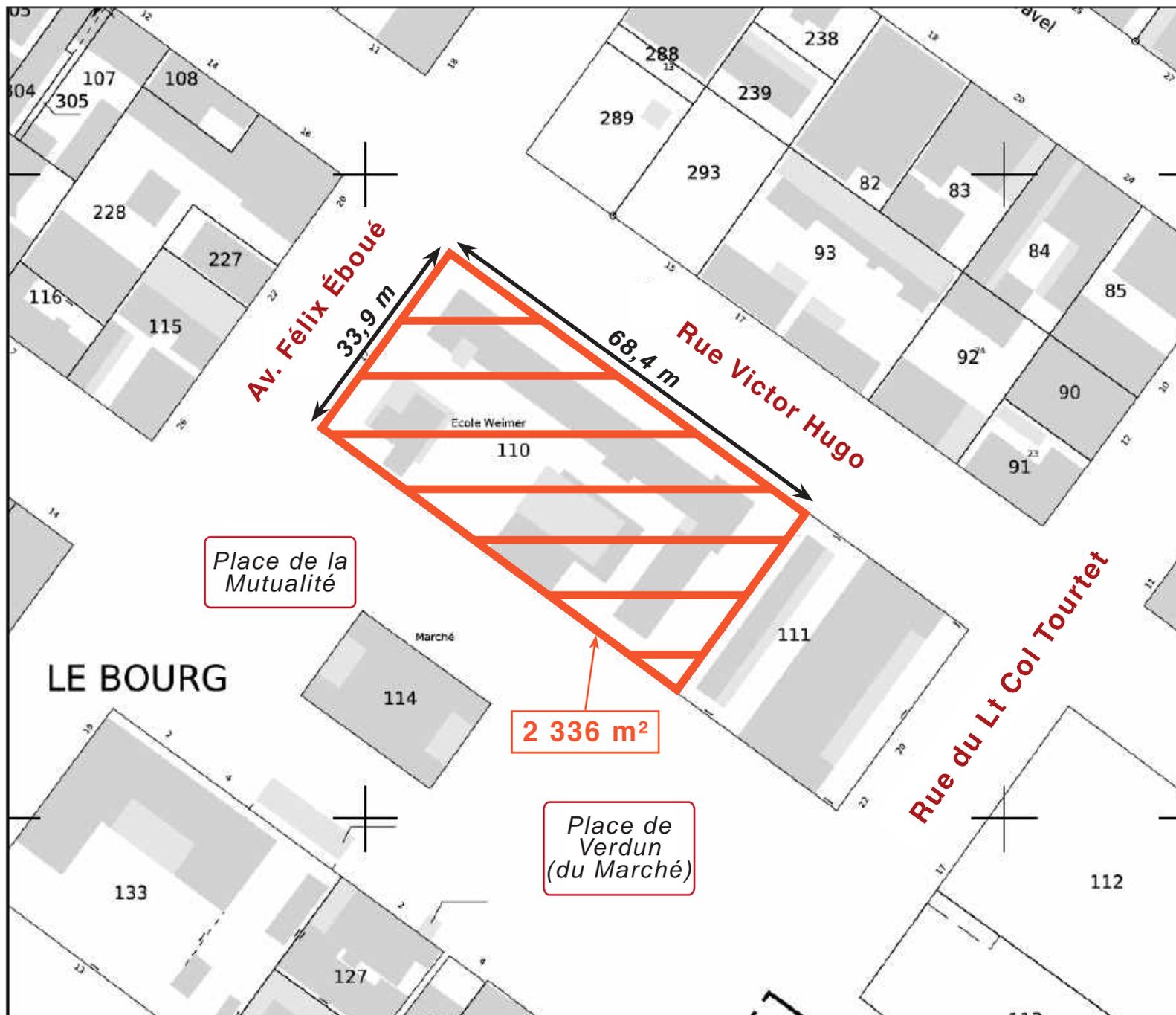
Les documents joints au dossier sont indiqués dans le dossier de consultation

### 1.3.3 La maîtrise foncière

L'emprise affectée à l'opération correspond à l'intégralité de la parcelle AD 110 du plan cadastral.

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni est propriétaire de cette parcelle.





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Extrait de plan cadastral	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

Place de la Mutualité

2 336 m<sup>2</sup>

Place de Verdun (du Marché)

Légende	
	Site de l'opération
Nord	
Source	Commune

1 Le site

### 1.3.4 Accès, desserte et stationnement

#### Accès

Le site de l'opération se situe au niveau d'un nœud routier, à la croisée de plusieurs axes importants de la ville :

- la route Nationale 1 (N1) longe le site sur sa façade Sud, et le sépare du marché. Elle constitue l'entrée de ville principale et connecte la commune au reste du territoire guyanais. Elle concentre ainsi la grande majorité des flux routiers entrant sur la commune de Saint-Laurent ;
- la D11, sans être en relation directe avec le site, passe à proximité, à l'Est. Perpendiculaire à la N1, cette route permet de relier le Sud ou le Nord de la ville depuis l'entrée dans la ville par la N1.

Le site est accessible sur sa façade Ouest depuis l'avenue Félix Éboué et sur sa façade Sud depuis la Route Nationale 1, qui longe le marché. Il est bordé en façade Nord par la rue Victor Hugo, sans accès par ce côté actuellement.

#### Projet dans le cadre du NPNRU : flux et stationnement

Le Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et le plan guide sur le centre-ville de Saint-Laurent étudient la requalification de l'entrée de ville, ainsi que le réaménagement de certains axes routiers et des places encadrant le marché, conformément au schéma prévu en deux boucles (l'une piétonne et l'autre pour les véhicules), évoqué précédemment.

#### Flux

Le plan guide prévoit d'établir des typologies de rue avec leur réaménagement :

- les axes du Général de Gaulle, Félix Éboué, et du lieutenant-colonel Tourtet concentreraient les flux de véhicules ainsi que du stationnement,
- tandis que les axes perpendiculaires, favoriseraient les piétons. Toutefois, certains de ces axes piétons, à l'image de celui prévu sur la rue Schœlcher, ne peuvent, en l'état, créer de percée jusqu'au fleuve : le Camp de la Transportation reste à contourner.

Les flux véhicules passant entre le marché et le site de l'opération seraient déviés et regroupés sur le côté Sud du marché. La partie entre le marché et le site, serait ainsi rendue totalement piétonne (voir carte ci-après).

#### Stationnement

La capacité de stationnement serait augmentée sur les axes du Général de Gaulle, Félix Éboué, et du lieutenant-colonel Tourtet, tandis qu'elle serait réduite sur la rue Schœlcher et ses parallèles.

En outre, l'aménagement de deux zones de stationnement est à l'étude :

- la première, sur un terrain à l'Est du site de l'opération,
- la seconde sur un terrain à l'Ouest du site, en bordure du Camp de la Transportation.

Le stationnement ne peut être envisagé sur le site de l'opération.



Enfin, la parcelle 133, à la symétrique de la parcelle de l'opération par rapport au Marché, fait également l'objet d'un projet dans le cadre du NPNRU. Le bâtiment abritant la Caisse d'Allocations Familiales sera totalement réaménagé. Le Marché se trouve donc encadré de projets à venir.

### **Transports en commun**

La zone est desservie par le réseau de transport en commun ; à proximité du site (200 m environ) se trouve la gare routière de Saint-Laurent-du-Maroni, permettant de relier via le Transport Interurbain Guyanais (TIG) la commune à Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo et Cayenne (ligne directe).





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Site de l'opération et son environnement proche projet NPNRU	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Site de l'opération
	Marché
	Camp de la Transportation
	Axes piétons
	Axe piéton devant contourner le mur du camp
	Axes routiers principaux
	Axe routier dévié
	Suppression prévue du passage des véhicules
	Zone de réaménagement de flux
	Zones de stationnement prévues
	Gare routière
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Géoportail

Modèle déposé

## Le site de la future médiathèque et son environnement

date des prises de vue : 09 février 2023



Avenue Félix Éboué, vue vers le Nord



Accès au site depuis l'avenue Félix Éboué



Zone de stationnement au Nord - rue Victor Hugo, vue vers le Nord



Place de la Mutualité et Marché de St-Laurent depuis l'avenue Félix Éboué, vue vers l'Est  
Site de l'opération en partie gauche



Place du Marché - arrière du Marché, vue vers l'Ouest  
Site de l'opération en partie droite



Rue Victor Hugo, vue vers l'Est

## Le site de la future médiathèque et son environnement

date des prises de vue : 09 février 2023



Le site vu depuis le Sud



Le site vu depuis l'angle Sud-Ouest



Extrémité Est du site



Le site - préau de l'ancienne école



Le site depuis l'entrée



Vue vers le marché depuis le site



## 1.4 Données environnementales et climatiques

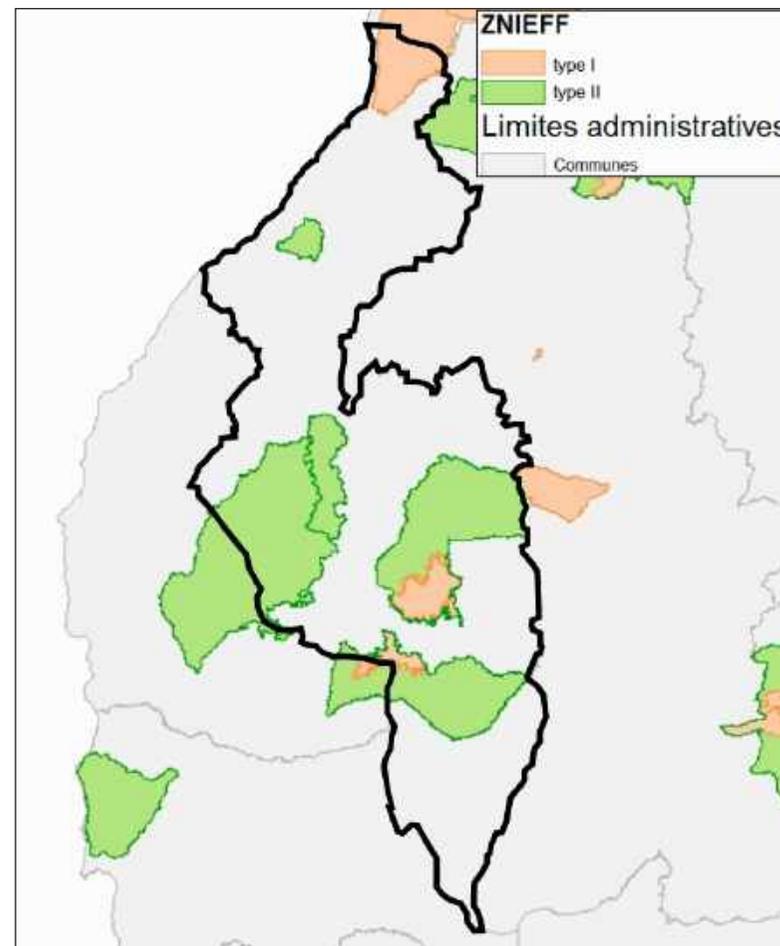
### 1.4.1 Zones naturelles

Des espaces du territoire communal font partie de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Le territoire de Saint-Laurent-du-Maroni inclut cinq ZNIEFF (deux de type I et trois de type II) :

- Mont Lucifer (type I)
- Mont Dékou-Dékou (type I)
- Massif Lucifer et Dékou-Dékou (type II)
- Cascades et Crique Voltaire (type II)
- Marais de Coswine (type II)

Les ZNIEFF de type I correspondent à un ensemble écologique homogène d'espèces ou de milieux rares et remarquables. Les ZNIEFF de type II contiennent des milieux naturels formant un grand ensemble possédant une cohésion élevée et des potentialités biologiques importantes.



Cartographie des ZNIEFF de Guyane, 2014  
Source : DGTM Guyane



## 1.4.2 Données climatiques

Les statistiques météorologiques proviennent de la station Charvein (1991-2020 et records), source Météo France, station située à l'extrémité Nord de Saint-Laurent-du-Maroni, à la frontière avec Mana.

La Guyane étant située entre le 2° et 6° de latitude Nord, le climat est de type équatorial. Géographiquement proche de l'équateur, sur une façade océanique, la Guyane dispose d'une certaine stabilité climatique. Les vents et les températures sont réguliers, mais les précipitations et l'ensoleillement montrent des variations annuelles conséquentes.

### Saisonnalité

Petite saison des pluies de décembre à mi-février.

Petit été de mars entre mi-février et fin mars (très variable d'une année sur l'autre).

Grande saison des pluies en avril, mai et juin.

Période des ondes tropicales en juillet et août (période intermédiaire entre la grande saison des pluies et la saison sèche).

Saison sèche : de septembre à fin novembre.

### Températures

Sur la période 1991-2020, la température annuelle moyenne à Saint-Laurent-du-Maroni est de 26,7°C, avec une température minimale moyenne de 21,9°C et une température maximale moyenne de 31,5°C. En raison de sa position proche de l'équateur et au bord de l'océan Atlantique, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni bénéficie d'une température stable tout au long de l'année. Les températures les plus élevées sont observées durant la saison sèche avec un pic en octobre.



Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>La température la plus élevée (°C)</b>												Records établis sur la période du 01-09-1978 au 04-01-2023
33,9	33,5	35	35,2	34,5	35	35,4	37,5	37,7	37,5	37	35,5	37,7
14-2022	18-2022	15-2020	29-2011	25-2023	28-1999	15-1999	21-1999	12-1997	01-1997	02-2018	07-1999	1997
<b>Température maximale (moyenne en °C)</b>												
29,8	29,7	30,4	30,5	30,4	31,1	32	32,9	33,7	33,9	32,8	30,6	31,5
<b>Température moyenne (moyenne en °C)</b>												
25,7	25,8	26,1	26,5	26,6	26,6	26,6	27,3	27,5	27,8	27,1	26,3	26,7
<b>Température minimale (moyenne en °C)</b>												
21,7	21,8	21,9	22,4	22,7	22,2	21,6	21,7	21,6	21,7	21,8	21,9	21,9
<b>La température la plus basse (°C)</b>												Records établis sur la période du 01-09-1978 au 04-01-2023
16,9	17,2	17	18,2	18,8	18,5	18,3	18,8	18,9	18,9	17,7	17,9	16,9
01-2018	12-2006	04-1999	25-2017	08-2014	04-2016	11-1999	28-2014	15-2016	28-2015	05-2008	25-1978	2018

Températures entre 1991 et 2020 - St-Laurent-du-Maroni (Source : Météo France)

### Humidité

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90%, selon la saison. En saison humide l'amplitude quotidienne moyenne s'établit entre 98 et 75 %, avec un gradient pouvant atteindre les 15 % par heure, dès l'apparition du soleil. En saison sèche cependant on enregistre des minima de l'ordre de 50% en début d'après midi, et 100% quasiment chaque matin vers 6 heures.

### Précipitations

Sur la période 1991-2020, la hauteur de précipitations en moyenne à Saint-Laurent-du-Maroni varie entre 68,3 mm en octobre et 446,8 mm en mai, pour une moyenne annuelle de 3 236,5 mm.

Les plus fortes précipitations sont observées pendant la grande saison des pluies. Les pluies sont en général fortes et de courte durée.

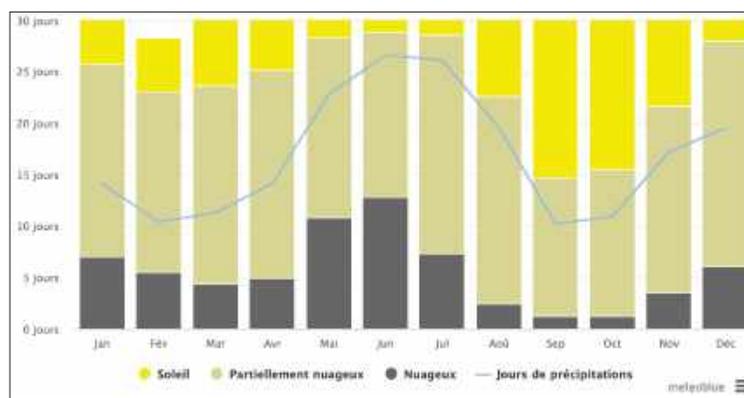
<b>La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)</b>												Records établis sur la période du 01-09-1978 au 04-01-2023
120	137,5	122,4	114	208	108,7	105	171	92	77	80	124,6	208
22-2002	27-2017	01-1998	11-1993	16-2017	12-1991	10-2005	07-2021	11-2016	23-2011	22-1996	23-2005	2017
<b>Hauteur de précipitations (moyenne en mm)</b>												
264,9	240,5	209,1	347,4	446,8	352	248,7	165,5	81,9	68,3	140,6	272,1	2837,8

Précipitations entre 1991 et 2020 - St-Laurent-du-Maroni (Source : Météo France)

### Solarisation

La durée du jour est quasiment invariante tout au long de l'année. Le soleil passe deux fois au zénith, en mars et septembre.

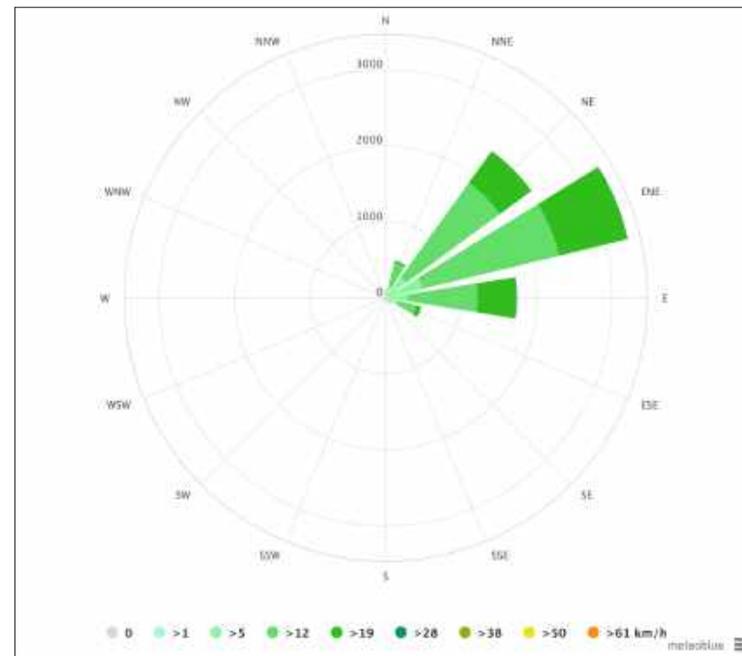
Malgré une pluviométrie importante, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.



Solarisation annuelle - Saint-Laurent-du-Maroni  
(Source : Météo Blue)

### Vent

Soumise au régime permanent des alizés, la Guyane est régulièrement ventilée par des flux de Nord-Est en saison des pluies et Sud-Est en saison sèche. Ces vents sont faibles à modérés, on enregistre parfois quelques rafales sous les grains, le vent maximal enregistré ne dépasse pas les 80 Km/h.



Rose des vents - Saint-Laurent-du-Maroni  
(Source : Météo Blue)

### Conclusion

Un compromis est à trouver sur le plan bioclimatique, entre les orientations solaires et les vents dominants, afin d'optimiser le bâtiment. La parcelle est majoritairement orientée Nord-Est / Sud-Ouest, ce qui est constitué un atout pour une orientation favorable aux vents dominants.



### Course du soleil - Saint-Laurent-du-Maroni



21 Mars 2022 - 12h



21 Juin 2022 - 12h



21 Septembre 2022 - 12h



21 Décembre 2022 - 12h



## 1.5 Cadre ambiant

### 1.5.1 Pollution sonore

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'est pas concernée par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

### 1.5.2 Risques naturels

Les risques naturels caractérisant la Guyane sont essentiellement les mouvements et glissements de terrain, l'érosion ainsi que les inondations.

#### Risques d'inondation

Un document implique les risques d'inondations :

- le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 mai 2009. Ce dernier a été révisé et approuvé par le Préfet en date du 14 janvier 2022. Or, le site, étant localisé en dehors des zones à risques et aléas, n'est pas concerné par la réglementation du PPRI.

#### Risques littoraux

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'est pas soumise au Plan de Prévention des Risques Littoraux.

#### Risques mouvements de terrains

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'est pas soumise au Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains.

### 1.5.3 Risques technologiques

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'est pas soumise au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



## 1.6 Le cadre servant

### 1.6.1 Réseaux

Les plans des réseaux sont fournis par la Maîtrise d'Ouvrage en annexe.

Liste des exploitants sur le site :

- EDF,
- Sarvis,
- Société guyanaise des eaux,
- Orange,
- Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

### 1.6.2 Déchets et tri sélectif

La collecte des ordures ménagères et des produits de tri sélectif est assurée la Communauté de Communes de l'Ouest guyanais (CCOG), tous les lundis et jeudi pour les ordures ménagères, tous les premiers jeudis du mois pour les encombrants et tous les premiers mercredis pour les déchets verts.



## 1.7 Données réglementaires

### 1.7.1 Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni actuellement en vigueur est la révision N°3 approuvée en mai 2023.

Les informations présentées dans les pages qui suivent n'exonèrent en aucun cas le maître d'œuvre de sa responsabilité de vérifier les règles d'urbanisme en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

Le plan de zonage est donné ci-après.

Le site de l'opération se situe en **zone UA**, correspondant au centre historique de Saint-Laurent du Maroni, subdivisé en 3 secteurs :

- UAa : secteur du Quartier Officiel,
- **UAb : secteur centre-ville,**
- UAc : secteur sud centre-ville.

#### Le site de l'opération se situe en secteur UAb.

Ce secteur est constitué d'une urbanisation dense organisée selon une trame orthogonale et un découpage parcellaire régulier. La typologie des constructions est variée, allant de l'immeuble collectif récent au bâtiment issu de l'architecture traditionnelle créole, en passant par la maison individuelle ou individuelle groupée. Cette zone est destinée à recevoir, outre l'habitat, l'ensemble des activités qui accompagnent le logement telles que les commerces de petite et moyenne surfaces, bureaux, services, équipements et activités artisanales dépourvues de nuisance sur l'environnement.



#### Données principales du PLU :

#### SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES : URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

##### Article UA4 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

- constructions principales : édifiées à l'alignement des voies ou de la limite d'emprise qui s'y substitue.
- règle applicable en tout point du bâtiment.
- lorsque le terrain à bâtir se situe au droit de plusieurs voies, le présent article s'applique à une seule de ces voies.

##### Article UA5 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

- constructions principales : implantées en limites séparatives latérales ou sur une des 2 limites séparatives latérales.

##### ARTICLE UA6 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

- distance horizontale (L) à respecter entre 2 constructions :  $L \geq H$  (avec H = hauteur du plus haut des 2 bâtiments, mesurée à l'égout du toit).

##### ARTICLE UA7 - Emprise au sol des constructions

- fixée à 67%.

##### ARTICLE UA8 - Hauteur maximale des constructions

- en harmonie avec l'environnant (marché (10,42 m) et bâtiments sur rue Félix Éboué (de 10,30 m à 10,50 m), soit équivalent R+1 + combles.

## **ARTICLE UA9 - Aspect extérieur des constructions**

### Toitures :

- en cas de toiture en pente : pente moyenne  $\geq 40\%$ .
- toitures terrasses ou d'inclinaison faible à pan unique acceptées pour les constructions optant pour une architecture contemporaine.

### Clôtures :

- clôture à l'alignement en façade de voie ou emprise publique. Hauteur max : 1,80 m.

## **ARTICLE UA10 - Aires de stationnement des véhicules**

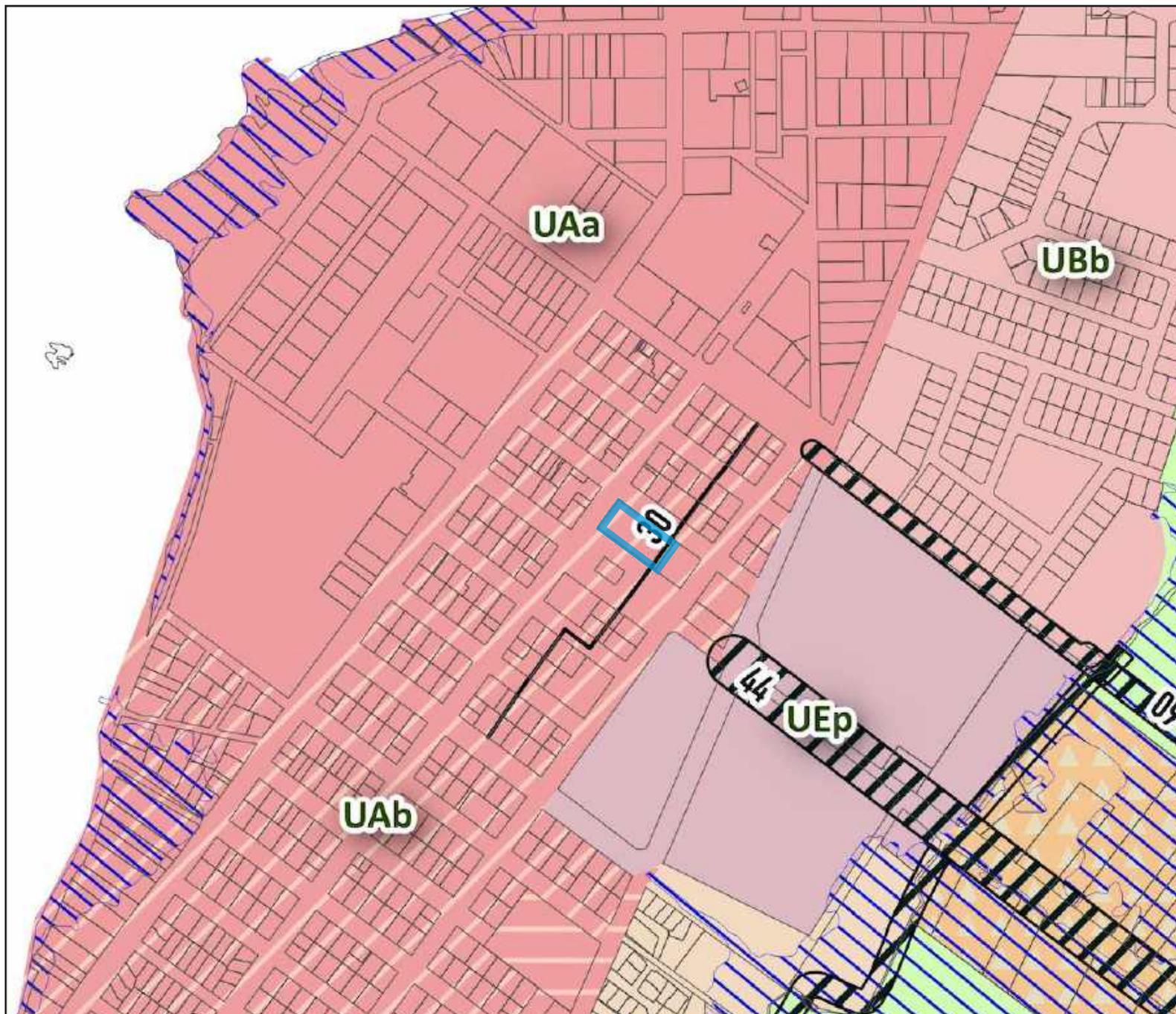
- stationnement à assurer sur la parcelle (en dehors des voies et emprises publiques)
- exigence pour les équipements collectifs / services publics neufs : 2 places par tranche de 300 m<sup>2</sup> de SP créée.

## **Conclusion**

Les principales contraintes du PLU à respecter concernent essentiellement :

- l'implantation de la construction (en limite parcellaire sur au moins 2 limites de voies publiques, emprise limitée à 67%),
- ainsi que son gabarit et son aspect extérieur (hauteur maximale en harmonie avec l'environnant, pente de toiture ou toiture terrasse, clôture).





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Plan Local d'Urbanisme	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Site de l'opération
<b>30</b>	Canal de collecte
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Commune

### 1.7.2 Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations

Le PPRI est en cours d'instruction. Les données relatives au PPRI de Saint-Laurent-du-Maroni ont été fournies par la DEAL de Guyane. Il s'agit :

- des couches SIG des limites du projet de zonage PPRI
- du projet de règlement.

Le site de l'opération ne se trouve pas en zone inconstructible et n'est pas concerné par des prescriptions particulières concernant les constructions.

### 1.7.3 Sites et espaces remarquables

#### Monuments historiques

Le site se trouve en périmètre de monuments historiques classés. La co-visibilité entre le site et les monuments historiques est à l'appréciation de l'architecte des bâtiments de France. Elle concerne notamment les monuments suivants :

- **Maison Palmier**, angle des rues Montravel et Tourtet, classée monument historique le 11 mars 2014 ;
- **Camp de la transportation**, avenue du Colonel Chandon, classé monument historique le 14 février 1995 ;
- **Ancien hôpital André Bouron**, boulevard du général de Gaulle, classé monument historique le 9 mars 1999.

Dans ce périmètre, tous travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique classé, ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, sont soumis à une autorisation préalable. Cette autorisation peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.

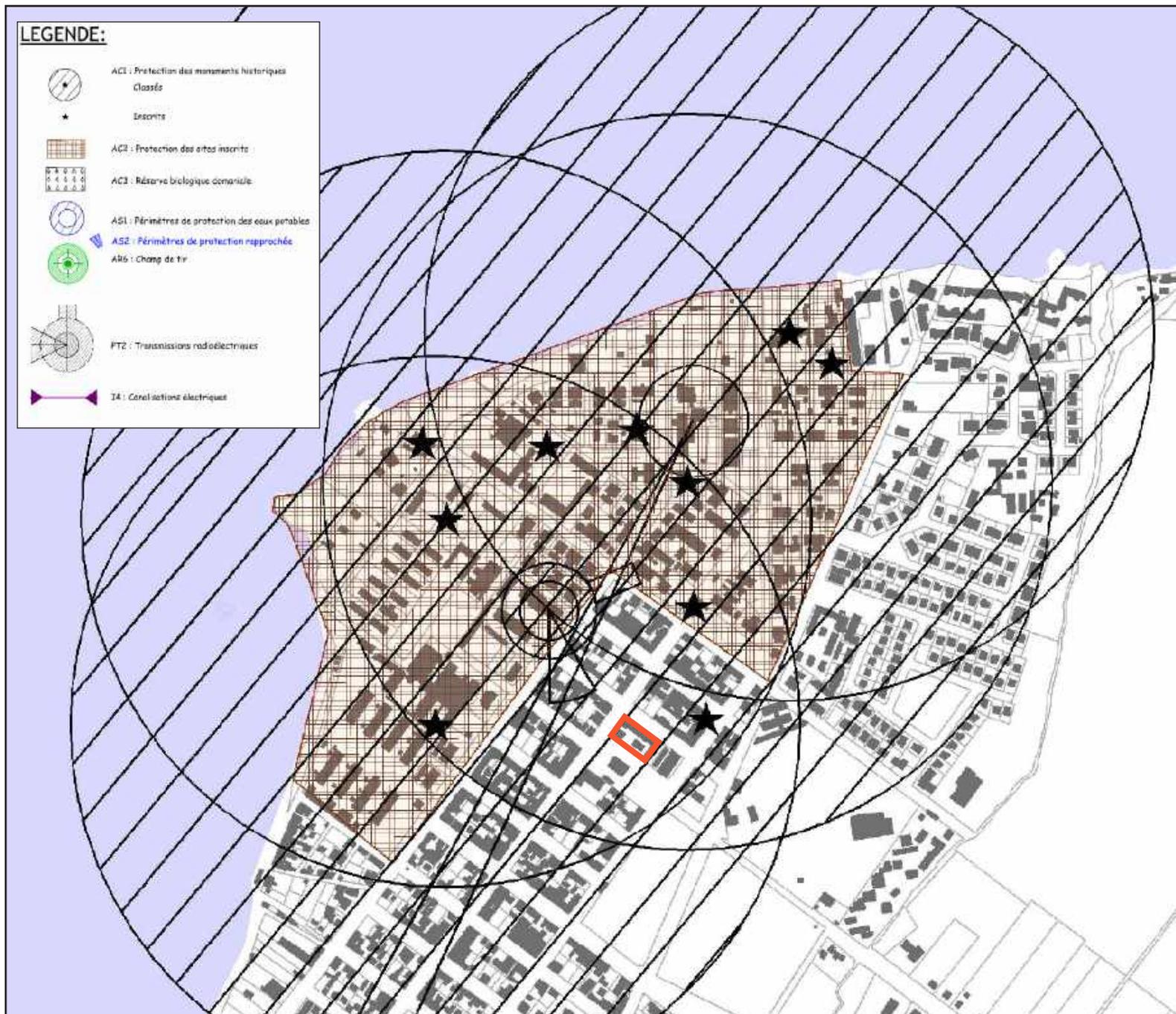
**L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France est obligatoire quel que soit le régime d'autorisation des travaux.**

#### Projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

L'AVAP de Saint-Laurent du Maroni n'est pas exécutoire. Néanmoins, les documents fournis à l'occasion de cette étude apportent nombre de précisions sur le patrimoine urbain et architectural de la commune.

Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLU, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.





**Opération**  
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU

**Objet**  
PLU - Servitudes d'Utilité Publique

**Date**  
Mai 2024



**Légende**

 Site de l'opération

**Nord** 

**Source** Commune



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU	
<b>Objet</b>	
Plan AVAP de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

<b>Légende</b>	
	Site de l'opération
	Canal enterré sur le site, zone à protéger
<b>Nord</b>	
<b>Source</b>	Commune

Modèle déposé

1 Le site

**Cas particulier « Canal de collecte »**

Un canal de collecte traverse l'ensemble des îlots du village colonial compris entre les rues du Lieutenant-Colonel Chandon au Nord, Thiers au Sud, Félix Eboué à l'Ouest et Lieutenant-Colonel Tourtet à l'Est. Le canal est représenté sur le plan de zonage du PLU ci-avant, ainsi que sur le plan du projet d'AVAP ci-après, en rouge.

Son emprise est inconstructible. Un périmètre de retrait vis-à-vis du canal sera nécessaire, ce qui rend l'extrémité Est du site non constructible. Toutefois cela ne semble pas très pénalisant au regard de la surface totale de la parcelle.



Passage du canal de collecte  
Extrémité Est du site  
Depuis place du Marché, vue vers le Nord



Passage du canal de collecte  
Extrémité Est du site  
Vue vers le Nord



Passage du canal de collecte  
Angle Nord-Est du site  
Vue vers le Nord



## 1.8 Conclusions

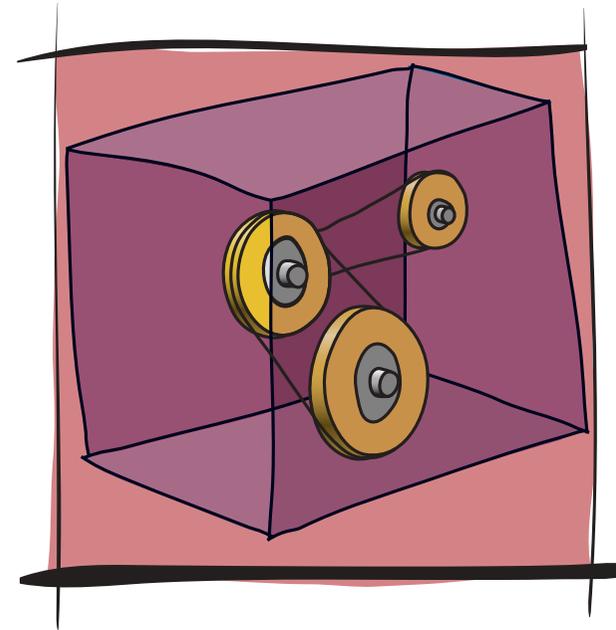
### 1.8.1 Atouts

- le site de l'opération appartient à la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.
- le site est facilement accessible, à proximité de la N1 et de la D11 reliant Saint-Laurent-du-Maroni aux communes voisines. Le projet devra intégrer les conditions de sécurité lors des entrées et sorties.
- le site bénéficie d'une localisation avantageuse : au cœur du centre-ville au sein d'une zone dynamique (proximité avec le marché de St-Laurent), à proximité d'une desserte en transport en commun.
- le site se trouvant au cœur du projet de revitalisation du cœur de ville, l'équipement bénéficiera et participera également à l'attractivité urbaine environnante.
- la morphologie du terrain ne présente pas de contrainte particulière et ce dernier est desservi par l'ensemble des réseaux.
- la quasi totalité de la surface est constructible : le site n'est pas concerné par des risques naturels, le PLU est peu contraignant, l'emprise constructible représente 67% de l'emprise totale.
- le projet de refonte des voies autour du site, notamment la piétonisation de l'espace public entre le marché et le site de l'opération, constitue un atout favorable à l'ouverture de l'équipement sur l'espace public.
- le site se trouve à proximité de différents établissements scolaires, favorisant la fréquentation future du lieu, en lien avec les écoles et le collège voisins.
- la parcelle bénéficie d'une orientation majoritairement Nord-Est / Sud-Ouest, favorable aux vents dominants.

### 1.8.2 Contraintes

- le canal enterré passant en partie Est de la parcelle implique un retrait nécessaire des constructions et rend l'extrémité Est de la parcelle inconstructible.
- le projet s'inscrit au sein d'un projet plus global, les contraintes urbaines futures devront être anticipées dès la conception.
- la présence du site en périmètre et en co-visibilité de monuments historiques classés implique la nécessité de soumettre le projet à un avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.
- pour répondre à la réglementation de l'emprise maximale au sol des constructions fixée à 67%, la future construction ne pourra dépasser 1 565 m<sup>2</sup> au sol.
- pas de stationnement sur le site.





# 2

## Le concept de l'équipement



## 2.1 Préambule

Le concept de l'équipement présente l'ensemble des données qui déterminent les usages et le fonctionnement de l'équipement.

Cette partie présente successivement :

- la bibliothèque aujourd'hui (éléments de contexte) :
- la médiathèque demain :
  - les grandes orientations,
  - les généralités sur l'équipement,
  - les fonctions de l'équipement,
  - les contraintes d'implantation.



## 2.2 La bibliothèque aujourd'hui

La bibliothèque actuelle de Saint-Laurent-du-Maroni est installée sur le Camp de la Transportation.

### 2.2.1 Le site : le Camp de la Transportation

Ancien bagne de la ville, classé monument historique en 1992, le Camp de la Transportation représente aujourd'hui un cœur culturel, patrimonial et artistique de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

Vaste rectangle clos par une enceinte de 235 m de longueur et 120 m de largeur, le camp était constitué de différentes parties dédiées à l'organisation du camp, aux cases (12 cases), et aux quartiers disciplinaires (relégation et réclusion).

Aujourd'hui les bâtiments à l'entrée du camp (anciens bâtiments de l'administration pénitentiaire) abritent :

- le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP),
- la bibliothèque municipale Icek Baron, objet de l'opération.

Les premières cases du camp accueillent aujourd'hui des expositions, tandis que les cases suivantes accueillent différentes associations ou entités culturelles de la ville :

- le Pôle Images Maroni et l'Atelier Vidéo & Multimédia,
- le Fablab Manufact (la Kazlab),
- le centre dramatique Kokolampoe (théâtre), présent sur plusieurs cases,
- la Micro-Folie de Saint-Laurent.

Le potentiel culturel de la ville est très riche. Il est en grande partie regroupé sur le Camp de la Transportation, qui constitue un pôle culturel pour la ville. Toutefois il n'est pas voué à rester enfermé dans l'enceinte du Camp, mais bien à rayonner au-delà des murs, par différents moyens :

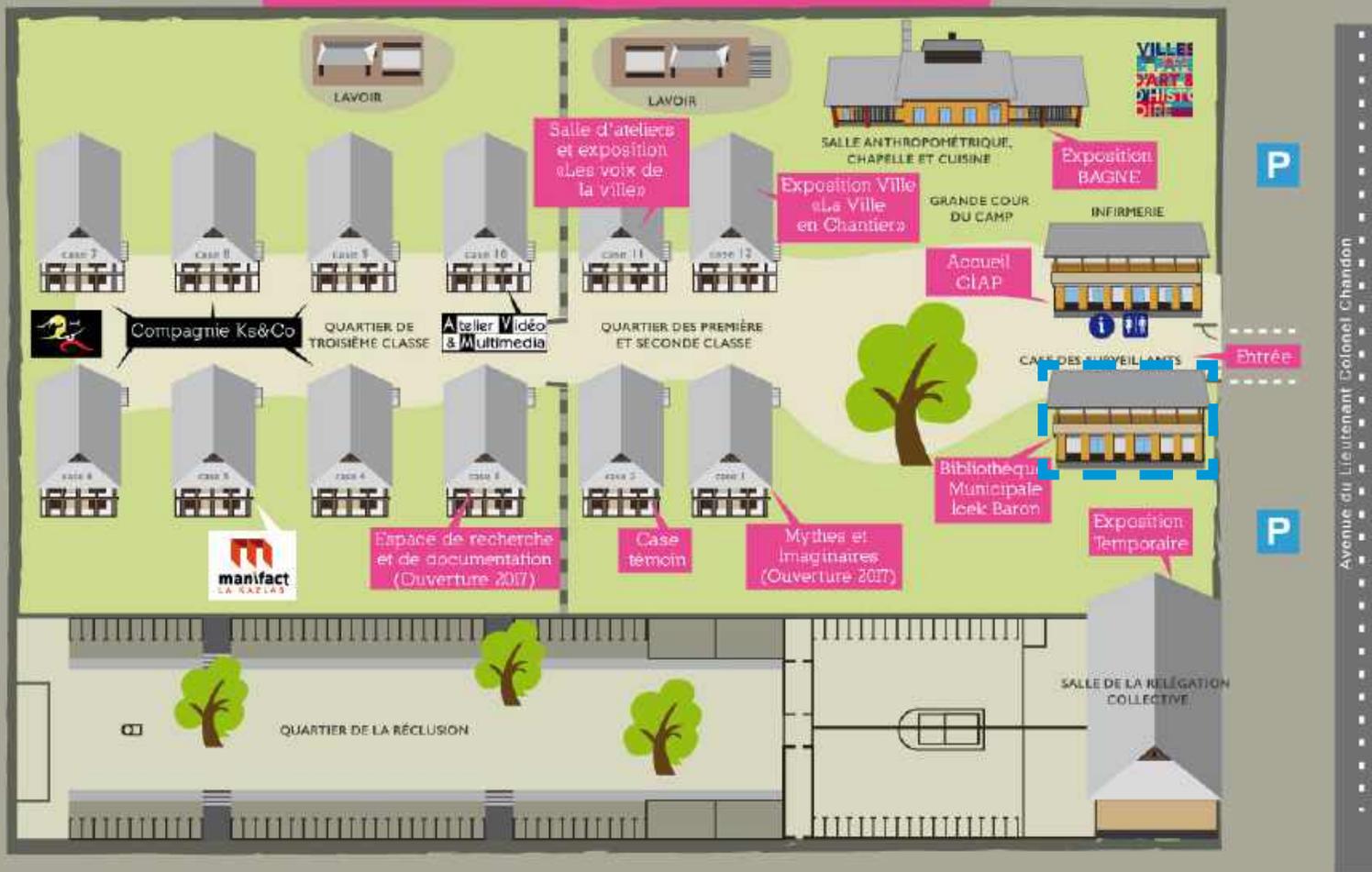
- des liens et des partenariats tissés avec d'autres équipements extérieurs,
- des activités, animations et événements organisés en différents lieux de la ville,
- ...

Ce riche potentiel culturel de la ville constitue un atout pour la bibliothèque : soit par des partenariats, soit par l'accueil d'activités ou de services dans l'équipement.



# CAMP DE LA TRANSPORTATION

## Saint-Laurent-du-Maroni



### Opération

Construction d'une médiathèque, dans le cadre du NPNRU

### Objet

Plan du Camp de la Transportation

### Date

Mai 2024



### Légende

	Bibliothèque actuelle
Nord	
Source	Manifact

## Le site de la bibliothèque actuelle et son environnement

date des prises de vue : 09 février 2023



L'entrée du Camp de la Transportation



Bâtiments du CIAP (à gauche) et de la Bibliothèque actuelle (à droite) à l'entrée du site



Bâtiment d'exposition (anciennes salles anthropométrique, cuisine et chapelle)



Cases du Camp de la Transportation



Cases et lavoir (en fond)



Bâtiment de la bibliothèque actuelle



## 2.2.2 La bibliothèque municipale Icek Baron

### Présentation des locaux

Installée sur le Camp de la Transportation, et inaugurée en mars 2007, la bibliothèque de Saint-Laurent-du-Maroni a été baptisée « Bibliothèque municipale Icek Baron », du nom d'un ancien bagnard connu sur la commune, mort en 1992.

Les locaux sont implantés dans l'un des deux bâtiments encadrant l'entrée du camp. La bibliothèque dispose de 291 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Elle est organisée sur 2 niveaux :

- au RDC : accueil, une partie de la collection adulte et salle d'animation y compris fond jeunesse ;
- au R+1 : fond local, actualités, collection adulte, bureaux du personnel (bureau responsable et bureau pour pointage, estampillage, réparation des livres).

Moins de 40 places assises sont recensées dans les locaux.

Les données présentées dans les pages suivantes proviennent de l'*Etude de territoire en matière de Lecture Publique* dans le cadre du CTL (Contrat Territoire Lecture), menée par Emergences Sud en 2019.



### Constats

#### Locaux et conditions d'accès

- Une surface totale extrêmement réduite : 291 m<sup>2</sup> (0,006m<sup>2</sup>/hab) soit moins d'1/10ème des surfaces minimales recommandées, selon la population officielle de 2018
- Moins de 40 places assises

#### Horaires et conditions d'accès

- Un manque de visibilité depuis l'extérieur : signalétique insuffisante, aucune transparence sur l'activité développée
- Manque de fonctionnalité pour adaptation aux missions de lecture publique avec un trop grand cloisonnement et une dispersion des espaces sur deux niveaux
- 21:30 heures d'ouverture hebdomadaire au tout public, sur 6 jours (du lundi au samedi) : insuffisant
- Une inscription payante pour tous : 6€ par an pour les enfants et moins de 18 ans / 12€ par an pour les adultes / 15€ par an pour les familles.

#### Collections et budget d'acquisition

- Un fond propre actuellement composé de 23 000 documents (dont 1 500 dédiés au bibliobus), soit 0,5 document par habitant, ce qui est encore très nettement insuffisant pour satisfaire aux besoins de la population, mais actuellement contraint par les espaces actuels de la bibliothèque
- Une collection globalement à désherber et à mettre en scène
- Absence de fonds audio et vidéo,
- Quelques jeux de société (7 en 2018)
- 19 abonnements à des périodiques dont 8 jeunesse et 11 tout public

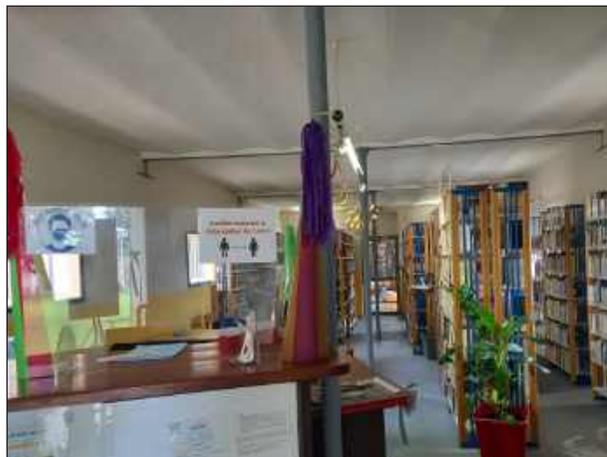
### Informatique et multimédia

- Aucun poste informatique mis à disposition du public
- Seulement 4 postes informatiques pour les professionnels
- Un catalogue informatisé (logiciel SIGB : Microbib)
- Une page internet sur le site de la Ville avec accès aux informations pratiques (inscriptions, horaires...) mais aucun site dédié ni de page sur les réseaux sociaux permettant la diffusion des actualités de la bibliothèque
- Aucun accès au catalogue en ligne (en attente) malgré une aide accordée en 2014 par la DAC



## La bibliothèque actuelle

date des prises de vue : 09 février 2023



Accueil et espace adultes - Rez-de-chaussée



Poste d'accueil de la bibliothèque - RDC



Espace enfance - salle d'animations - RDC



Chauffeuses et bacs à bandes dessinées - R+1



Espace R+1



Présentation des périodiques et bureau - R+1



### Action culturelle et partenariale de la bibliothèque

La bibliothèque mène déjà quelques actions en direction des publics enfance, jeunesse, seniors et des publics empêchés, à la bibliothèque-même d'une part, mais également hors les murs :

#### A la bibliothèque

- Des activités régulières proposées tout au long de l'année : accueil de classes (97 classes accueillies en 2017 pour un total de 2 500 élèves issus principalement des écoles), avec des activités proposées au choix : contes, kamishibaï, lecture à voix haute, jeux autour du livre - heure du conte (chaque semaine) - et des animations à thème : Noël, Pâques, carnaval, halloween
- Des temps forts mobilisant un public large : participation au Mois de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, Fête du livre jeunesse, Si la maternelle m'était contée, Apero Kont, Laissez vous conter en collaboration avec l'ensemble des acteurs du Camp de la Transportation ; et participation à des manifestations nationales comme Tous les bébés aiment les livres, Les journées du patrimoine, La journée de l'environnement, Le printemps des poètes, La Semaine Bleue, La journée des droits de l'enfant, Le mois du film documentaire...

#### Hors-les murs, à la rencontre des habitants

- Une animation mensuelle au service pédiatrie du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
- Des sorties du Bibliobus tout au long de l'année

- Un service de portage de livres à domicile à destination des publics empêchés est également proposé par la bibliothèque les mardis et jeudis



## 2.3 La médiathèque demain

### 2.3.1 Grandes orientations

La programmation de la médiathèque centre-bourg s'inscrit dans la continuité du diagnostic Lecture Publique mené par Emergences Sud en 2019. Elle doit prendre en compte et intégrer quelques grands enjeux, relevés dans l'étude de territoire :

- l'explosion démographique à prendre en compte dans le développement et la projection d'un service de Lecture Publique de 44000 habitants à plus de 120 000 en 2030,
- les particularités territoriales : territoire très étendu, villages et quartiers, bouleversements urbains en cours et projetés –action cœur de ville, ANRU et Quartier Prioritaires Ville et ANRU, Projet d'intérêt National,
- les liens avec la population et avec les établissements scolaires,
- la prise en compte des temps de déplacement d'un quartier à un autre,
- la transversalité entre les services de lecture et les projets autres :
  - écoles et BCD/CDI, maisons de quartier, carbets numériques, université...,
  - l'oralité,
  - les enjeux patrimoniaux et le classement du Centre de la Transportation,
  - le volet tourisme,
  - la politique de la ville et équipe de médiateurs,
- l'Innovation,



- les quartiers et villages amérindiens,
- la jeunesse,
- les problèmes linguistiques (population ne parlant pas français).

Ces enjeux et le travail conduit autour de la définition de la médiathèque centre-bourg ont permis de mettre en exergue un certain nombre d'orientations auxquelles répondront les fonctions et activités mises en place :

- une médiathèque inscrite dans un pôle au sein de la ville,
- une médiathèque qui dialogue avec les équipements de la ville,
- une médiathèque qui va vers son public, qui se rapproche des publics empêchés ou éloignés,
- une médiathèque tournée vers la jeunesse,
- une médiathèque qui dialogue avec ses abords directs,
- une médiathèque pour demain, qui intègre les « tendances ».

#### Une médiathèque inscrite dans un pôle au sein de la ville

A terme, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni proposera un réseau composé de :

- 2 médiathèques :
  - Centre-bourg (objet de la présente étude)
  - Sables Blancs (en projet),
- 1 Centre de ressources patrimoniales (associé au CIAP sur le Camp de la Transportation, dans les locaux de la bibliothèque actuelle).

Ces équipements seront complémentaires les uns par rapport aux autres, et seront tournés vers :

- la jeunesse et le numérique,
- les différentes langues et les cultures orales,
- la convivialité et les loisirs...

La médiathèque du centre-ville sera inscrite dans ce réseau, elle y trouvera toute sa place. Ce réseau sera complété par des carbets-lecture et des médiabus.

### Une médiathèque tournée vers la jeunesse

#### Enfance et « Maison du Conte » :

Une médiathèque spécifique autour de l'oralité et la jeunesse, qui bénéficie d'un fond de ressources autour de l'oralité et des cultures multiples (fonds documentaire, sonore et visuel, lieu de travail et de recherche). Des propositions d'animations et activités destinées aux enfants (scolaires, extra-scolaires, etc.) avec des actions autour de la lutte contre l'illettrisme et la diversité des langues maternelles possibles dans des espaces adaptés :

- une salle du conte, avec une atmosphère « cocon » adaptée aux jeunes enfants,
- une salle d'animations permettant l'accueil de plus grands effectifs, comme des classes entières par exemple, pour des activités variées (animations scolaires également autour du conte, animations sur l'apprentissage de la langue, ...),
- un amphithéâtre pour accueillir des spectacles de conte plus conséquents, voire des improvisations.

#### Adolescence :

- aide à la réussite scolaire : collégiens, mise à disposition d'espaces pour les devoirs des jeunes,
- complément d'apprentissage de la langue, notamment par des cafés-langues attractifs,
- mise à disposition de supports numériques variés : postes informatiques, vidéos, bornes d'écoute de musique, jeux vidéos...

### Une médiathèque pour demain, qui intègre les « tendances »

- un retour automatisé,
- l'intégration de la diversité des usages dans la pluralité des propositions spatiales : coins cocon, bulles de lecture, espaces chauffeuses, tables filantes, isolées..., qui favorise le bien-être et la facilité pour consulter,
- l'introduction de nouveaux services destinés à créer de l'attractivité, tels qu'une « culturothèque » avec des espaces favorisant l'organisation de cafés-langues, des bornes de consultation, des dispositifs de recharge des téléphones, ordinateurs, un café/coworking.

### Une médiathèque qui va vers son public, qui se rapproche des publics empêchés ou éloignés

#### Physiquement :

par la mise en place de trois médiabus : afin que la médiathèque soit présente non pas uniquement sur son site en centre-ville, mais également dans les quartiers de la ville. Les médiabus créeront des ramifications au réseau dans la ville. En outre, les médiabus seront mis en place



en relation avec l'installation progressive de carbets lecture dans les différents quartiers : avant l'installation d'un carbet, un médiabus assurera le lien, puis il changera de trajet une fois le carbet installé.

#### Dans le service proposé :

par le développement de services / micro-services au sein de l'équipement, variés et adaptés aux besoins des différents publics :

- coworking pour les porteurs de projets mais aussi les Saint-Laurentais, les parents qui attendent leurs enfants usagers de la médiathèque ou de la ludothèque,
- salles de travail pour les collégiens/lycéens et futurs étudiants,
- espaces du conte pour la jeunesse,
- espaces de convivialité variés,
- services fédérateurs et attractifs (« culturothèque »)...

#### **Une médiathèque qui dialogue avec les équipements de la ville**

- **un Fablab** présent sur le Camp de la Transportation offre la possibilité de bâtir projets en collaboration avec la médiathèque, avec des activités se répondant d'un équipement à l'autre. Une gestion du coworking à organiser en collaboration avec le Fablab pour participer aux liens entre les équipements,
- **une Micro-Folie** (installée depuis peu sur le Camp) avec laquelle proposer des événements, et éventuellement partager les médiabus pour favoriser le lien dans les quartiers,
- **un amphithéâtre et / ou une salle de réunion et formations** accessible(s) également à des associations ou autres publics extérieurs,

- **une salle d'animation** spécifiquement dédiée à l'accueil des scolaires (projets avec différentes écoles de la ville).

#### **Une médiathèque qui dialogue avec ses abords directs**

Ouverte sur la place du marché, la médiathèque invitera les Saint-Laurentais à entrer. Elle atténuera « la frontière » entre l'équipement et l'espace public à travers différents moyens, à la fois sur le plan spatial et architectural (porosité visuelle entre l'espace public et l'équipement) et sur le plan événementiel (animations, activités accueillies) :

- **un parvis convivial**, en lien avec une terrasse pour le café / coworking et dirigé vers le marché, permettant de croiser les flux et mélanger les publics ;
- **un café coworking** qui ouvre l'équipement sur la ville, multiplie ses usages et ainsi facilite et favorise sa fréquentation et son appropriation par différents publics :
  - lieu d'animation et de convivialité, avec la partie café,
  - lieu de travail pour les porteurs de projets présents sur la commune ;
- **un espace de lecture extérieur**, visible depuis l'espace public mais sécurisé, participant à la porosité visuelle entre l'équipement et l'espace public, donnant à voir la médiathèque ;
- **une salle d'animation et un amphithéâtre** qui fournissent à la médiathèque des espaces aux qualités et capacités d'accueil différentes afin de proposer animations variées et adaptées à tous les publics.



### 2.3.2 Généralités sur l'équipement

La médiathèque proposera une collection d'environ 33 000 documents accessibles, tous supports confondus. Les différents secteurs (adulte, adolescence, enfance, BD & Manga) offriront au public une collection multi-support et hybride avec :

- une offre diversifiée et renouvelée de littérature jeunesse et adulte,
- un fond BD et Manga, jeunesse et adulte enrichi,
- une offre documentaire en lien avec l'actualité,
- une offre axée sur les langues (découverte, apprentissage, pratique)
- une offre vidéo.

Le numérique occupe une place centrale au sein de la médiathèque :

- dans les services proposés au public avec un accompagnement vers les pratiques numériques liées à la scolarité, l'administration ou l'informatique, la découverte du numérique lors d'ateliers ou encore avec le développement d'activité avec les acteurs du numérique de la ville (Fablab, Micro-Folie) et les groupes scolaires et périscolaire.
- dans les matériels proposés avec la mise à disposition de postes informatiques et la présence d'automates pour l'automatisation des transactions de prêt/retour.

Des zones seront ouvertes et accessibles au public (espaces d'information, de présentation, de consultation et d'animation), tandis que d'autres seront strictement réservées au personnel (administration, vie du personnel, entretien des livres, maintenance).

Au sein de la médiathèque, il ne s'agit pas de juxtaposer et cloisonner les différents espaces, mais bien de permettre une cohabitation harmonieuse et conviviale du large panel d'usages accueillis. Pour ce faire, le concepteur portera une attention particulière aux ambiances attendues - calme, semi-calme, conviviale -, au parcours des usagers, à la qualité du traitement acoustique, et à l'implantation pertinente de chaque espace.

L'équipement sera ouvert visuellement depuis l'extérieur, afin de donner à chaque passant la possibilité de percevoir la variété d'activités de ce lieu et l'inviter à y entrer.

Dans son organisation, la médiathèque ne devra pas être excessivement cloisonnée. Si le maintien de zones calmes de lecture, de travail et de consultation des ouvrages est nécessaire, les espaces doivent bénéficier d'une certaine mixité d'usage. On distinguera ainsi :

- des zones chaudes : d'accueil, de convivialité, détente et loisirs,
- des zones froides : de calme, d'étude, de concentration.

Zones chaudes et zones froides sont des considérations qui répondent plus à la logique des lecteurs qu'à celle de l'organisation des collections.

- la culture chaude est celle de la détente et du loisir, de la participation et de la convivialité, où le silence n'est pas la règle et où la priorité doit être donnée aux visiteurs sur les documents ;
- la culture froide est celle de l'étude, de la distance et de l'expérience individuelle, où le silence est garanti et où les collections sont tournées vers l'étude.

La médiathèque constituera une structure évolutive et réactive, souple, adaptable à l'évolution des publics et des usages.



### 2.3.3 Fonctions

La nouvelle médiathèque de Saint-Laurent-du-Maroni a vocation à proposer un large panel d'ambiances et d'activités, sources d'attractivité d'usagers variés. Elle s'adressera au public de tout âge, et aura une attention particulière tournée vers les jeunes.

Si le livre occupe une place centrale, le nouvel équipement laisse également une place fondamentale au numérique et au jeu, ainsi qu'aux loisirs, et propose ainsi une acception plus large de la culture.

Le projet de médiathèque vise à renforcer les éléments de programme participant à l'attractivité du lieu. Tout en laissant tout de même la priorité aux jeunes et aux adolescents, différents espaces sont susceptibles de renforcer l'attractivité de l'équipement, comme notamment une « culturothèque », un café-coworking, ou encore une ludothèque.

En complément, les locaux du service culture de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni font également partie de l'opération. Indépendants et autonomes vis-à-vis de la médiathèque, ils sont intégrés dans la construction.

En réponse aux orientations, il est proposé les différentes fonctions suivantes :

- Accueil - information
- « Culturothèque »
- Café - coworking
- Consultation
- Ludothèque

- Animations
- Administration
- Vie du personnel
- Entretien des livres
- Entretien - maintenance
- [Service culture \(ville de Saint-Laurent-du-Maroni\)](#)
- Espaces extérieurs

#### Accueil - information

Regroupant notamment le hall d'accueil avec le guichet d'accueil, les automates de retours de prêts, cette fonction accueille tous les publics se rendant dans l'équipement. Zone de passage obligatoire, elle se veut chaleureuse et engage le public à entrer.

#### « Culturothèque »

Ce principe de « culturothèque » vise à se positionner comme l'un des éléments d'attraction de l'équipement. Tous les publics pourront y trouver un sujet d'intérêt, par la diversité des supports et des « ambiances » proposés, plutôt orientés vers la détente et la culture : presse, actualités, musique, cinéma, mais également bandes dessinées et mangas.

#### Café / Coworking

Cette fonction a pour vocation principale la convivialité, l'ouverture sur la ville, et se veut créatrice de lien au sein du centre-ville, par différents moyens :

- un café accessible à tous,
- un coworking, en lien avec le café, dédié aux porteurs de projet, aux travailleurs détachés...



**Secteurs de consultation**

Adultes, adolescents, enfants, comprenant les espaces de rayonnage pour les différentes collections, ainsi que des espaces de lecture et de travail.

**Ludothèque**

La ludothèque aura pour vocation d'être un lieu d'animation et d'éducation par le jeu, composée d'espaces dédiés aux activités : espace «Jeux au sol», avec des tapis, coffres de rangement, espace «Jeux de plateau» comprenant des tables de différentes hauteurs, des assises confortables, des vitrines / mobiliers de présentation des jeux.

La collection de jeux sera répartie en une offre disponible sur place et une offre disponible pour le prêt.

**Animations**

Tous types d'animations pourront être organisés au sein de la médiathèque par les écoles, par la ville, ou encore par les différentes associations présentes sur la commune.

Selon leur dimension et leur vocation, ces animations prendront place dans une salle d'animation ou un amphithéâtre.

**Administration et vie du personnel**

Cette fonction regroupe tous les locaux nécessaires au personnel pour le fonctionnement de l'équipement : bureaux, locaux de rangement de matériel, réserve / magasin, ou encore salle de détente du personnel.

Un accès réservé au pôle personnel est à prévoir.

**Entretien des livres**

Réception, vérification, pointage, estampillage, réparation, désherbage, toutes ces actions font partie du circuit des livres au sein de la médiathèque, avant leur exposition dans les espaces de consultation.

**Entretien et maintenance**

Pour la maintenance générale, trois locaux d'entretien et un local de rangement pour les produits d'entretien seront répartis au sein du bâtiment afin de permettre un entretien aisé de l'ensemble l'équipement.

Un vestiaire pour l'entretien ainsi qu'un local serveur pour la partie réseaux devront également être aménagés.

**Service culture**

Cette fonction, distincte de la médiathèque, regroupe les locaux nécessaires au personnel du service culture de la ville responsable des affaires culturelles sur la commune : bureaux et petite salle de réunion (équipe, partenaires).

**Espaces extérieurs**

- Accueil et détente : parvis principal public, espace extérieur de convivialité associé au café, (public), espace de jeux pour les enfants (médiathèque), espace de lecture extérieur (type kiosque ou pergola de lecture pour tous, et notamment les séniors), espace de détente extérieur pour le personnel ;
- Médiabus : stationnement, manoeuvres et aire de chargement / déchargement des véhicules.



### 2.3.4 La médiathèque et son site - contraintes d'implantation

Au regard des orientations de la ville sur le plan urbanistique, des principales contraintes du PLU (notamment concernant l'implantation - *en limite parcellaire* - et le gabarit des constructions) et du scénario de faisabilité retenu, des contraintes d'implantation et d'accès au site ont été avancées par la ville.

La Ville de Saint-Laurent-du-Maroni souhaite l'implantation du nouvel équipement ouvert sur l'angle Sud-Ouest de la parcelle : ouvert en direction du marché et de la place de la Mutualité. La façade principale et l'accès public à l'équipement seront ainsi privilégiés côté Sud / Sud-Ouest, par la rue Schœlcher et la place de la Mutualité.

Outre l'accès public à l'équipement, différents accès seront prévus :

- un accès pour le personnel, distinct de l'accès pour le public,
- éventuellement un accès spécifique pour le service culture de la ville, dont les bureaux sont intégrés au sein du bâtiment. Selon le projet, cet accès pourra être mutualisé avec l'accès du personnel de la médiathèque,
- un accès de service et de maintenance. Il sera étudié sur la façade Nord, rue Victor Hugo.

Toutefois, cette façade Nord ne devra pas être traitée uniquement comme une façade technique. Le projet architectural veillera à proposer des vues depuis l'équipement

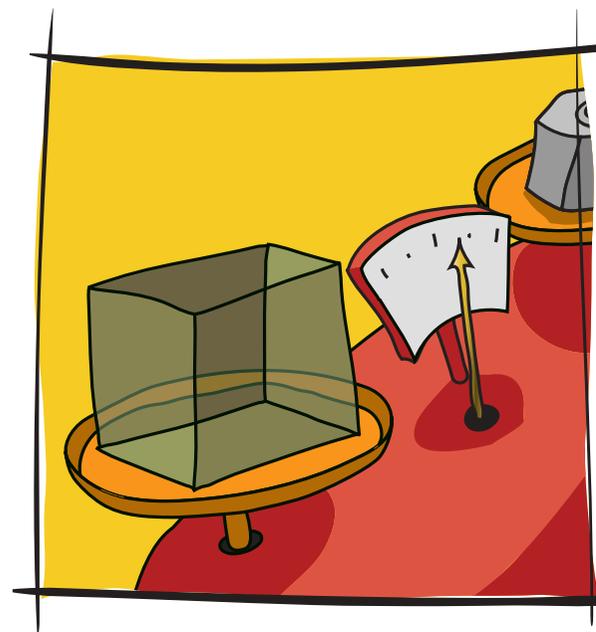
sur la rue Victor Hugo. L'équipement ne devra pas tourner le dos à la rue Victor Hugo.

Tandis que certains éléments de programme seront implantés en rez-de-chaussée pour des raisons techniques, d'autres le seront de préférence afin de favoriser l'ouverture de l'équipement sur la ville :

- le café-coworking : la terrasse du café, dialoguera avec la place du marché,
- les espaces de la fonction d'accueil - information
- l'espace presse - actualités
- l'amphithéâtre
- les médiabus et les espaces techniques associés.

Le bâtiment sera conforme au Règlement du PLU qui autorise un bâtiment en harmonie avec l'environnant (marché (10,42 m) et bâtiments sur rue Félix Éboué (de 10,30 m à 10,50 m), soit équivalent R+1 + combles. La partie éventuelle en 3<sup>ème</sup> niveau (combles) se développera de préférence sur la rue F. Eboué.





# 3

## Données qualitatives et quantitatives



### 3.1 Préambule

L'approche programmatique est fonctionnelle, ainsi l'équipement est appréhendé par fonction, une fonction regroupant des activités concourant à un même objectif, par exemple l'ensemble des activités de l'accueil. Il n'y a pas d'adéquation entre les notions d'espace et d'activité, une même activité peut s'exercer dans des espaces différents et un espace peut accueillir plusieurs types d'activités.

Pour expliquer le fonctionnement attendu pour chaque équipement, ainsi que ses principales caractéristiques quantitatives et qualitatives, quatre parties sont utilisées :

- le tableau récapitulatif des surfaces,
- le schéma de fonctionnement,
- pour chacune des fonctions :
  - la description des fonctions,
  - l'organigramme des liaisons spatiales
  - les fiches typologiques
- le tableau des performances techniques

Au stade du préprogramme, seul le tableau récapitulatif des surfaces et le schéma de fonctionnement sont réalisés.

#### Le tableau récapitulatif des surfaces utiles

Ce tableau réunit, par unité fonctionnelle, les surfaces par type de locaux, en précisant pour chacun le nombre, la surface utile unitaire et la surface utile totale. La définition de la surface utile est donnée ci-après ; les circulations en sont exclues puisqu'elles dépendent de la conception du projet. Le nombre de sanitaires indiqué est un minimum à respecter, leur nombre dépendra de l'organisation des fonctions dans le projet global.



#### Le schéma général de fonctionnement

Il illustre les relations attendues (forte, aisée...) entre les différentes fonctions de l'équipement. Ce n'est en aucun cas une projection spatiale, c'est une représentation des relations entre des fonctions.

#### La description des fonctions

Cette partie propose pour chaque fonction :

- une présentation de la fonction :
  - les vocations et objectifs particuliers,
  - les usagers : nombre et nature,
  - les espaces,
  - les contraintes et exigences spécifiques,
  - l'organigramme des liaisons spatiales, illustration des relations spatiales souhaitées entre 2 espaces : proximité, communication directe... ;
- une fiche fonctionnelle pour chaque espace, elle expose :
  - les données quantitatives : surface, usagers,
  - les activités abrités,
  - les relations avec les autres espaces de la fonction,
  - les contraintes et exigences spécifiques à l'espace,
  - l'équipement inclus dans le budget de l'opération,
  - l'équipement non inclus dans le budget de l'opération.

#### Le tableau des performances techniques

Il présente les caractéristiques techniques en terme de performances attendues et spécifiques à un type d'espace. Il est complété par le chapitre des contraintes et exigences techniques qui expose les diverses prescriptions générales qui s'appliquent à l'ensemble du projet que ce soit des dispositions techniques ou des niveaux de performances.

## 3.2 Les surfaces

### 3.2.1 Présentation

Le tableau présenté dans les pages suivantes propose, par fonction, et pour chaque espace :

- la surface utile proposée,
- le nombre d'espaces,
- la surface utile totale.

Les paramètres suivants ont prévalu au dimensionnement des différents espaces :

- les effectifs envisagés,
- les caractéristiques spécifiques et les activités accueillies,
- les situations de référence,
- les besoins et attendus exprimés au cours de cette étude.

Une surface globale pour une fonction et sa répartition par espace sont proposées. Les surfaces ont été établies selon les besoins des activités abritées ; elles ont fait l'objet d'arbitrage et correspondent à un montant prévisionnel des travaux.

Dans le projet, il conviendra de respecter la surface globale mais aussi les répartitions par espace.

Il est rappelé que la notion de surface n'est pas suffisante pour déterminer l'habitabilité d'un espace, la proportion adaptée aux activités accueillies, l'absence d'obstacles visuels, l'emplacement des ouvertures... , sont autant de facteurs à prendre en compte.

#### Définition : la surface utile

*« surface nécessaire à l'exercice des activités définies dans le programme. C'est la somme des surfaces des locaux abritant des activités principales, des locaux annexes ou d'assistance des sanitaires et des locaux techniques,*

*y compris les circulations internes de ces locaux et les emplacements des placards et équipements fixes.»*

Les sanitaires sont comptabilisés en surface utile, les circulations et locaux techniques d'étage sont inclus dans le rapport SP/SU.

#### La surface de plancher

*« La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :*

- 1° Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur*
- 2° Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;*
- 3° Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ;*
- 4° Des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manoeuvres ;*
- 5° Des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial;*
- 6° Des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets ;*  
(...)»

L'indication pm : «pour mémoire» cible des espaces évoqués dans deux fonctions, le plus souvent des sanitaires. Ils sont alors notés pm dans l'une des deux pour ne pas être comptabilisés deux fois, ou des espaces ne faisant pas l'objet de surface utile car pris sur les circulations (attente) ou extérieur (hall livraison).



### 3.2.2 Synthèse des surfaces

Le tableau ci-contre présente le récapitulatif des surfaces utiles par fonction.

Les surfaces proposées totalisent 1 800 m<sup>2</sup> de surface utile, correspondant à un objectif de surface de plancher d'environ 2 170 m<sup>2</sup>.

Ces surfaces, traduisent l'ensemble des espaces de chacune des fonctions de l'équipement.

Complétant ces surfaces utiles, les espaces extérieurs nécessaires à l'équipement représentent quant à eux près de 370 m<sup>2</sup>.

Fonctions / espaces		Surfaces utiles m <sup>2</sup>
<b>Espaces bâtis - médiathèque</b>		
A	Accueil - information	84
B	Culturothèque	221
C	Café / Coworking	153
D.1	Consultation Adultes	159
D.2	Consultation Jeunesse	166
D.3	Consultation Adolescents	233
E	Ludothèque	119
F	Animations	400
G	Administration	84
H	Vie du personnel	39
I	Entretien des livres	112
J	Entretien - maintenance	31
<b>Sous-total Médiathèque</b>		<b>1 800</b>
<b>Service culture</b>		
K	Service culture	65
<b>Sous-total Service culture</b>		<b>65</b>
<b>TOTAL ESPACES BÂTIS</b>		<b>1 865</b>
<b>Espaces extérieurs</b>		
L	Accueil / détente	230
M	Médiabus	139
<b>TOTAL ESPACES EXTÉRIEURS</b>		<b>369</b>

Synthèse surfaces

3 Données qualitatives et quantitatives



## 3.2.3 Tableau des surfaces utiles détaillées

			Programme		
FONCTIONS / ESPACES	Personnel	Nb doc.	SU unitaire (m <sup>2</sup> )	nb es-paces	SU totale (m <sup>2</sup> )
<b>Espaces bâtis - Médiathèque</b>					
<b>A</b>	<b>Accueil - information</b>				
A.1	Hall d'accueil dont guichet et automates		54	1	54
A.2	Sanitaires publics adultes + enfants		15	2	30
A.3	Local fermé trottinettes / poussettes		pm	pm	pm
	<b>sous total</b>				<b>84</b>
<b>B</b>	<b>Culturothèque</b>				
B.1	Kiosque presse et consultation catalogue	18	20	1	20
B.2	Espace actualités et nouveautés		12	1	12
B.3	Consultation loisirs et nouveaux médias	14 750			158
B.4	Café-langues				31
	<b>sous total</b>				<b>221</b>
<b>C</b>	<b>Café / Coworking</b>				
C.1	Salle café		40	1	40
C.2	Cuisine		20	1	20
C.3	Coworking dont bulles visio-conférences		38	1	38
C.4	Salle de réunions / formations / travail		50	1	50
C.5	Sanitaires publics adultes H&F dont 1PMR		5	1	5
	<b>sous total</b>				<b>153</b>



				Programme		
FONCTIONS / ESPACES		Personnel	Nb doc.	SU unitaire (m <sup>2</sup> )	nb es-paces	SU totale (m <sup>2</sup> )
<b>D</b>	<b>Consultation</b>					
<b>D.1</b>	<b>Adultes</b>					
D.1.1	Consultation et travail		13 025			147
D.1.2	Accueil et information					12
	<b>sous total</b>					<b>159</b>
<b>D.2</b>	<b>Jeunesse</b>					
D.2.1	Consultation		5 020	80	1	80
D.2.2	Animations jeunesse			80	1	80
D.2.3	Accueil et information			6	1	6
	<b>sous total</b>					<b>166</b>
<b>D.3</b>	<b>Adolescents</b>					
D.3.1	Consultation et travail		500	227	1	227
D.3.2	Accueil et information			6	1	6
	<b>sous total</b>					<b>233</b>
	<b>sous total Consultation</b>					<b>558</b>
<b>E</b>	<b>Ludothèque</b>					
E.1	Accueil ludothèque			16	1	16
E.2	Salle jeux bruyants et jeux au sol			35	1	35
E.3	Salle jeux calmes et de plateau			35	1	35
E.4	Salle lavage et réparation des jeux			18	1	18
E.5	Local rangements divers			15	1	15
	<b>sous total</b>					<b>119</b>
<b>F</b>	<b>Animations</b>					
F.1	Salle d'animation			70	1	70
F.2	Amphithéâtre 200 places dont régie			313	1	313
F.3	Bureau vestiaire conférencier			9	1	9
F.4	Local rangement - réserve			8	1	8
	<b>sous total</b>					<b>400</b>



			Programme		
FONCTIONS / ESPACES	Personnel	Nb doc.	SU unitaire (m <sup>2</sup> )	nb espaces	SU totale (m <sup>2</sup> )
<b>G Administration</b>					
G.1	Bureau responsable	1	16	1	16
G.2	Bureau adjoint et chargé de projet	2	18	1	18
G.3	Bureau assistant de direction	1	14	1	14
G.4	Postes agents section numérique	3	pm	pm	pm
G.5	Bureau animateur		24	1	24
G.6	Local fournitures		8	1	8
G.7	Espace reprographie		4	1	4
<b>sous total</b>					<b>84</b>
<b>H Vie du personnel</b>					
H.1	Salle de détente du personnel : office, repas, repos, tisanderie	13	25	1	25
H.2	Sanitaires du personnel H/F PMR		5	2	10
H.3	Douche du personnel		4	1	4
<b>sous total</b>					<b>39</b>
<b>I Entretien des livres</b>					
I.1	Sas livraisons		5	1	pm
I.2	Salle de réception / désherbage des livres	3	30	1	30
I.3	Salle de vérification-pointage-estampillage/réparation	2	35	1	35
I.4	Rangement de matériel : consommables		12	1	12
I.5	Réserve / magasin		35	1	35
<b>sous total</b>					<b>112</b>
<b>J Entretien - maintenance</b>					
J.1	Local serveur		4	1	4
J.2	Local entretien		5	3	15
J.3	Réserve produits entretien		6	1	6
J.4	Vestiaire entretien		6	1	6
<b>sous total</b>					<b>31</b>
<b>TOTAL BÂTI Médiathèque</b>		13			<b>1 800</b>
<b>K Service culture</b>					
K.1	Bureau direction	1	17,5	1	17,5
K.2	Bureau programmeur	1	17,5	1	17,5
K.3	Bureau secrétariat	1	17,5	1	17,5
K.4	Salle de réunion		12	1	12
<b>sous total</b>					<b>65</b>
<b>TOTAL BÂTI Médiathèque + culture</b>					<b>1 865</b>



				Programme		
FONCTIONS / ESPACES		Personnel	Nb doc.	SU unitaire (m <sup>2</sup> )	nb es-paces	SU totale (m <sup>2</sup> )
<b>Espaces extérieurs</b>						
<b>L</b>	<b>Accueil / détente</b>					
L.1	Parvis principal			pm	pm	pm
L.2	Espace extérieur convivialité - terrasse café			80	1	80
L.3	Jeux enfants			50	1	50
L.4	Espace lecture extérieure (semi protégé type pergola)			30	1	30
L.5	Espace extérieur détente du personnel			15	1	15
L.6	Local fermé trottinettes / poussettes			25	1	25
L.7	Stationnement vélos	20		1,5	20	30
<b>sous total</b>						<b>230</b>
<b>M</b>	<b>Médiabus</b>					
M.1	Stationnement médiabus			33	3	99
M.2	Aire de chargement / déchargement des médiabus			20	1	20
M.3	Local réserve ouvrages médiabus			20	1	20
<b>sous total</b>						<b>139</b>
<b>Total EXTÉRIEURS :</b>						<b>369</b>
<b>Total BÂTI + EXTÉRIEURS :</b>						<b>2 234</b>

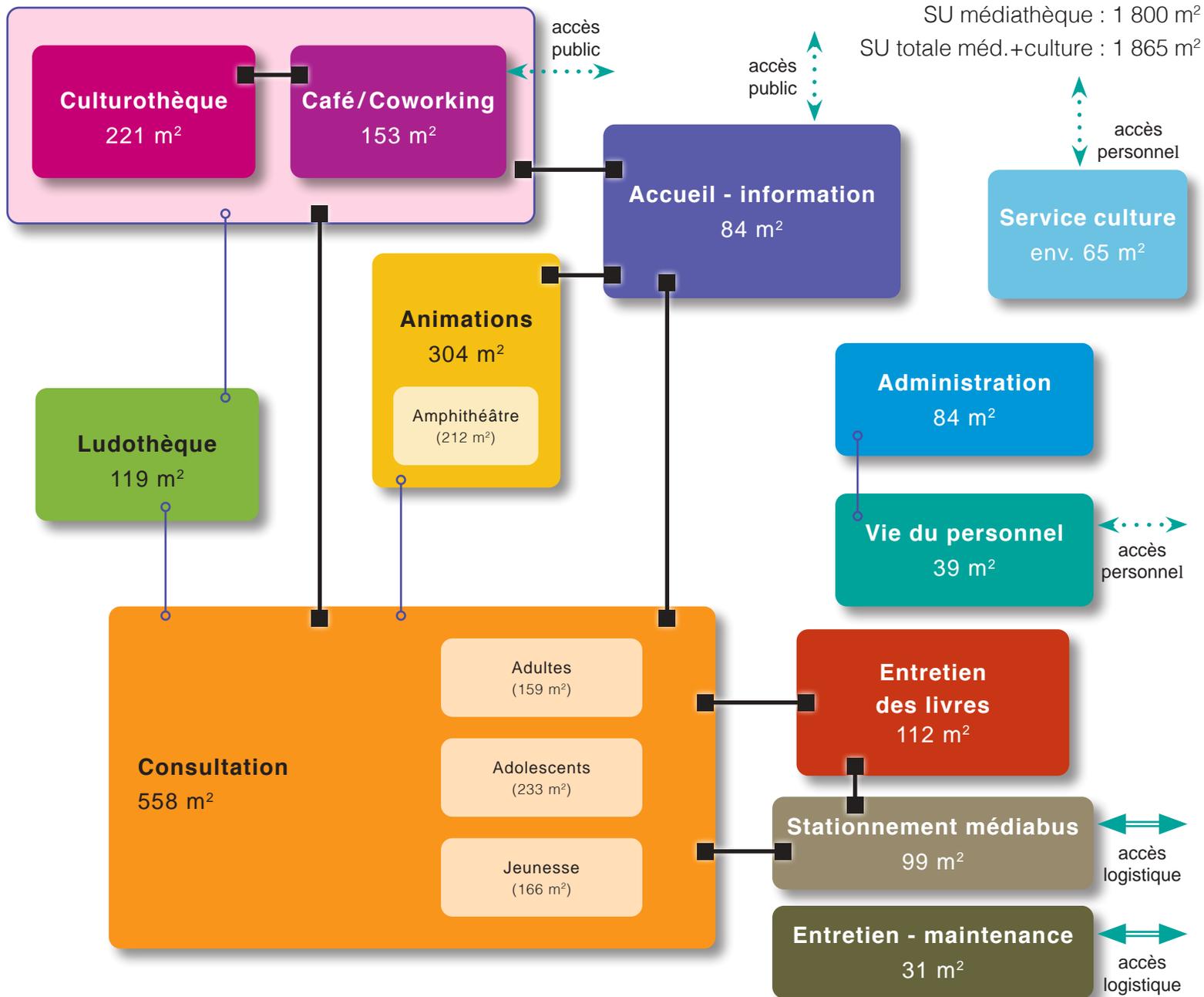


### 3.3 Le schéma de fonctionnement

surfaces données = surfaces utiles (SU)

SU médiathèque : 1 800 m<sup>2</sup>

SU totale méd.+culture : 1 865 m<sup>2</sup>



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Objet</b>	
Schéma de fonctionnement	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

Légende	
	Fonction
	Sous fonction
	Relation forte
	Relation aisée
	Accès piétons
	Accès véhicules

2 L'étude de programmation

### 3.4 Présentation des fonctions

Les différentes fonctions de l'équipement sont présentées dans l'ordre suivant :

- Accueil - information
- Culturothèque
- Café - Coworking
- Consultation
- Ludothèque
- Animations
- Administration
- Vie du personnel
- Entretien des livres
- Entretien - maintenance
- [Service culture \(ville de Saint-Laurent-du-Maroni\)](#)
- Espaces extérieurs, y compris médiabus.



### 3.4.1 Accueil - information

#### Vocation et objectifs particuliers

L'accueil recouvre quatre missions principales :

- **l'accueil, au sens premier du terme**, des usagers, utilisateurs et visiteurs ; les recevoir et les « accompagner », renseigner, informer et orienter,
- **l'identification de la médiathèque** vis-à-vis du public extérieur et du centre-ville ; premier contact avec l'équipement, il en donne la première image et traduit les ambitions de la commune en matière de politique culturelle,
- **une vocation de contrôle des accès** aux espaces de la médiathèque, et le contrôle des prêts et retours,
- **la gestion des flux et la desserte des espaces** de la médiathèque ; les flux générés par chacune des activités ne devront pas être source de nuisances et les accès aux autres fonctions seront clairement identifiables.

L'accueil de la médiathèque est un lieu d'activité et de vie à part entière ; il est un lieu de rencontre et d'échange, de détente, à l'image de la culturothèque et de l'espace café.

#### Principales relations

La fonction Accueil - information a des relations fortes avec les fonctions suivantes :

- culturothèque,
- café-coworking,
- animation,
- consultation.

#### Utilisateurs et usagers

- **Public** : tout public, visiteurs de la médiathèque, habitants de la commune, élèves des écoles environnantes.
- **Personnel** : 2 personnes dédiées à l'accueil : informations, inscriptions...

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
A.1	Hall d'accueil, dont guichet et automates	54
A.1.1	<i>Guichet</i>	12
A.1.2	<i>Automates retour de prêts</i>	2 x 6
A.2	Sanitaires publics adultes + enfants	2 x 15
A.3	<i>Local fermé trottinettes / poussettes</i>	<i>pm</i>
<b>Sous-total</b>		<b>84</b>



## Contraintes et exigences particulières

### Implantation

L'implantation de l'accueil de la médiathèque, espace de transition entre la ville et l'équipement, visera :

- d'une part, à mettre en valeur l'angle Sud-Ouest de l'îlot (à l'intersection entre la rue Félix Éboué et la place de la Mutualité) et son rapport au quartier,
- d'autre part, à favoriser les relations entre la médiathèque et le marché couvert.

### Ambiance

Zone de passage obligatoire, elle se veut chaleureuse et engage le public à entrer.

### Une gestion optimale des flux entrant et sortant

L'accueil quotidien des visiteurs de l'équipement font qu'un grand nombre d'usagers peuvent se retrouver simultanément au sein des espaces d'accueil pour des activités différentes. La gestion des flux est un enjeu fort : le concepteur y accordera une attention particulière. La distribution des flux vers les fonctions du pôle sera confortable et optimale, de façon à ne générer aucune nuisance et permettre le contrôle des entrées et sorties de l'équipement.

### Guichet et automates

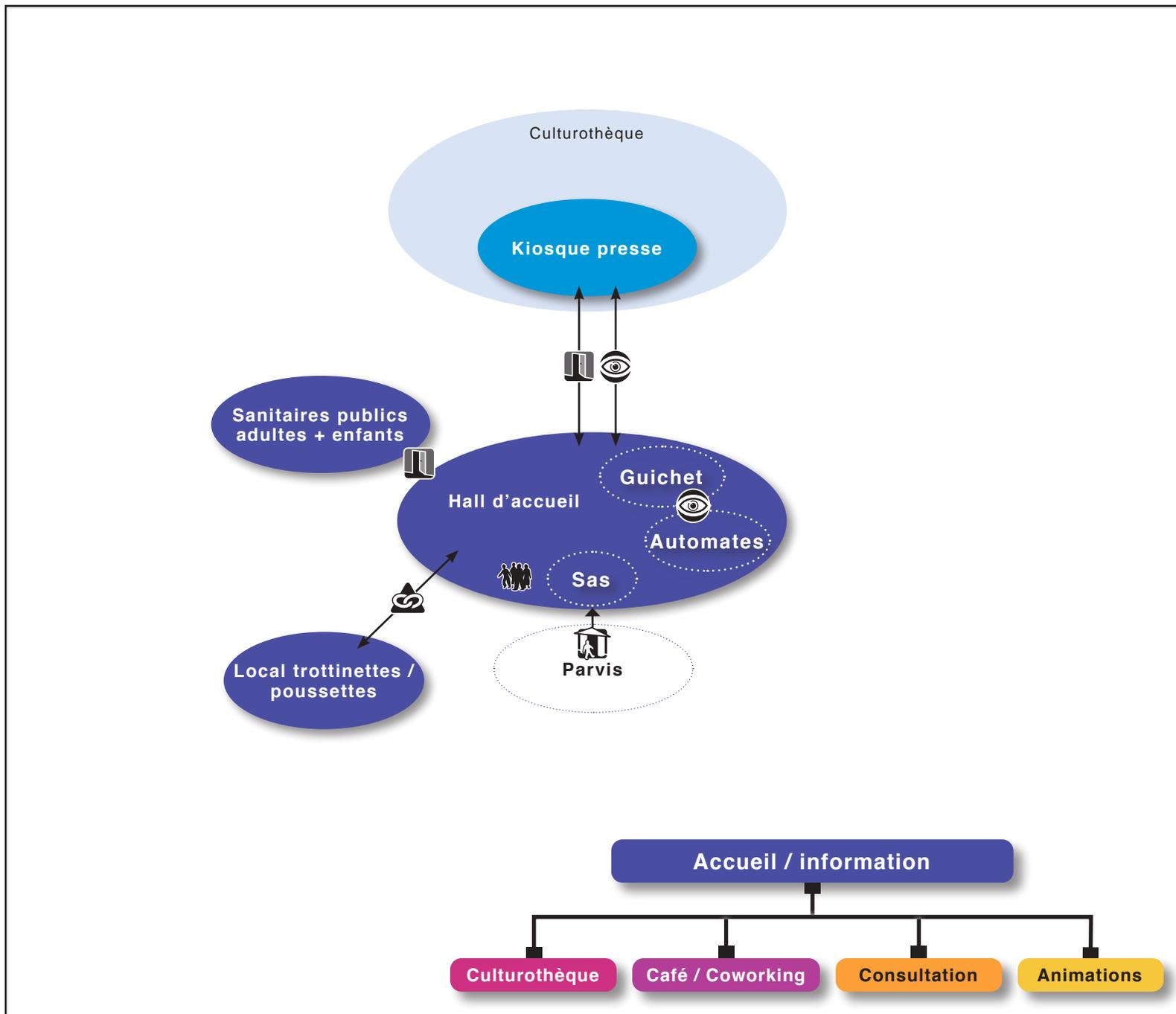
Le guichet constitue le point d'information à l'entrée dans l'équipement. Il s'agit d'une banque d'accueil aménagée dans le hall d'accueil, qui aura une visibilité directe sur l'entrée, et au niveau de laquelle il sera notamment possible de procéder aux démarches d'inscription des nouveaux usagers, aux prêts et retours d'ouvrages.

Deux automates pour les retours de prêts seront également mis à disposition des usagers, également au sein du hall d'accueil de la médiathèque. Ces automates seront visibles depuis le guichet.

Le prêt/retour est centralisé au sein de cette fonction « accueil - information », libérant ainsi les agents des sections de ces tâches pour se consacrer uniquement à l'assistance et au conseil du public.

La conception de cet espace devra autoriser les évolutions du système prêt/retour si le besoin s'en fait sentir. En effet le nombre d'automates prêt/retour pourra évoluer en fonction des besoins du public.





**Opération**  
 Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni

**Objet**  
 Organigramme des liaisons spatiales

**Date**  
 Mai 2024



**Légende**

-  Zone
-  Espace
-  Espace autre fonction
-  Entité Spatiale
-  Proximité obligatoire
-  Communication directe
-  Relation visuelle
-  Accès public
-  Accès livraison
-  Accueil public
-  Fonction en liaison forte
-  Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Hall d'accueil dont guichet & automates (1/2)

Code espace

A.1

Code techn.

1.1



### Données quantitatives

surface	30 + 12 + 6 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1 + 1 + 2
personnel	-



### Activités

- entrée principale, accès et desserte vers les différentes fonctions de la médiathèque
- contrôle des entrées et sorties
- attente éventuelle et orientation du public
- accueil physique (guichet) et téléphonique (standard)
- information générales sur l'équipement, son fonctionnement, ses activités...
- consultation des informations affichées sur panneaux ou diffusées sur écran : programmes culturels, informations loisirs, animations sur le réseau...
- lieu d'affichage pour les expositions temporaires
- retour des prêts via automates



### Relation spatiales

- communication directe et relation visuelle avec l'espace public
- communication directe avec et le kiosque presse et les sanitaires
- proximité obligatoire avec le local trottinettes / poussettes
- accès aisé vers l'ensemble des espaces de l'équipement
- comprend le guichet et les automates de retour de prêts (zones dédiées dans le hall)
- relation visuelle entre le guichet et les automates

## Hall d'accueil dont guichet & automates (2/2)

Code espace

A.1

Code techn.

1.1



### Contraintes et exigences particulières

- comprend un sas thermique
- obligatoirement en RDC
- conformité réglementation PMR
- lisibilité et transparence visuelle depuis l'extérieur et sur les espaces internes de l'équipement,
- localisation stratégique de façon à permettre une bonne répartition des flux
- qualité de la signalétique et de la « capacité d'orientation » du hall,
- qualité d'ambiance et confort d'usage (en particulier confort thermique, traitement acoustique, éclairage naturel et artificiel de qualité, absence de reflet sur les écrans)
- possibilité d'affichage et d'accrochage



### Équipements inclus dans le coût travaux

- panneaux d'information dans le hall et donnant directement sur l'extérieur : 4 panneaux 120 x 160 cm
- système d'information numérique (écrans) : 4 écrans avec réseau
- guichet :
  - . 1 banque d'accueil avec 2 postes informatiques, hauteur banque : 90 à 130 cm et 70 à 80 cm (partie PMR)
  - . rangements intégrés toute hauteur : 1,2 ml répartis sur 5 rayons
  - . visiophone
- 2 automates pour le retour des prêts : consoles avec écran, lecteur de code-barres ou RFID, tablette pour poser les livres
- horloge



### Équipements hors coût travaux

- assises diverses, mobilier espace d'attente
- présentoirs
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



## Sanitaires publics adultes / enfants (1/2)

Code espace

A.2

Code techn.

3.2



## Données quantitatives

surface	10 + 5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,50 m
nombre	2 + 2
personnel	-



## Activités

- hygiène des visiteurs adultes / enfants
- 1 ensemble hommes / garçons, 1 ensemble femmes / filles



## Relation spatiales

- communication directe avec le hall d'accueil



## Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement en RDC
- conformité réglementation PMR : 1 sanitaire PMR par bloc
- lumière naturelle privilégiée : 1<sup>er</sup> jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- traitement de qualité incitant au respect des lieux
- hygiène rigoureuse, matériaux insensibles à l'humidité et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée
- lavabo extérieur au WC

## Sanitaires publics adultes / enfants (2/2)

Code espace

A.2

Code techn.

3.2



## Équipements inclus dans le coût travaux

- pour chaque sanitaire adulte : 2 cuvettes à l'anglaise avec abattant, chasse d'eau double bouton et dévidoirs métalliques papier hygiénique fermant à clé, 2 lavabos, 2 distributeurs de savon, 2 miroirs, 1 sèche mains automatique
- pour chaque sanitaire enfant : 1 cuvette à l'anglaise avec abattant, chasse d'eau double bouton et dévidoir métallique papier hygiénique fermant à clé, 1 lavabo, 1 distributeur de savon, 1 miroir, 1 sèche mains automatique
- patère intérieure aux portes
- distribution et robinetterie encastrées
- siphon de sol



## Équipements hors coût travaux

- poubelles



### 3.4.2 Culturothèque

#### Vocation et objectifs particuliers

Ce principe de « culturothèque » vise à se positionner comme l'un des éléments d'attraction de l'équipement, par la diversité des supports et des « ambiances » proposés. Les différents publics de la médiathèque auront la possibilité d'y trouver un sujet d'intérêt. Les activités de cette fonction sont plutôt orientées vers la détente, les loisirs, la culture et l'instruction, elles se regroupent autour de 3 grandes activités principales :

- presse et actualités : consultation de la presse quotidienne locale, nationale et internationale et du catalogue, présentation au public et consultation des nouveautés proposées par la médiathèque, tous supports confondus ;
- consultation loisirs et nouveaux médias : musique et cinéma (consultation des supports musicaux et cinématographiques proposés par la médiathèque, écoute et visionnage), ainsi que bandes dessinées et mangas ;
- "café-langues" : apprentissage des langues avec possibilité d'écoute de supports sonores et de projections, et de discussions dans des espaces dédiés, pour des activités type « café-langues ».

#### Principales relations

Cette fonction a un lien fort avec l'accueil - information, les espaces de consultation, ainsi que le café / coworking.

La culturothèque a également une relation aisée avec la ludothèque.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : visiteurs de la médiathèque, habitants de la commune, élèves des écoles environnantes.
- Personnel : 1 personne, sans poste fixe.

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
B.1	Kiosque presse et consultation catalogue	20
B.2	Espace actualités et nouveautés	12
B.3	Consultation loisirs et nouveaux médias, dont :	158
B.3.1	<i>Espace musique</i>	25
B.3.2	<i>Espace DVD</i>	15
B.3.3	<i>Espace BD</i>	58
B.3.4	<i>Espace manga</i>	29
B.3.5	<i>Carrés de lecture</i>	30
B.4	Café - langues, dont :	31
B.4.1	<i>Espace discussion</i>	2 x 9
B.4.2	<i>Espace écoute / projection</i>	13
<b>Sous-total</b>		<b>221</b>



**Contraintes et exigences particulières**

Le kiosque presse et l'espace actualités et nouveautés seront de préférence implantés de sorte à créer, par une porosité visuelle, une vitrine de l'équipement depuis l'espace public et ainsi inviter les passants à entrer dans l'équipement. Le kiosque presse et l'espace actualités et nouveautés peuvent être regroupés en un seul espace, selon le projet architectural. Ils se trouveront également dans la continuité de l'accueil.

Six chauffeuses et 2 lecture-debout y seront répartis. Les postes de lecture-debout peuvent être intégrés avec du mobilier de présentation d'ouvrages.

Les espaces de la culturothèque resteront aisément accessibles depuis l'ensemble des espaces de l'équipement. Le secteur de consultation loisirs et nouveaux médias sera en particulier facilement accessible depuis les espaces de consultation, tant jeunesse et adolescents qu'adultes.

La consultation loisirs et nouveaux médias intègre des activités de lecture (bandes-dessinées et mangas), mais également d'écoute (musique) et de projection (DVD) de supports numériques. L'écoute de supports audio et musicaux, ainsi que le visionnage de supports vidéo sera possible de manière individuelle ou par binômes, avec des bornes d'écoute ou de projection. Celles-ci disposent d'assises, de casques audio et d'un écran pour la projection. Les bornes d'écoute et de projection pourront également être intégrées dans du mobilier et / ou créer des systèmes de cloisonnement modulables, d'alcôves, ... Leur localisation et leur orientation éviteront les risques de nuisances envers les espaces de lecture.

Pour la musique, 6 places d'écoute seront proposées.

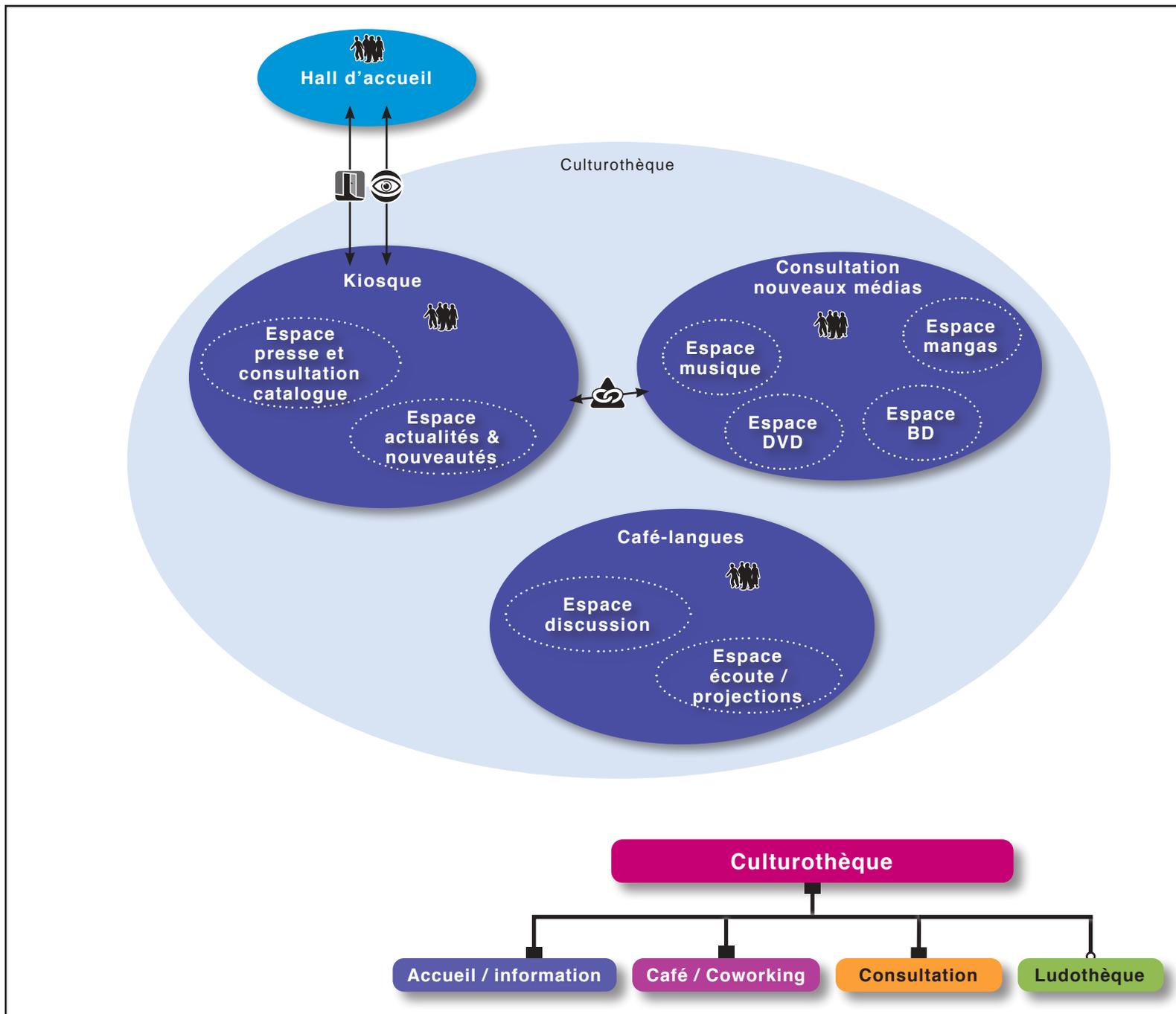
Pour la vidéo, 4 places de visionnage seront proposées.

Une attention particulière sera portée à l'ambiance de la culturothèque. Sans être trop cloisonné, l'espace, dans son organisation, devra éviter les nuisances d'une activité à l'autre. Ainsi, tant par les solutions architecturales mises en œuvre que par un traitement acoustique étudié, l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à limiter les nuisances sonores.

Une surface correspondant à un total d'environ 30 m<sup>2</sup> pour des "carrés de lecture" est à répartir dans ce secteur de consultation loisirs et nouveaux médias. Ces "carrés de lecture" prennent différentes formes :

- d'une part, les assises elles-mêmes (mobilier) seront variées : chauffeuses, fauteuils, chaises, postes de lecture debout,...
- d'autre part, par leur disposition, les assises proposeront des ambiances diversifiées : assises isolées, regroupées, par îlots ou encore filantes...





<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Objet</b>	
Organigramme des liaisons spatiales	
<b>Date</b>	
Mai 2024	

Légende	
	Zone
	Espace
	Espace autre fonction
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Fonction en liaison forte
	Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Kiosque presse / Espace actualités et nouveautés

Code espace

B.1 / B.2

Code techn.

1.2



### Données quantitatives

surface	20 + 12 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1 + 1
personnel	-



### Activités

- mise à disposition des collections presse quotidienne, locale, nationale et internationale, pour les usagers de la médiathèque
- présentation des nouveautés et actualités de la médiathèque
- consultation catalogue
- point d'information : informations culture / loisirs,...
- *fond* : 18 titres de presse : x12 presse locale et nationale + x6 presse internationale



### Relation spatiales

- communication visuelle avec l'espace public
- communication directe avec le hall d'accueil
- le kiosque presse et l'espace actualités / nouveautés peuvent être regroupés dans un même espace
- proximité obligatoire avec la consultation loisirs et nouveaux médias

## Kiosque presse / Espace actualités et nouveautés

Code espace

B.1 / B.2

Code techn.

1.2



### Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement en RDC
- lisibilité et transparence visuelle depuis l'extérieur et sur les espaces internes de l'équipement,
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (étagères avec magazines et journaux, avec ouvrages « nouveautés »), tout en veillant à libérer un passage suffisant pour les personnes à mobilité réduite
- ambiance attendue : semi-calme et chaleureuse
- éclairage naturel et artificiel de qualité, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers
- traitement acoustique soigné
- traitement hygrothermique adapté : confort des usagers et utilisateurs, conservation des oeuvres
- lisibilité et visibilité de la signalétique



### Équipements inclus dans le coût travaux

- 6 chauffeuses + 2 lecture-debout
- rayonnage travée presse : 3 ml x 1,80 (h) x 0,60 (prof)
- 1 présentoir nouveautés : 2 ml x 1,80 (h) x 0,60 (prof)
- panneaux d'affichage : 1,0 x 2,0 m
- borne numérique : recherche d'un ouvrage dans le stock



### Équipements hors coût travaux

- présentoirs, support d'exposition livres



## Consultation loisirs et nouveaux médias (1/2)

Code espace

B.3

Code techn.

1.3



### Données quantitatives

surface	158 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- espace dédié aux amateurs de bandes dessinées et de mangas pour la lecture d'ouvrages
- consultation et recherche audio, musicale, documentaire et cinématographique
- mise à disposition des usagers de postes et outils numériques type bornes d'écoute et de visionnage pour des effectuer recherches et écouter des documents sonores (musiques, podcast, etc.) ou visualiser des documents vidéo (documentaires, films)
- consultation libre service des ouvrages - 15 places
- fond : - *musique* : 3 500 CD en prêt
  - *vidéo* : 750 DVD en prêt
  - *bandes dessinées* : 7 000 ouvrages répartis en :
    - . 4 000 BD adultes
    - . 3 000 BD adolescents / jeunesse
  - *mangas* : 3 500 ouvrages répartis en :
    - . 2 000 mangas adultes
    - . 1 500 mangas adolescents / jeunesse



### Relation spatiales

- proximité obligatoire avec le hall d'accueil et le kiosque presse
- proximité obligatoire entre les secteurs musique et DVD
- proximité obligatoire entre les secteurs bandes dessinées et mangas
- accès aisé vers les espaces de consultation adultes, adolescents et jeunesse

## Consultation loisirs et nouveaux médias (2/2)

Code espace

B.3

Code techn.

1.3



### Contraintes et exigences particulières

- ambiance attendue : semi-calme et chaleureuse
- des situations diverses de lecture doivent être possibles : assis (assises hautes ou basses, - chauffeuses, chaises - isolées ou regroupées, dos-à-dos pour favoriser la concentration ou regroupées autour d'une table basse), debout, appuyé contre un mur, assis à une table, etc.
- éclairage naturel et artificiel de qualité, occultation possible, absence de reflets sur les écrans, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers, protection solaire pour éviter l'éblouissement à la lecture
- traitement acoustique soigné
- organisation spatiale favorisant la création de "bulles" individuelles pour chaque borne d'écoute
- possibilité de plusieurs configurations d'aménagement du mobilier
- protection contre les effractions
- traitement hygrothermique adapté : confort des usagers et utilisateurs, conservation des œuvres
- rangement des ouvrages en bacs
- lisibilité et visibilité de la signalétique



### Équipements inclus dans le coût travaux

- présentoirs pour les 3 500 CD et les 750 DVD en prêt
- 6 bornes d'écoute + 4 places de visionnage avec casques et assises confortables
- présentoirs en bacs pour bandes dessinées et mangas
- chauffeuses et assises diverses et confortables, 15 places
- tables de différences hauteurs



### Équipements hors coût travaux

- néant



## « Café - langues » : espace discussion + espace écoute / de projection

Code espace

B.4

Code techn.

1.4



### Données quantitatives

surface	9 + 13 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	2 + 1
personnel	-



### Activités

- espace de discussion et d'échange en petits groupes, à destination des jeunes, dans le cadre de l'apprentissage de la langue lors de « cafés - langues »
- espace d'écoute et / ou de projection individuel, pour les jeunes, dans le cadre de l'apprentissage de la langue lors de « cafés - langues », 6 postes



### Relation spatiales

- communication directe entre les espaces d'écoute / projection et de discussion



### Contraintes et exigences particulières

- espace de discussion : bulle de travail pour 4 personnes
- aménagement modulable pour s'adapter à l'usage
- espace écoute / projection : permettre l'accueil de 6 postes d'écoute / projection
- confort d'usage, en particulier : lumière naturelle et artificielle de qualité, protection solaire, éclairage artificiel modulable, traitement acoustique soigné
- possibilité d'affichage
- connectique : branchement des ordinateurs portables et accès au wifi pour le travail sur place



### Équipements inclus dans le coût travaux

- 6 bornes d'écoute avec casques



### Équipements hors coût travaux

- table et chaises pour 4 personnes
- corbeille 3 bacs pour les déchets et le recyclage



### 3.4.3 Café / coworking

#### Vocation et objectifs particuliers

Cette fonction a pour vocation principale la convivialité et l'ouverture sur la ville. Son objectif de favoriser et créer du lien au sein du centre-ville, se traduit par deux moyens principaux marquant la particularité de la médiathèque qui ne se contente pas de mettre à disposition un fond documentaire :

- un café, accessible à tous,
- un coworking.

Elle multiplie les usages et facilite et favorise sa fréquentation et son appropriation par différents publics.

A travers le coworking, l'équipement propose un lieu de travail, dédié aux porteurs de projet, aux travailleurs détachés..., en lien direct avec le café.

#### Principales relations

Cette fonction a un lien fort avec l'accueil - information et la culturothèque, mais également, au-delà de l'équipement, avec l'espace public.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : tout public : visiteurs de la médiathèque, travailleurs du coworking, habitants, personnes de passage, public du marché.
- Personnel : 1 personne chargée du café et du coworking, hors personnel de la médiathèque.

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
C.1	Salle café	40
C.2	Cuisine	20
C.3	Coworking : salle de travail + bulles visio-conférence	38
C.4	Salle de réunions / formations / travail	50
C.5	Sanitaires publics adultes H&F	5
<b>Sous-total</b>		<b>153</b>

#### Contraintes et exigences particulières

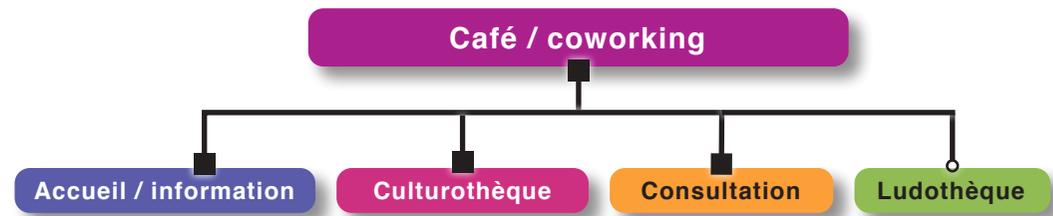
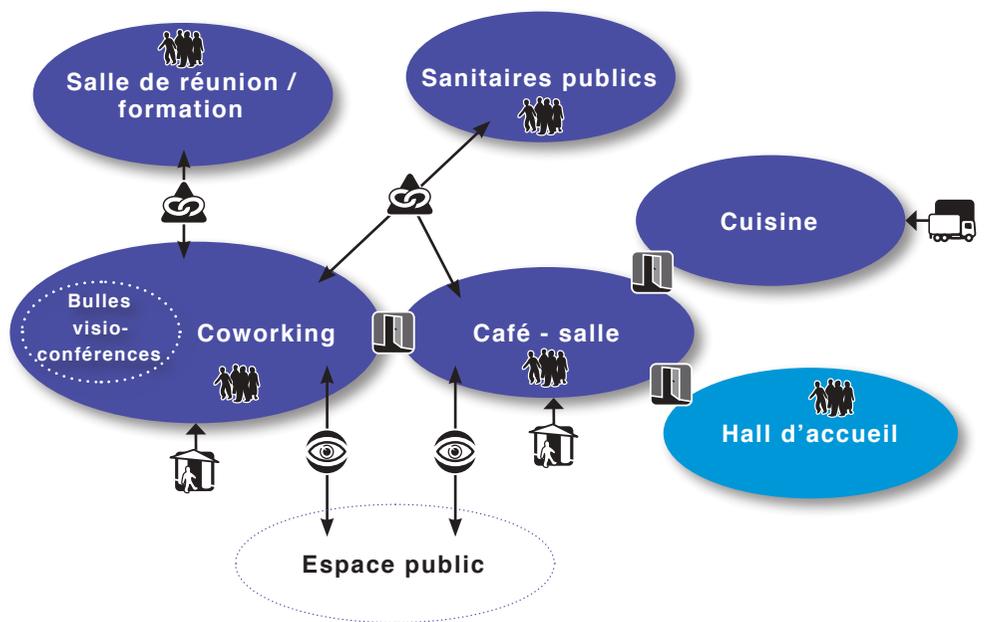
##### Le café

L'équipement offre ici un véritable lieu d'animation et de convivialité, qui est aussi un espace de transition entre l'espace public et l'équipement. Une terrasse complète le café et participe au dispositif de transition entre l'espace public et la médiathèque.

Le café comme le coworking seront accessibles directement depuis l'espace public, éventuellement via un sas, sans passage obligatoire par l'accueil de la médiathèque, afin de favoriser un fonctionnement indépendant et autonome, au-delà des horaires d'ouverture de la médiathèque. Chacun disposera de dispositifs de sécurité pour la fermeture des locaux. Une communication directe entre le hall d'accueil de la médiathèque et le café est demandée. Des solutions architecturales et techniques seront mises en œuvre afin d'assurer la prévention et la protection contre les risques de vol.



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Objet</b>	
Organigramme des liaisons spatiales	
<b>Date</b>	
Mai 2024	



Légende	
	Zone
	Espace
	Espace autre fonction
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Fonction en liaison forte
	Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Café - salle

Code espace

C.1

Code techn.

1.5



## Données quantitatives

surface	40 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1
personnel	1 ou 2
usagers	15 à 20 personnes



## Activités

- consommation sur place de nourriture (petite restauration) et de boissons, tant par les usagers et visiteurs de la médiathèque que les passants
- lieu de convivialité, rencontre et d'échange, organisation de débats, discussions...



## Relation spatiales

- accès depuis l'espace public et le hall d'accueil de la médiathèque
- ouvert sur la place / terrasse
- communication directe avec le coworking
- proximité obligatoire avec les sanitaires



## Contraintes et exigences particulières

- ambiance attendue : conviviale et chaleureuse. Une partie salle (tables, chaises), une partie bar (comptoir)
- éclairage naturel et artificiel de qualité, occultation possible, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers
- traitement acoustique soigné
- partie bar : matériaux résistants, entretien aisé



## Équipements inclus dans le coût travaux

- comptoir : bar de 4 ml x 1,30 (h) x 0,60 (prof), et plan de travail côté bar (4 ml x 0,90 (h) x 0,60 (prof) avec foyer chauffant 4 plaques, four et hotte aspirante
- rangements intégrés fermant à clef : étagères 6 niveaux 1 ml x 0,35 (h) x 0,30 (prof)
- 1 évier (2 bacs) + égouttoir



## Équipements hors coût travaux

- 1 réfrigérateur,
- four à micro-ondes, machine à café
- tables, chaises, assises diverses
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



## Cuisine

Code espace

C.2

Code techn.

1.6



## Données quantitatives

surface	20 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- préparation des repas (petite restauration) servis au café
- stockage des denrées nécessaires aux préparations



## Relation spatiales

- accès technique extérieur pour livraisons
- communication directe avec la salle du café



## Contraintes et exigences particulières

- aménagement d'un plan de travail avec point d'eau
- éclairage naturel
- ventilation adaptée, traitement des odeurs
- nettoyage aisé
- matériaux et mobiliers résistants et faciles d'entretien



## Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 évier (2 bacs) + égouttoir sur paillassse de préparation 3 ml x 0,60 m (prof.) x 0,90 (h)
- rayonnage haut vaisselle 2 ml x 0,40 m (prof.)
- siphon de sol



## Équipements hors coût travaux

- réfrigérateur
- four
- lave-vaisselle
- poubelles

## Coworking + Bulles visio-conférences (1/2)

Code espace

C.3

Code techn.

1.7



## Données quantitatives

surface	30 + 4 + 4 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1 + 1 + 1
personnel	-



## Activités

- accueil des usagers (professionnels, porteurs de projet, étudiants...) pour travailler en individuel ou petit groupe, faire du télétravail....



## Relation spatiales

- accès depuis l'espace public et le café
- communication directe avec le café
- proximité obligatoire avec les sanitaires dédiés
- 2 petites zones d'isolement pour les visio-conférences, type "bulles" pour 1 à 2 personnes (4 m<sup>2</sup> chacune), aménagées au sein de l'espace de coworking
- relation visuelle entre espace de coworking et "bulles" de visio-conférences



## Contraintes et exigences particulières

- qualité d'ambiance et confort d'usage : confort thermique, confort acoustique, éclairage naturel privilégié et éclairage artificiel de qualité
- bulles : isolation acoustique adaptée vis-à-vis des espaces autour
- possibilité de plusieurs configurations possibles des postes de travail
- nombre de prises de courant adapté à l'usage : distance maximum de 2 m entre 2 postes de travail
- connexion WiFi obligatoire
- système de contrôle d'accès de l'espace avec badge

## Coworking + Bulles visio-conférences (2/2)

Code espace

C.3

Code techn.

1.7



## Équipements inclus dans le coût travaux

- alimentation pour fontaine à eau
- alimentation des postes de travail
- panneaux d'affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- boîtier à l'entrée de l'espace et cartes badges



## Équipements hors coût travaux

- tables de travail, chaises et assises diverses ponctuelles
- fontaine à eau, distributeur
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



## Salle de réunion / formation

Code espace

C.4

Code techn.

1.8



## Données quantitatives

surface	50 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- accueil des usagers (citoyens, associations, professionnels, porteurs de projet, ville) pour se réunir et organiser des formations
- réunions de la médiathèque
- accès réservé aux personnes autorisées



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec le coworking, le café, les sanitaires
- accès aisé depuis le hall d'accueil de la médiathèque



## Contraintes et exigences particulières

- qualité d'ambiance et confort d'usage : confort thermique, confort acoustique, éclairage naturel privilégié et éclairage artificiel de qualité
- possibilité de plusieurs configurations possibles : organisation en U, centrale...



## Équipements inclus dans le coût travaux

- alimentation pour fontaine à eau
- panneaux d'affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- réservation de 2 murs pour 2 grands écrans
- boîtier à l'entrée de l'espace et cartes badges



## Équipements hors coût travaux

- 2 grands écrans, équipement pour visioconférences et projections
- tables de travail, chaises pour 25 postes
- fontaine à eau, distributeur
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage

## Sanitaires publics adultes

Code espace

C.5

Code techn.

1.8



## Données quantitatives

surface	5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- hygiène des visiteurs adultes
- 1 ensemble H/F



## Relation spatiales

- accessible depuis le hall d'accueil et la salle du café



## Contraintes et exigences particulières

- conformité réglementation PMR
- lumière naturelle privilégiée : 1<sup>er</sup> jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- traitement de qualité incitant au respect des lieux
- hygiène rigoureuse, matériaux insensibles à l'humidité et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée



## Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 cuvette à l'anglaise avec abattant, chasse d'eau double bouton et dévidoirs métalliques papier hygiénique fermant à clé, 1 lavabo, 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains automatique
- patère intérieure à la porte
- distribution et robinetterie encastrées
- siphon de sol



## Équipements hors coût travaux

- poubelle



### 3.4.4 Consultation

#### Vocation et objectifs particuliers

La fonction consultation accueille les différentes collections d'ouvrages à disposition du public, en consultation libre et disponibles en prêt. Ces collections répondent aux besoins de la population en matière de culture, loisirs, information, apprentissage. Leur répartition en 3 secteurs tient compte des caractéristiques du public concerné :

- adultes,
- adolescents,
- enfants - secteur jeunesse.

Au sein de chaque secteur, l'utilisateur peut déambuler librement entre les rayonnages présentant les différentes collections, à la recherche de son ouvrage (lecture de loisirs, studieuse...). Une fois son ouvrage sélectionné, l'utilisateur profite d'espaces de lecture et/ou de travail (espaces de travail en secteurs adultes et adolescents) variés, répartis dans le secteur. Différents types de places assises sont proposés, elles sont adaptées aux habitudes de consultation de chaque catégorie de public : détente, assis sur chaises, fauteuils, chauffeuses, poufs, ou encore par terre ; travail sur table (tables filantes, individuelles, postes groupés,...).

On rappellera que les adultes ont souvent besoin de calme pour se concentrer, alors que les adolescents sont généralement attirés par le mouvement. Toutefois, pour leurs devoirs les adolescents pourront rechercher également le calme.

Depuis ces espaces, l'extérieur, le mouvement de l'espace public, de la rue seront visibles.

#### Secteur adultes :

L'espace adulte offre un fond documentaire fourni et tout type de places assises (chauffeuses, chaises et tables,...), réparties dans le secteur.

Cet espace plus particulièrement destiné aux adultes a cependant vocation à être aussi fréquenté par les adolescents. Le lien entre ces deux secteurs doit donc être évident et doit susciter l'intérêt des jeunes pour cet espace plus traditionnel de consultation.

La collection adultes est constituée de 13 000 ouvrages (littérature, romans, documentaires, fonds local, spécialisé, régional, ancien,...) et 100 périodiques.

#### Secteur adolescents :

L'aménagement intérieur de différentes zones (coins lecture, fiction, espace numérique, jeux vidéos) et le choix du fond documentaire (romans séries, multimédias, jeux...) doivent permettre d'attirer les jeunes, mais également de leur offrir une diversité dans les documents à consulter comme dans la manière de les consulter (debout, allongé, seul, en groupe). D'autre part, ces différentes zones permettent aux adolescents de s'approprier très fortement cet espace spécifique qui leur est destiné. Ils se retrouvent dans leur monde, sans toutefois être livrés à eux-mêmes : ils seront à la fois «cachés» mais entourés par le personnel.

La partie multimédia / numérique occupe une place d'importance pour les adolescents : 15 postes informatiques et 10 consoles de jeux vidéos pour 1 à 4 joueurs seront disponibles en libre service dans le secteur.

Enfin, pour compléter l'offre en espaces studieux et les tables de travail réparties dans le secteur, une petite salle de travail pour les devoirs et travaux de groupes pourra également être proposée : close mais ouverte visuellement sur la section adolescents.



La collection adolescents est constituée de 500 ouvrages, principalement des séries de romans.

#### Secteur jeunesse :

Ces espaces sont destinés aux tous petits et aux enfants de 0 à 10/12 ans.

Les enfants ont besoin d'espace pour marcher, de confort au sol, de calme, de sécurité et de la proximité d'adultes. Cet espace doit faire l'objet d'un traitement spécifique et ludique : couleurs, forme, matériaux qui prend en compte la morphologie des plus petits et leur stade d'évolution. Les tout petits se déplacent au sol, manipulent beaucoup, font du bruit, n'ont pas les mêmes capacités de préhension que leurs aînés.

Les 6-12 ans représentent un public très captif et sont curieux et actifs ; tous les supports les intéressent ; ces derniers seront mélangés par thématique.

L'aménagement de la section doit facilement pouvoir évoluer en terme d'aménagement, d'offre documentaire et d'animation afin de s'adapter au mieux à la curiosité des enfants.

L'espace consacré aux enfants est ouvert, des zones sont affectées aux différentes activités, les aménagements de détail permettront d'isoler des « coins » et de ménager des espaces intimes.

Deux espaces sont clos, tout en étant malgré tout totalement intégré dans la section jeunesse : il s'agit de l'espace audio jeunesse et de la salle du conte. Ouverts l'un et l'autre lorsqu'aucune animation n'est organisée, ils sont accessibles par les enfants qui pourront utiliser les aménagements présents pour lire, se détendre, discuter...

La collection jeunesse est constituée de 5 000 ouvrages.

#### **Principales relations**

La fonction consultation est en relation forte avec l'accueil - information, la culturothèque, l'entretien des livres et les médiabus. Elle est également en relation aisée avec la fonction animation et la ludothèque.

Au sein-même de la fonction, les 3 secteurs de consultation entretiennent des relations plus ou moins fortes. Les secteurs adultes et jeunesse entretiennent des relations fortes, et doivent être à proximité directe l'un de l'autre : afin de favoriser la surveillance des enfants par les parents fréquentant principalement la section adultes tout en laissant leurs enfants en section jeunesse.

#### **Utilisateurs et usagers**

- Public : visiteurs de la médiathèque, adultes, adolescents, enfants.
- Personnel : 3 agents.



## Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
<b>D.1 Adultes</b>		
D.1.1	Consultation et travail, dont :	<b>147</b>
D.1.1.1	Collection adultes	104
D.1.1.2	Périodiques adultes	3
D.1.1.3	Espace de travail - à répartir	5 x 3
D.1.1.4	Carrés de lecture - à répartir	23
D.1.1.5	Consultation catalogue	2
D.1.2	Accueil et information, dont :	<b>12</b>
D.1.6	Poste agent numérique	6
D.1.7	Poste médiathécaire	6
<b>sous-total Adultes</b>		<b>159</b>
<b>D.2 Jeunesse</b>		
D.2.1	Consultation, dont :	<b>80</b>
D.2.1.1	Collection jeunesse	60
D.2.1.2	Périodiques jeunesse	3
D.2.1.3	Carrés de lecture - à répartir	15
D.2.1.4	Consultation catalogue	2
D.2.2	Animations jeunesse, dont :	<b>80</b>
D.2.2.1	Espace audio jeunesse	40
D.2.2.2	Salle du conte	40
D.2.3	Accueil et information, dont :	<b>6</b>
D.2.3.1	Poste agent numérique / médiathécaire	6
<b>sous-total Jeunesse</b>		<b>166</b>

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
<b>D.3 Adolescents</b>		
D.3.1	Consultation et travail, dont :	<b>227</b>
D.3.1.1	Collection adolescents	15
D.3.1.2	Espaces de travail - à répartir	60
D.3.1.3	Carrés de lecture - à répartir	45
D.3.1.4	Espace numérique	15 x 3
D.3.1.5	Espace jeux vidéos	10 x 6
D.3.1.6	Consultation catalogue	2
D.3.2	Accueil et information, dont :	<b>6</b>
D.3.2.1	Poste agent numérique	6
<b>sous-total Adolescents</b>		<b>233</b>
<b>Sous-total</b>		<b>558</b>

**Contraintes et exigences particulières**

Il sera privilégié une implantation des 3 secteurs sur le même niveau, et le secteur adulte se trouvera en communication directe avec le secteur jeunesse.

Un secteur forme un seul et même espace, non clos, hormis lorsque cela est précisé. Les aménagements permettront de spécifier des ambiances différentes et ainsi augmenteront la possibilité d'appropriation des différentes catégories d'utilisateurs.

Les rayonnages privilégieront la présentation de face des ouvrages afin d'attirer plus facilement le regard de l'utilisateur. En outre, chaque rayonnage disposera de 4 étagères afin d'en limiter la hauteur et ainsi faciliter la recherche d'ouvrage pour les utilisateurs. Dans le secteur jeunesse, les ouvrages seront également présentés en bacs, à hauteur d'enfant.



Un poste de médiathécaire et / ou agent numérique est prévu au sein de chaque secteur :

- 1 poste agent numérique + 1 poste médiathécaire dans le secteur adulte. Ces 2 postes seront répartis dans le secteur, sans être obligatoirement à proximité directe l'un de l'autre ;
- 1 poste agent numérique / médiathécaire (mutualisés) dans le secteur adolescents ;
- 1 poste agent numérique / médiathécaire (mutualisés) dans le secteur jeunesse.

Ces postes seront implantés au sein même de chaque section, le médiathécaire doit avoir une visibilité sur l'ensemble du secteur, et doit également être repérable facilement par les usagers (visibilité + signalétique).

Une attention particulière sera portée à la qualité de la lumière naturelle dans l'ensemble de l'équipement, mais plus spécialement dans les secteurs de consultation. Ces grands espaces ne devront pas être trop profonds pour bénéficier de lumière naturelle directe et suffisante, y compris en position centrale éloignée des façades, tout en étant protégés des rayons directs afin d'éviter l'éblouissement à la lecture. Les écrans des postes informatiques et supports numériques seront disposés de façon à éviter tout reflet, tant par l'éclairage naturel qu'artificiel. Ainsi, une réflexion poussée est attendue quant à l'organisation et l'implantation des rayonnages et des espaces de travail et lecture.

La répartition de places de travail (tables individuelles, groupées, filantes) dans les secteurs requiert une répartition et un nombre prises adaptés notamment pour le branchement d'ordinateurs portables.

#### Secteur adolescents :

Les espaces numérique et jeux vidéo ne seront pas clos. Pour l'espace numérique, 15 postes informatiques fixes seront à disposition des adolescents, au sein du secteur. Pour l'espace jeux vidéos, les 10 consoles de jeux vidéos à disposition seront regroupées dans une partie du secteur. Ces deux espaces seront visibles depuis le poste agent numérique / médiathécaire, afin que ce dernier puisse plus facilement aider le jeune usager en cas de besoin.

#### Secteur jeunesse :

Un soin particulier sera apporté aux couleurs, à l'aménagement de détail, l'acoustique (les enfants parlent fort), la lumière (elle doit être modulable), la signalétique... Des expositions seront possibles dans l'ensemble du secteur. Les mobiliers, tables, chaises, rayonnages..., seront adaptés aux conditions d'usage des enfants : simplicité, résistance, taille adaptée.

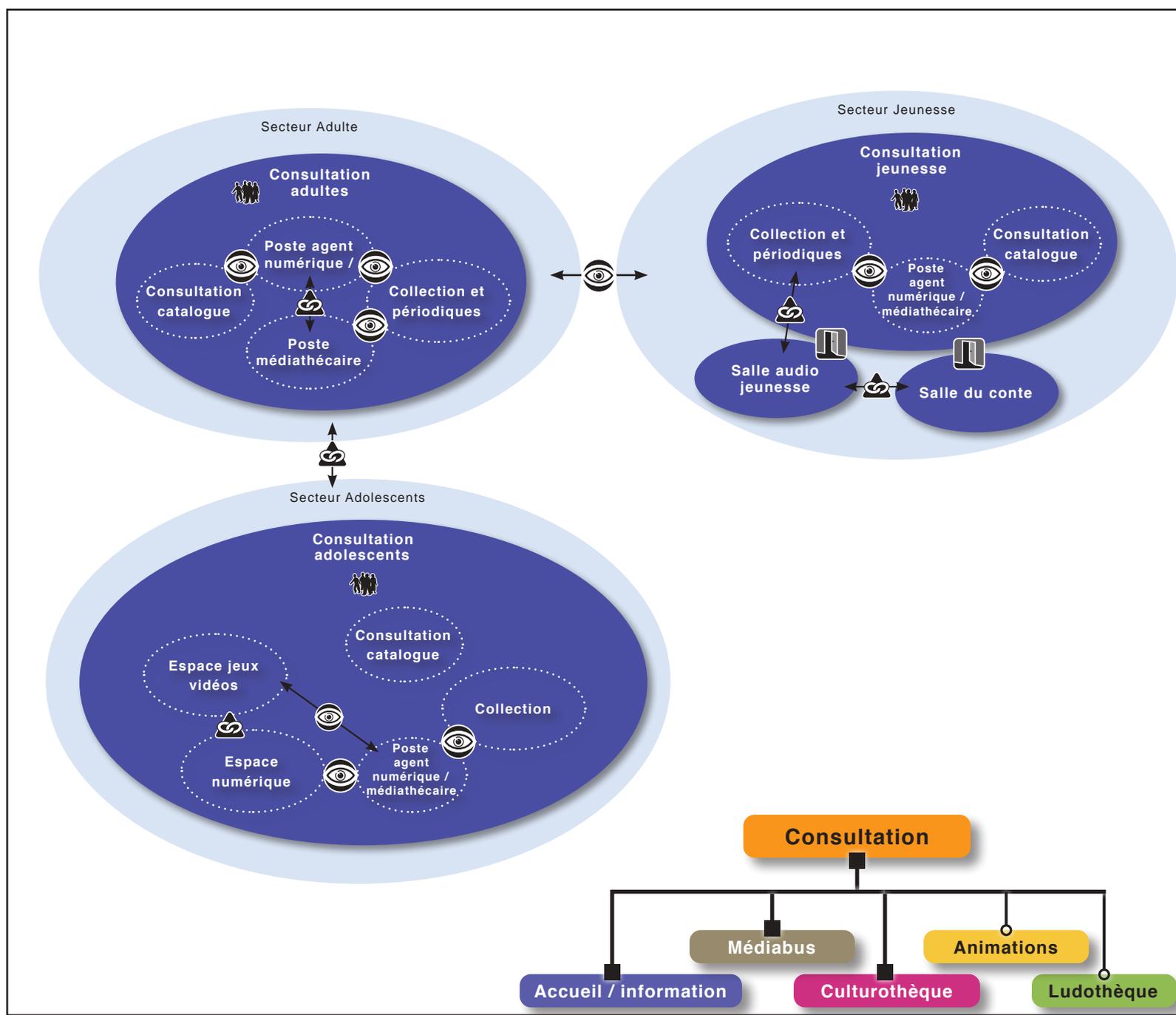
Pour information, on rappellera :

Age	Hauteur d'assise	Hauteur plateau de table
4 - 6 ans	30 cm	52 cm
6 - 8 ans	34 cm	58 cm
8 - 10 ans	38 cm	64 cm



Opération	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
Objet	
Organigramme des liaisons spatiales	
Date	
Mai 2024	

Légende	
	Zone
	Espace
	Espace autre fonction
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Fonction en liaison forte
	Fonction en liaison aisée



## Consultation et travail adultes

Code espace

D.1.1

Code techn.

1.9



## Données quantitatives

surface	147 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,50 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- consultation libre service des ouvrages du secteur pour les adultes
- lecture détente et travail sur table - 10 places assises type chauffeuses + 10 places sur table
- consultation du catalogue de la médiathèque (cf. fiche espace spécifique)
- fond documentaire :
  - . collection adultes : 13 000 ouvrages
  - . périodiques adultes : 25 documents



## Relation spatiales

- proximité obligatoire et relation visuelle directe avec l'espace enfants pour la surveillance des enfants
- zone périodiques aménagée au sein de la collection adultes

## Consultation et travail adultes

Code espace

D.1.1

Code techn.

1.9



## Contraintes et exigences particulières

- ambiance attendue : calme et chaleureuse - espace convivial et confortable
- places assises ("carrés de lecture") et tables de 2 personnes (espaces de travail) réparties dans le secteur
- des situations diverses de lecture et de travail doivent être possibles : assis (assises hautes ou basses : chauffeuses, chaises, poufs, coussins, tapis, petites tables, etc.), debout, appuyé contre un mur, assis à une table, etc. assises isolées / dos-à-dos pour favoriser la concentration ou bien regroupées autour d'une table basse
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (tables et chaises)
- éclairage naturel et artificiel de qualité, occultation possible, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers, protection solaire évitant l'éblouissement à la lecture et les reflets sur les écrans
- traitement acoustique soigné
- possibilité d'accrochage (informations)
- traitement hygrothermique adapté : confort des usagers et utilisateurs, conservation des oeuvres
- rayonnage : dispositif de présentation de face à optimiser
- tables de différentes hauteurs, assises diverses et confortables



## Équipements inclus dans le coût travaux

- chauffeuses, fauteuils
- 5 tables de 2 personnes
- présentoirs, support d'exposition livres : rayonnages adaptés pour différents supports (livres, périodiques) : 4 étagères sur 2 ml
- panneaux d'affichage : 1,0 x 2,0 m



## Équipements hors coût travaux

- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



Consultation

Adultes - Jeunesse - Adolescents

**Consultation catalogue**

Code espace

D.1.1.5 + D.2.1.4 + D.3.1.6

Code techn.

1.9

**Données quantitatives**

surface	2 + 2 + 2 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1 + 1 + 1
personnel	-

**Activités**

- consultation du catalogue de la médiathèque

**Relation spatiales**

- 1 poste en libre accès localisé de façon pertinente au sein de l'espace collection de chaque secteur, pour une consultation aisée depuis tout point du secteur
- relation visuelle avec le poste agent numérique et/ou le poste médiathécaire

**Contraintes et exigences particulières**

- lumière naturelle et artificielle de qualité, absence de reflet sur l'écran
- lisibilité et visibilité de la signalétique

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- mobilier pour poste informatique type poste debout

**Équipements hors coût travaux**

- 1 poste informatique
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage

**Poste agent numérique / poste médiathécaire**

Code espace

D.1.6 / D.1.7 + D.2.7 + D.3.7

Code techn.

1.10

**Données quantitatives**

surface	6 + 6 + 6 + 6 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1 + 1 + 1 + 1
personnel	-

**Activités**

- information, renseignements, aide pour rechercher un ouvrage, accompagnement dans la recherche sur le catalogue numérique
- zone pour 1 poste, ouverte, au coeur de chaque secteur (adultes, adolescents, jeunesse)
  - . secteur adulte : 1 poste agent numérique + 1 poste médiathécaire distincts
  - . secteurs adolescents et jeunesse : 1 poste unique médiathécaire / agent numérique

**Relation spatiales**

- poste implanté au sein des espaces de collection de chaque secteur
- communication visuelle avec le poste de consultation du catalogue

**Contraintes et exigences particulières**

- bonne visibilité depuis le poste sur l'ensemble de l'espace de consultation
- qualité de l'espace de travail et confort d'usage (éclairage, acoustique, hygrothermie, ergonomie, ...)
- lisibilité et visibilité de la signalétique

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- bureau / banque

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau
- 1 poste informatique + périphériques
- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



## Consultation jeunesse

Code espace

D.2.1

Code techn.

1.9



### Données quantitatives

surface	80 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- consultation libre service des ouvrages du secteur pour les enfants
- lecture - équivalent 10 places assises
- consultation du catalogue de la médiathèque (cf. fiche espace spécifique)
- fond documentaire :
  - . collection jeunesse : 5 000 ouvrages
  - . périodiques jeunesse : 20 documents



### Relation spatiales

- proximité obligatoire et relation visuelle directe avec l'espace adultes
- zone périodiques ouverte, aménagée au sein de la collection jeunesse

## Consultation jeunesse

Code espace

D.2.1

Code techn.

1.9



### Contraintes et exigences particulières

- ambiance attendue : calme et chaleureuse - espace convivial et confortable
- des situations diverses de lecture doivent être possibles pour les petits (fauteuils, chaises, poufs, coussins, tapis, assis à une table, ...) et modulables
- éclairage naturel et artificiel de qualité, occultation possible, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers, protection solaire évitant l'éblouissement à la lecture
- traitement acoustique soigné, en particulier dans le secteur jeunesse
- possibilité d'accrochage
- traitement hygrothermique adapté : confort des usagers et utilisateurs, conservation des oeuvres
- rangement en bacs sur roulettes avec présentation de face. Mobilier enfant et adulte



### Équipements inclus dans le coût travaux

- assises enfants : fauteuils, chaises
- tables enfants
- présentoirs, support d'exposition livres : rayonnages adaptés pour différents supports (livres, périodiques) : hauteur pour enfants, sur 2 m
- panneaux d'affichage : 1,0 x 2,0 m



### Équipements hors coût travaux

- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



## Animations jeunesse : salle du conte

Code espace

D.2.2.2

Code techn.

1.11



### Données quantitatives

surface	40 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- contes, théâtre, poésie... organisés pour un groupe d'environ 25 enfants réunis circulairement autour d'un espace central où s'installe le conteur (dispositif type gradins, cocon, ou autre)
- lorsque l'espace n'est pas occupé par des animations, il est ouvert à la section pour que les enfants s'approprient les gradins pour lire, discuter, rêver...



### Relation spatiales

- communication directe avec l'espace consultation jeunesse
- relation visuelle avec le poste agent numérique / médiathécaire jeunesse
- proximité obligatoire avec l'espace audio jeunesse



### Contraintes et exigences particulières

- espace confortable, ambiance chaleureuse, type "cocon" avec coussins
- lumière naturelle et artificielle de qualité, lumière modulable, protection solaire pour éviter l'éblouissement à la lecture occultation possible
- correction acoustique et isolation phonique, durée de réverbération adaptée
- sonorisation
- forme adaptée à l'usage et aménagement de détail permettant son appropriation par les enfants, cet espace doit devenir le «territoire des enfants»



### Équipements inclus dans le coût travaux

- gradins ou autre dispositif



### Équipements hors coût travaux

- néant



## Animations jeunesse : espace audio

Code espace

D.2.2.1

Code techn.

1.12



### Données quantitatives

surface	40 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- espace dédié pour l'écoute de livres audio jeunesse



### Relation spatiales

- communication directe avec l'espace collection jeunesse
- relation visuelle avec le poste agent numérique / médiathécaire jeunesse
- proximité obligatoire avec la salle du conte



### Contraintes et exigences particulières

- espace confortable, ambiance chaleureuse
- lumière naturelle et artificielle de qualité, lumière modulable, protection solaire pour éviter l'éblouissement à la lecture, absence de reflets sur les écrans
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (bornes d'écoute)
- lisibilité et visibilité de la signalétique



### Équipements inclus dans le coût travaux

- mobilier enfant : tables, assises confortables
- 12 bornes d'écoute avec casques



### Équipements hors coût travaux

- néant

## Consultation et travail adolescents

Code espace

D.3.1

Code techn.

1.9



### Données quantitatives

surface	227 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- consultation libre service des ouvrages du secteur pour les adolescents
- lecture détente - 20 places assises type chauffeuses
- travail sur table - 30 places assises
- travail / devoirs sur poste informatique, recherches sur internet - 15 postes fixes (répartis)
- jeux vidéos sur consoles, de 1 à 4 joueurs + collections de jeux vidéos - 10 consoles
- consultation du catalogue de la médiathèque (cf. fiche espace spécifique)
- *fond documentaire :*  
  *collection adolescents : 500 ouvrages*



### Relation spatiales

- proximité obligatoire en priorité avec le secteur adultes, jeunesse ensuite
- accès aisé vers la partie consultation musique et vidéo de la culturothèque
- espaces numérique et jeux vidéos au sein du secteur adolescents, visibles depuis le poste agent numérique



### Contraintes et exigences particulières

- ambiance attendue : calme et chaleureuse, espace convivial et confortable, ambiance favorisant la concentration
- places assises ("carrés de lecture") et tables de 2 personnes (espaces de travail) réparties dans le secteur
- l'espace numérique n'est pas clos : les postes informatiques sont répartis dans le secteur
- l'espace jeux vidéos n'est pas clos : il est judicieusement localisé dans le secteur
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (tables, chaises, postes informatiques, consoles et assises)

Consultation

Adolescents

## Consultation et travail adolescents

Code espace

D.3.1

Code techn.

1.9



### Contraintes et exigences particulières

- différents formats de travail possibles pour les devoirs des jeunes : tables filantes, postes groupés, "bulles" individuelles
- des situations diverses de lecture doivent également être possibles : assis (assises hautes ou basses : chauffeuses, chaises, poufs, coussins, tapis, petites tables, etc.), debout, appuyé contre un mur, assis à une table, etc. assises isolées / dos-à-dos pour favoriser la concentration ou bien regroupées autour d'une table basse
- éclairage naturel et artificiel de qualité, occultation possible, éclairage artificiel modulable selon les besoins des usagers, protection solaire évitant l'éblouissement à la lecture, absence de reflets sur les écrans
- traitement acoustique soigné
- possibilité d'accrochage (informations)
- traitement hygrothermique adapté : confort des usagers et utilisateurs, conservation des oeuvres
- rayonnage : dispositif de présentation de face à optimiser



### Équipements inclus dans le coût travaux

- tables, assises confortables (30 places)
- chauffeuses, fauteuils, assises "détente" (20 places)
- 15 postes informatiques fixes
- 10 consoles de jeux vidéos, assises confortables pour 1 à 4 personnes par console
- présentoirs, support d'exposition livres : rayonnages adaptés pour différents supports (livres, périodiques) : 4 étagères sur 2 ml
- panneaux d'affichage : 1,0 x 2,0 m



### Équipements hors coût travaux

- corbeilles 3 bacs pour les déchets et le recyclage



### 3.4.5 Ludothèque

#### Vocation et objectifs particuliers

La ludothèque a pour vocation d'être un lieu d'animation et d'éducation par le jeu, pour un public varié (enfants, adolescents ou adultes). La ludothèque met à disposition de ses usagers des jouets, des jeux de société et des espaces de jeux. Ceux-ci sont répartis en deux espaces :

- un espace «jeux bruyants et jeux au sol» : avec des tapis, coffres de rangement,
- un espace «jeux calmes et de plateau» comprenant des tables de différentes hauteurs, des assises confortables, des vitrines / mobiliers de présentation des jeux.

La collection de jeux sera répartie en une offre disponible sur place et une offre disponible pour le prêt.

#### Principales relations

La ludothèque est en relation aisée avec les secteurs de consultation et la culturethèque.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : scolaires, jeunes, tout public.
- Personnel : 1 animateur (hors personnel médiathèque)

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
E.1	Accueil ludothèque, dont :	16
E.1.1	Vitrine / présentation des jeux	8
E.1.2	Poste ludothécaire	8
E.2	Salle jeux bruyants et jeux au sol	35
E.3	Salle jeux calmes et de plateau	35
E.4	Salle de lavage et réparation des jeux	18
E.5	Local rangements divers	15
<b>Sous-total</b>		<b>119</b>

#### Contraintes et exigences particulières

La conception des espaces doit permettre un confort d'activités adapté. La question de l'acoustique est importante car plusieurs usages peuvent cohabiter et les activités peuvent être bruyantes.

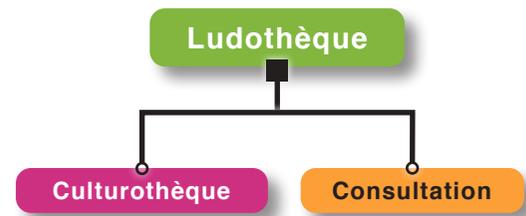
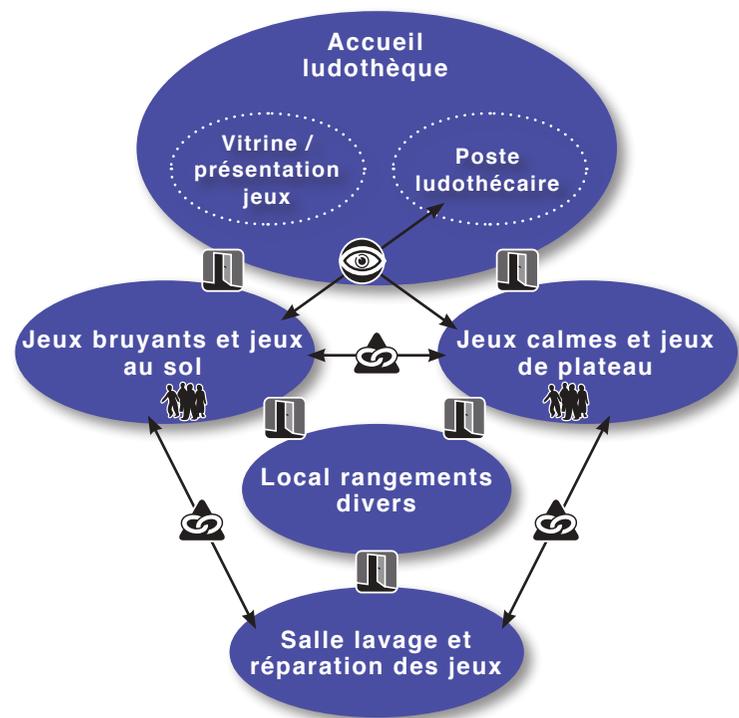
Le local rangements divers est commun aux espaces jeux et doit donc être accessible aisément depuis chacun des deux espaces jeux.



**Opération**  
 Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni

**Objet**  
 Organigramme des liaisons spatiales

**Date**  
 Mai 2024



**Légende**

- Zone
- Espace
- Espace autre fonction
- Entité Spatiale
- Proximité obligatoire
- Communication directe
- Relation visuelle
- Accès public
- Accès livraison
- Accueil public
- Fonction en liaison forte
- Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Accueil ludothèque

Code espace

E.1

Code techn.

1.13



### Données quantitatives

surface	16 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- dessert l'ensemble des entités de la ludothèque
- espace dédié à la présentation des jeux
- poste ludothécaire : information sur les jeux, surveillance des enfants lors d'activités



### Relation spatiales

- communication directe avec les espaces jeux au sol et jeux de plateau
- proximité obligatoire avec les rangements divers



### Contraintes et exigences particulières

- espace convivial, confortable
- bonne visibilité depuis la banque d'accueil sur les deux salles de jeux
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir des présentoirs - étagères pour jeux de société
- qualité de l'espace de travail et confort d'usage (éclairage, acoustique, hygrothermie, ergonomie, ...)
- possibilité d'accrochage (informations...)
- lisibilité et visibilité de la signalétique



### Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 poste ludothécaire : mobilier de bureau + assise
- étagères - présentoirs de rangement toute hauteur 4 rayons sur 2 ml, prof. = 0,45 m



### Équipements hors coût travaux

- jeux de société



## Espace jeux bruyants et jeux au sol

Code espace

E.2

Code techn.

1.14



## Données quantitatives

surface	35 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- accueil du public pour les jeux au sol (kapla, lego, constructions...)



## Relation spatiales

- communication directe avec l'espace vitrine
- proximité obligatoire avec l'espace jeux de plateau et les rangements divers



## Contraintes et exigences particulières

- qualité d'ambiance et confort d'usage : confort thermique, confort acoustique, éclairage naturel privilégié et éclairage artificiel de qualité
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (tapis, coffre de rangement, ...)
- revêtement de sol adapté
- lisibilité et visibilité de la signalétique
- ambiance chaleureuse, agréable et ludique



## Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement toute hauteur 6 rayons sur 2 ml, prof. = 0,35 m



## Équipements hors coût travaux

- tapis, coffre de rangement, ...

## Espace jeux calmes et de plateau

Code espace

E.3

Code techn.

1.14



## Données quantitatives

surface	35 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- accueil du public pour les jeux de plateau (jeux de société : monopoly, petits chevaux...)



## Relation spatiales

- communication directe avec l'espace vitrine
- proximité obligatoire avec l'espace jeux au sol et les rangements divers



## Contraintes et exigences particulières

- qualité d'ambiance et confort d'usage : confort thermique, confort acoustique, éclairage naturel privilégié et éclairage artificiel de qualité
- morphologie adaptée et optimisée pour accueillir le mobilier nécessaire (tables de différentes hauteurs, assises)
- lisibilité et visibilité de la signalétique
- ambiance chaleureuse, agréable et ludique



## Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement toute hauteur 6 rayons sur 2 ml, prof. = 0,35 m



## Équipements hors coût travaux

- tables de différentes hauteurs, assises diverses et confortables



## Salle de lavage et réparation des jeux

Code espace

E.4

Code techn.

2.1



## Données quantitatives

surface	18 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- nettoyage, petites réparations, classification, réétiquetage des jeux mis à disposition du public



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec les espaces jeux au sol et bruyants et les jeux calmes et de plateau
- communication directe avec les rangements divers



## Contraintes et exigences particulières

- morphologie adaptée à l'usage
- confort d'usage, en particulier : lumière naturelle et artificielle de qualité, traitement acoustique soigné



## Équipements inclus dans le coût travaux

- plan de travail pour la réparation des jeux : 6 ml x 0,6 m (prof.), avec rangements en partie basse sur la moitié du plan de travail
- 2 étagères de rangement toute hauteur : 5 rayons sur 2 ml : prof. 0,45 m
- point d'eau (EF/EC)



## Équipements hors coût travaux

- néant

## Local rangements divers

Code espace

E.5

Code techn.

3.1



## Données quantitatives

surface	15 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- réserve de la ludothèque pour les différents jeux et accessoires



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec les espaces jeux au sol et jeux de plateau
- communication directe avec le local lavage et réparation des jeux



## Contraintes et exigences particulières

- accès réservé et sécurisé (fermant à clé)
- lumière naturelle souhaitée
- morphologie adaptée pour optimiser les capacités de rangement



## Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement du matériel toute hauteur 5 rayons sur 5 ml, prof. 0,45 m



## Équipements hors coût travaux

- néant



### 3.4.6 Animations

#### Vocation et objectifs particuliers

Cette fonction contribue au rayonnement de la médiathèque et assure ainsi le lien avec l'action culturelle communale. Elle correspond à une mission de développement culturel en accueillant des conférences, débats, réunions, des projections, des animations demandant peu de mise en scène : organisés tant par les écoles que la ville ou les différentes associations présentes sur la commune. Les animations sont également en lien avec la mise en œuvre d'ateliers, de séances pédagogiques à destination principalement des enfants.

Selon leur dimension et leur vocation, ces animations prendront place dans une salle d'animation ou un amphithéâtre à disposition. Ce dernier offre une possibilité d'accueil importante (200 places en amphithéâtre) pour la médiathèque dans le cadre du développement de ses animations.

En fonction des événement organisés, un lien particulier pourra être mis en place avec le café qui peut accueillir le public avant ou après un événement particulier.

#### Principales relations

La fonction animation entretient une relation forte avec l'accueil - information.

Elle entretient également une relation aisée avec la consultation.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : scolaires, jeunes, personnes participant aux animations
- Personnel : pas de personnel permanent dédié.

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
F.1	Salle d'animation	70
F.2	Amphithéâtre 200 places dont régie	313
F.3	Bureau vestiaire conférencier	9
F.4	Local rangement - réserve	8
<b>Sous-total</b>		<b>400</b>

#### Contraintes et exigences particulières

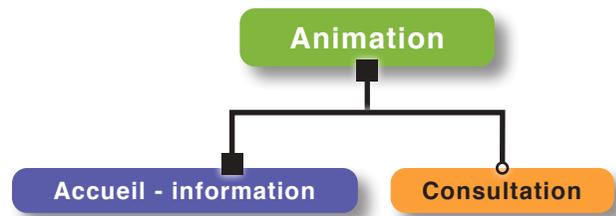
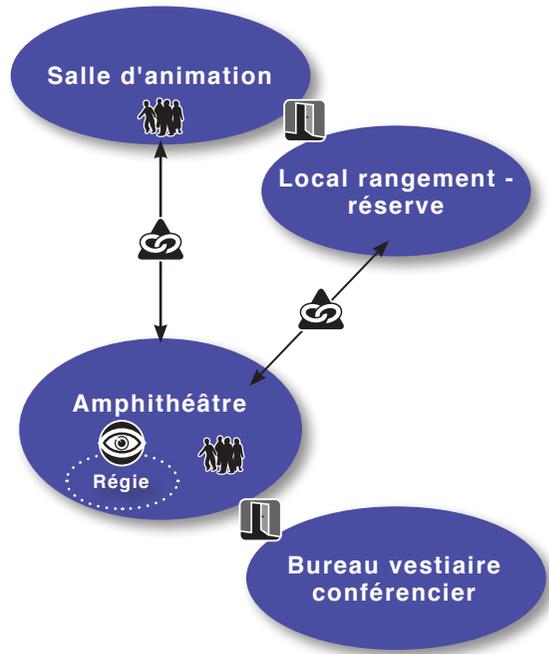
La salle d'animation sera de préférence implantée à proximité du secteur jeunesse.

L'amphithéâtre sera accessible depuis l'espace public afin de permettre son fonctionnement indépendamment de la médiathèque, et l'accueil de public en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Une proximité avec le café mais aussi depuis le hall peut être étudiée afin de favoriser un lien avec ceux-ci, pouvant accueillir le public avant ou après un événement.



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Objet</b>	
Organigramme des liaisons spatiales	
<b>Date</b>	
Mai 2024	



<b>Légende</b>	
	Zone
	Espace
	Espace autre fonction
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Fonction en liaison forte
	Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Salle d'animation

Code espace

F.1

Code techn.

1.15



## Données quantitatives

surface	70 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	3,00 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- accueil du public pour des animations variées : club-manga, tournois de jeux, activités scolaires, projections de films, ...



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec l'amphithéâtre
- communication directe avec le local rangement - réserve
- accès aisé vers le secteur jeunesse



## Contraintes et exigences particulières

- qualité d'ambiance et confort d'usage : confort thermique, confort acoustique, éclairage naturel privilégié et éclairage artificiel de qualité, occultation possible
- morphologie favorisant la modularité de l'espace
- ambiance chaleureuse, agréable et ludique



## Équipements inclus dans le coût travaux

- point d'eau (EF / EC)



## Équipements hors coût travaux

- tapis, coffre de rangement
- vidéo-projecteur + écran
- tables et chaises

## Amphithéâtre + Régie

Code espace

F.2

Code techn.

1.16



## Données quantitatives

surface	313 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	4,00 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- organisation de projections, conférences, représentations, ...
- régie son et lumière (éq. 5 m<sup>2</sup>)



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec la salle d'animation et le local rangement - réserve
- communication directe avec le bureau vestiaire confédencier
- régie : visibilité sur la scène



## Contraintes et exigences particulières

- accessible indépendamment de la médiathèque pour événements organisés en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque
- accessible également depuis le hall d'accueil de la médiathèque
- correction acoustique et isolation phonique, durée de réverbération adaptée
- réduction du niveau de bruit de fond des équipements techniques
- prises de notes possibles durant les projections, conférences : éclairage d'ambiance
- ouverture vitrée de la régie sur la salle en position centrale (hauteur et largeur)
- ventilation adaptée



## Équipements inclus dans le coût travaux

- 200 places fixes
- scène (6 x 8 m)
- rampe lumière et sono fixe



## Équipements hors coût travaux

- écran de projection
- régie : étagères pour stockage petit matériel, matériel de régie : consoles, système de projections



**Bureau vestiaire conférencier**

Code espace

**F.3**

Code techn.

**2.2****Données quantitatives**

surface	9 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- bureau et vestiaire pour les personnes intervenant dans l'amphithéâtre : préparation avant une conférence, une intervention dans l'amphithéâtre

**Relation spatiales**

- communication directe avec l'amphithéâtre
- proximité obligatoire avec les sanitaires

**Contraintes et exigences particulières**

- éclairage naturel et artificiel de qualité

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- miroir
- rangements intégrés

**Équipements hors coût travaux**

- armoire fermant à clé
- table, chaises

**Local rangement - réserve**

Code espace

**F.4**

Code techn.

**3.1****Données quantitatives**

surface	8 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- rangement de matériel et mobilier divers : tables - chaises, éléments de décors

**Relation spatiales**

- communication directe avec l'amphithéâtre

**Contraintes et exigences particulières**

- éclairage naturel non obligatoire
- morphologie adaptée pour optimiser le rangement

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- étagères de rangement 5 rayonnages sur 5 ml x 0,45 m (prof.)

**Équipements hors coût travaux**

- néant



### 3.4.7 Administration

#### Vocation et objectifs particuliers

L'administration est clairement dissociée des services recevant du public, elle recouvre les activités liées à la gestion administrative de la médiathèque. Elle compte également les activités annexes, telles que le rangement ou la reprographie.

#### Principales relations

Cette fonction est en relation avec l'ensemble des fonctions de la médiathèque et en relation aisée avec la vie du personnel.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : prestataires extérieurs
- Personnel :
  - . personnel permanent de la médiathèque :
    - 1 responsable
    - 1 responsable adjoint
    - 1 chargé de projet
    - 1 assistant de direction / secrétariat
    - 3 agents numériques
  - . 1 animateur ponctuel

#### Espaces

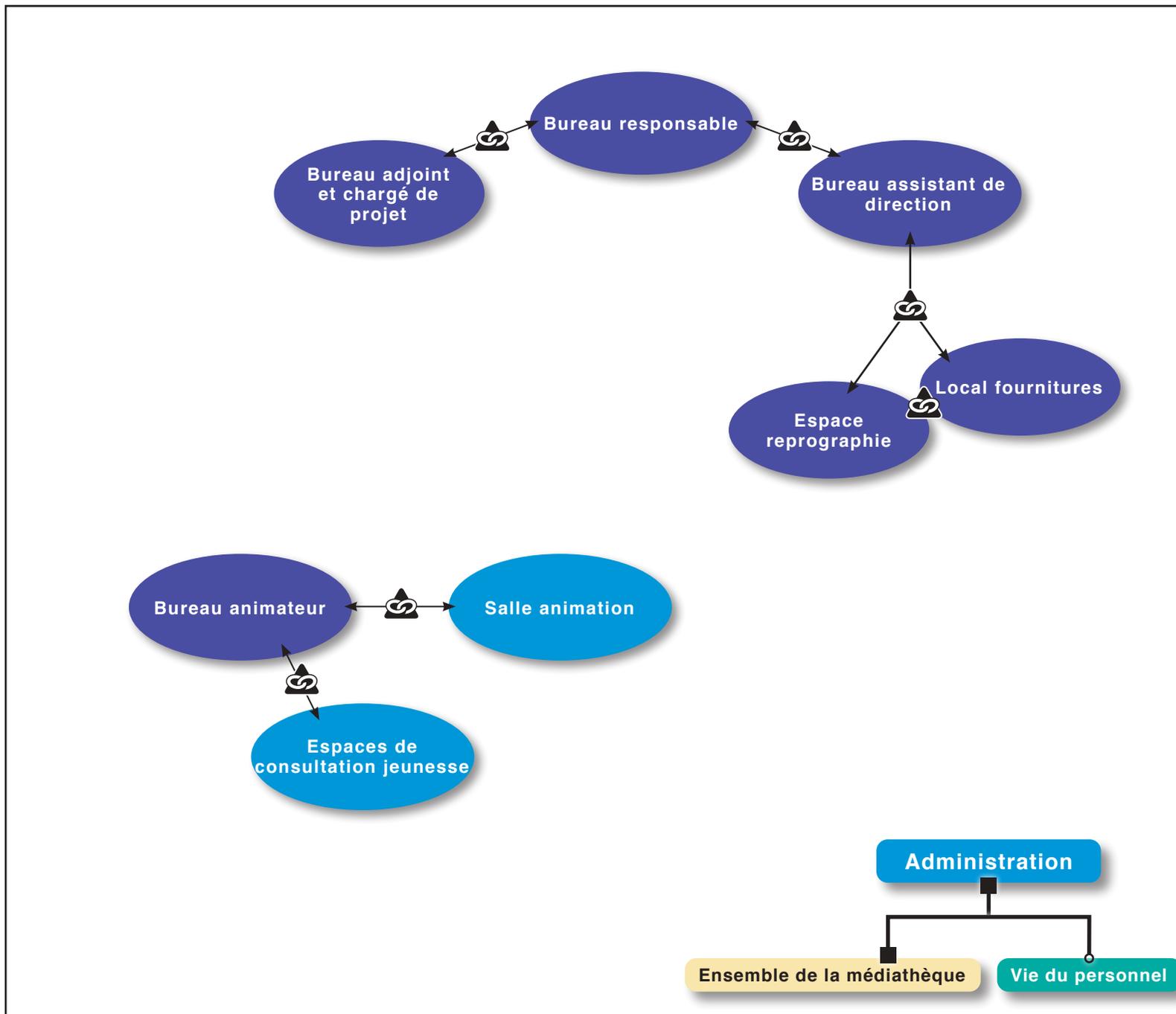
Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
G.1	Bureau responsable	16
G.2	Bureau adjoint et chargé de projet	18
G.3	Bureau assistant de direction	14
G.4	Postes agents section numérique	pm
G.5	Bureau animateur	24
G.6	Local fournitures	8
G.7	Espace reprographie	4
<b>Sous-total</b>		<b>84</b>

#### Contraintes et exigences particulières

Les espaces sont regroupés, hormis le bureau animateur qui se trouvera à proximité des espaces animations et jeunesse.

Un accès réservé au pôle personnel est à prévoir.





**Opération**  
 Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni

**Objet**  
 Organigramme des liaisons spatiales

**Date**  
 Mai 2024



- Légende**
- Zone
  - Espace
  - Espace autre fonction
  - Entité Spatiale
  - Proximité obligatoire
  - Communication directe
  - Relation visuelle
  - Accès public
  - Accès livraison
  - Accueil public
  - Fonction en liaison forte
  - Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

**Bureau responsable**

Code espace

G.1

Code techn.

2.4

**Données quantitatives**

surface	16 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	1

**Activités**

- tâches administratives liées à la fonction de direction
- reçoit régulièrement les responsables des sections, les partenaires...

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau responsable adjoint et assistant de direction

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- réception dans des conditions satisfaisantes, confidentialité des échanges

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste de travail informatique + périphériques
- chaises pour la réunion de 3/4 personnes
- corbeille à déchets 2 bacs

**Bureau adjoint et chargé de projet**

Code espace

G.2

Code techn.

2.4

**Données quantitatives**

surface	18 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	2

**Activités**

- tâches administratives liées à la fonction d'adjoint de direction et chargé de projet,
- commandes de livres

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau responsable

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- aménagement rationnel pour pouvoir accueillir 2 postes de travail

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 2 postes informatique + périphériques
- corbeille à déchets 2 bacs



**Bureau assistant de direction**

Code espace

**G.3**

Code techn.

**2.4****Données quantitatives**

surface	14 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	1

**Activités**

- tâches administratives liées à la fonction d'assistant de direction

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau responsable

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- travail dans des conditions satisfaisantes, confidentialité des échanges

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste de travail informatique + périphériques
- corbeille à déchets 2 bacs

**Bureau animateur**

Code espace

**G.5**

Code techn.

**2.4****Données quantitatives**

surface	24 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- préparation des animations
- bureau partagé par les différents animateurs intervenant ponctuellement

**Relation spatiales**

- relation aisée avec les espaces jeunesse

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- aménagement rationnel pour pouvoir accueillir un poste de travail et un plan de travail distincts

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste de travail informatique + périphériques
- table de travail (équivalent 2/3 personnes) pour préparer les activités
- corbeille à déchets 2 bacs



## Local fournitures

Code espace

G.6

Code techn.

3.1



## Données quantitatives

surface	8 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- réserve de consommables (fournitures de bureau, papiers, etc.)



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau assistant de direction
- accès aisé vers les autres bureaux de l'administration



## Contraintes et exigences particulières

- éclairage naturel non obligatoire
- protection contre les effractions
- morphologie adaptée pour optimiser le rangement



## Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères 5ml



## Équipements hors coût travaux

- néant

## Espace reprographie

Code espace

G.7

Code techn.

3.1



## Données quantitatives

surface	4 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



## Activités

- impression, reprographie de documents et reliure
- stockage de papiers, couvertures, spirales de reliure...



## Relation spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau assistant de direction
- accès aisé vers les autres bureaux de l'administration



## Contraintes et exigences particulières

- localisation ne devant pas créer de nuisances sonores pour les espaces de travail
- ventilation adaptée



## Équipements inclus dans le coût travaux

- plan de travail pour l'assemblage des documents : 2 ml
- rangements pour les consommables



## Équipements hors coût travaux

- 1 copieur multi-fonctions relié au réseau informatique,
- 1 machine à relier
- corbeille à déchets 2 bacs



### 3.4.8 Vie du personnel

#### Vocation et objectifs particuliers

La vie du personnel recouvre les activités du personnel en dehors du temps de présence dans les bureaux ou espaces de consultation : se détendre (discuter, prendre un café, ...), se restaurer.

#### Principales relations

Les espaces de la vie du personnel sont en relation aisée avec l'administration.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : néant
- Personnel : ensemble du personnel de la médiathèque (13 personnes).

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
H.1	Salle de détente du personnel : office, repas, repos, tisanderie	25
H.2	Sanitaires du personnel H/F	2 x 5
H.3	Douche du personnel	4
<b>Sous-total</b>		<b>39</b>

#### Contraintes et exigences particulières

La vie du personnel constitue des activités de repos et de détente. Elle doit se trouver à l'abri des flux publics.

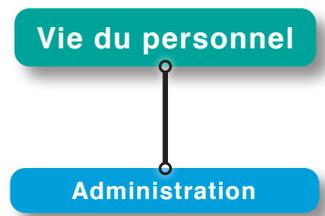
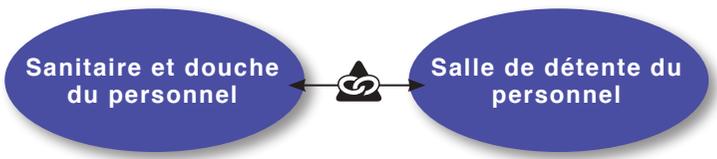
Il s'agit de créer des espaces conviviaux, à l'aménagement qualitatif.



**Opération**  
 Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni

**Objet**  
 Organigramme des liaisons spatiales

**Date**  
 Mai 2024

**Légende**

-  Zone
-  Espace
-  Espace autre fonction
-  Entité Spatiale
-  Proximité obligatoire
-  Communication directe
-  Relation visuelle
-  Accès public
-  Accès livraison
-  Accueil public
-  Fonction en liaison forte
-  Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Salle de détente du personnel

Code espace

H.1

Code techn.

2.5



## Données quantitatives

surface	25 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre personnel	1
usagers	-
	13 personnes en simultané



## Activités

- pause pour le personnel de la médiathèque : espace pour discuter, boire un café ou se restaurer le midi - office, repas, repos, tisanderie



## Relation spatiales

- accès aisé pour l'ensemble du personnel
- proximité obligatoire avec les bureaux de l'administration



## Contraintes et exigences particulières

- à l'écart des espaces de la médiathèque accessibles au public
- prolongement sur un espace extérieur dédié (espace extérieur convivial type varangue)
- espace accueillant et convivial
- qualité de l'espace de détente et confort d'usage (éclairage, acoustique, hygrothermie, ergonomie, ...)
- possibilités d'affichage



## Équipements inclus dans le coût travaux

- évier (EC/EF) avec paillasse carrelée 2 ml x 0,90 (h) x prof. 0,60 m



## Équipements hors coût travaux

- tables et chaises
- cafetière
- réfrigérateur
- micro-ondes

## Sanitaires du personnel

Code espace

H.2

Code techn.

3.2



## Données quantitatives

surface	5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre personnel	1
	-



## Activités

- hygiène du personnel : 1 WC H/F



## Relation spatiales

- accès aisé pour l'ensemble du personnel
- proximité obligatoire avec la salle de détente du personnel



## Contraintes et exigences particulières

- conformité réglementation PMR
- lumière naturelle privilégiée : 1<sup>er</sup> jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- traitement de qualité incitant au respect des lieux
- hygiène rigoureuse, matériaux insensibles à l'humidité et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée



## Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 cuvette à l'anglaise avec abattant, chasse d'eau double bouton et dévidoirs métalliques papier hygiénique fermant à clé, 1 lavabo, 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains automatique
- patère intérieure à la porte
- distribution et robinetterie encastrées
- siphon de sol



## Équipements hors coût travaux

- poubelle



## Douche du personnel

Code espace

H.3

Code techn.

3.3



### Données quantitatives

surface	4 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-



### Activités

- hygiène du personnel



### Relation spatiales

- proximité obligatoire avec le sanitaire du personnel



### Contraintes et exigences particulières

- conformité réglementation PMR
- localisation ne devant pas créer de nuisances visuelles et sonores pour les espaces de travail à proximité
- 2 zones distinctes : 1 partie "sec" + 1 partie douche
- lumière naturelle privilégiée : 1<sup>er</sup> jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- traitement de qualité incitant au respect des lieux
- hygiène rigoureuse, matériaux insensibles à l'humidité et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée



### Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 douche H/F avec porte savon intégré, miroir dans la partie "sec"
- 2 patères pour suspendre vêtements et serviettes
- eau froide / eau chaude
- distribution et robinetterie encastrées



### Équipements hors coût travaux

- poubelle



### 3.4.9 Entretien des livres

#### Vocation et objectifs particuliers

Cette fonction permet l'enrichissement ou le maintien à niveau des documents prêts à être utilisés ; elle concourt à la constitution du stock.

Les activités sont présentées en deux groupes :

- celles relevant d'un traitement intellectuel : acquisition, réception, catalogage, indexation, contrôle, désherbage ; elles sont réalisées dans des espaces de travail de type bureau ;
- celles nécessitant un traitement physique sur l'ouvrage, qui le transforme en objet de médiathèque (étiquetage, pointage, pose d'antivol, mise en conditionnement, reliure). Ces activités nécessitent de grands espaces de travail (plans de travail et emplacement des machines). Elle touche également les collections existantes : magasinage (stockage, rangement, prélèvement et remise en place), maintenance (entretien, réparation, reliure), reproduction, mise en valeur, réorganisation, tri. Ces activités ont lieu dans des espaces de traitement ou dans les locaux de stockage.

Le magasin permet de garder en réserve le fond local non exposé.

Les documents réceptionnés, les documents traités dans l'attente d'être transférés dans les sections, ceux en attente d'être retirés du circuit de la médiathèque, ceux en attente d'être réparés, sont gardés dans des rayonnages dédiés dans les deux salles de travail.

#### Principales relations

Cette fonction entretient des relations fortes avec la consultation et les médiabus.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : néant
- Personnel :
  - 3 personnes en réception / désherbage des livres,
  - 2 personnes en vérification - pointage - estampillage et réparation des livres

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
I.1	Sas livraisons	pm
I.2	Salle de réception / désherbage des livres	30
I.3	Salle de vérification-pointage-estampillage/réparation	35
I.4	Local de rangement de matériel	12
I.5	Réserve / magasin	35
<b>Sous-total</b>		<b>112</b>

#### Salle de réception / désherbage des livres

Le **désherbage** sert principalement à retirer des collections des documents qui n'y ont plus leur place et ainsi aérer les rayonnages, actualiser les collections et évaluer la cohérence d'un fond et sa pérennité. Les livres retirés sont ensuite pilonnés, donnés (écoles...) ou mis en réserve.



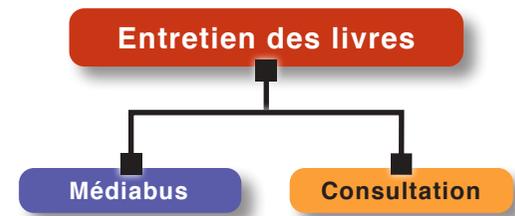
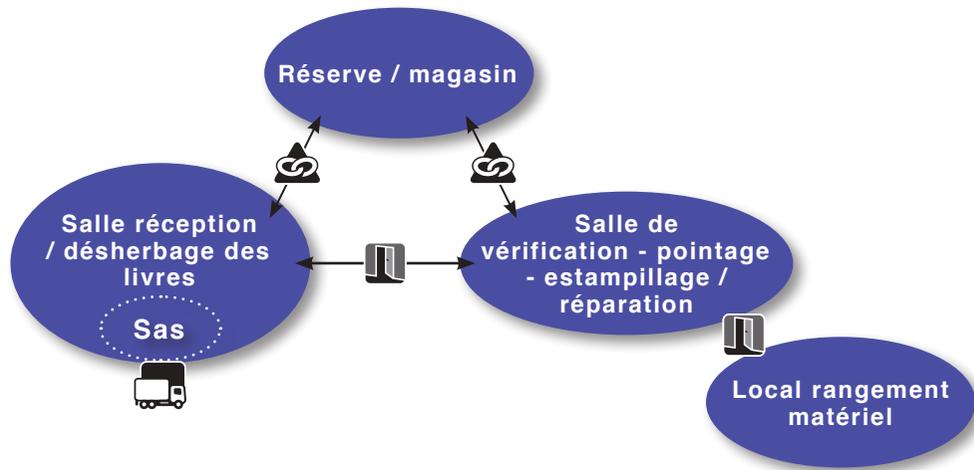
### Salle de vérification-pointage-estampillage/réparation

**Le pointage** sert au contrôle d'une livraison pour s'assurer qu'elle est conforme à la commande et vérifier l'état des documents reçus.

**L'estampillage** est l'étape au cours de laquelle le cachet de l'établissement est apposé sur un document afin d'attester la propriété de la bibliothèque.



<b>Opération</b>	
Construction d'une médiathèque à Saint-Laurent-du-Maroni	
<b>Objet</b>	
Organigramme des liaisons spatiales	
<b>Date</b>	
Mai 2024	



Légende	
	Zone
	Espace
	Espace autre fonction
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Fonction en liaison forte
	Fonction en liaison aisée

1 Contexte de l'opération

## Salle de réception / désherbage des livres

Code espace

I.2

Code techn.

2.3

**Données quantitatives**

surface	30 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	3

**Activités**

- réception des livraisons : documents, fournitures matériel
- désherbage : décision du traitement des livres à éliminer (pilonnage, don, mise en réserve)

**Relation spatiales**

- accès aisé par sas extérieur, lui-même à proximité immédiate d'une aire de livraison
- communication directe avec la salle de vérification - pointage - estampillage / réparation

**Contraintes et exigences particulières**

- à l'écart des espaces de la médiathèque accessibles au public et des flux du public
- possibilité de « stationner » 1 ou 2 chariots à livres
- conditions satisfaisantes de conservation temporaire des ouvrages (température et humidité)
- taille des portes adaptée à la nature du stockage (équivalent 2 UP)
- 3 postes de travail : un espace informatique et un espace plan de travail pour chaque poste + stockage dédié

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- néant

**Équipements hors coût travaux**

- rayonnages adaptés pour ouvrages reçus et en attente de traitement
- chariots
- table



## Salle de vérification - pointage - estampillage / réparation (1/2)

Code espace **I.3** Code techn. **2.3**



### Données quantitatives

surface	35 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	2



### Activités

- vérification de l'état des documents, pointage,
- préparation des documents : plastification, pose du témoin anti-vol, estampillage
- réparation des documents
- stockage des documents traités en attente d'être remis dans leur section



### Relation spatiales

- communication directe avec la salle de réception / désherbage
- proximité obligatoire avec le magasin et le rangement de matériel



### Contraintes et exigences particulières

- à l'écart des espaces de la médiathèque accessibles au public et des flux du public
- ventilation adaptée (utilisation de colle, produits d'entretien des livres, ...)
- aménagement de l'espace permettant 2 zones de travail efficaces : 1 zone avec postes et plans de travail suffisants + stockage temporaire + 1 zone de rangement avec circulations adaptées
- une partie des murs devra être libre pour accueillir des étagères afin d'entreposer les documents
- contrôle de l'hygrométrie, adaptée au stockage des ouvrages
- 2 postes de travail : un espace informatique et un espace plan de travail pour chaque poste + stockage dédié

## Salle de vérification - pointage - estampillage / réparation (2/2)

Code espace **I.3** Code techn. **2.3**



### Équipements inclus dans le coût travaux

- néant



### Équipements hors coût travaux

- rayonnages adaptés pour ouvrages vérifiés, pointés, estampillés prof. 0,35 m
- matériels spécifiques à l'activité : machine à plastifier, relieuse, massicot, presse...
- 1 poste informatique
- tables de travail, chaises
- chariots



**Rangement de matériel : consommables**

Code espace

I.4

Code techn.

3.1

**Données quantitatives**

surface	12 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,50 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- rangement des fournitures et de différents petits matériels pour le travail du personnel responsable de l'entretien des livres

**Relation spatiales**

- communication directe avec la salle de vérification - pointage - estampillage / réparation

**Contraintes et exigences particulières**

- à l'écart des espaces de la médiathèque accessibles au public
- morphologie permettant d'optimiser le rangement

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- étagères de rangement 5 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- armoires de rangement fermées

**Réserve / magasin**

Code espace

I.5

Code techn.

3.1

**Données quantitatives**

surface	35 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- stockage des ouvrages en double, et des ouvrages fragiles de l'ensemble des sections de la médiathèque

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec les deux salles de travail et traitement des documents
- à proximité du monte-charge afin de limiter le transport de matériel

**Contraintes et exigences particulières**

- contrôle de l'hygrométrie, adaptée au stockage des archives,
- morphologie permettant d'optimiser le rangement et d'installer des travées centrales

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- étagères de rangement 5 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- tablette de consultation



### 3.4.10 Entretien - maintenance

#### Vocation et objectifs particuliers

Cette fonction regroupe les activités dédiées à l'entretien et au fonctionnement technique du bâtiment.

#### Principales relations

Sans objet.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : néant
- Personnel : personnel technique et prestataires : 1 personne pour l'entretien

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
J.1	Local serveur	4
J.2	Local entretien	3 x 5
J.3	Réserve produits d'entretien	6
J.4	Vestiaire entretien	6
<b>Sous-total</b>		<b>31</b>

#### Contraintes et exigences particulières

Seuls les espaces concernant l'entretien ont des relations entre eux (local entretien, réserve des produits d'entretien, vestiaire).

Les 3 locaux d'entretien seront pertinemment répartis au sein du bâtiment, afin de faciliter le travail de la personne responsable de l'entretien du bâtiment.



### Local serveur

Code espace **J.1** Code techn. **3.5**

 **Données quantitatives**

surface	4 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- centralisation du réseau informatique de la médiathèque

 **Relations spatiales**

- accès depuis une circulation, à l'écart des flux du public
- dans les espaces de l'administration

 **Contraintes et exigences particulières**

- accès réservé et sécurisé
- protection contre les effractions
- protection des incendies
- hygrométrie : 50% fixe
- température : 18 à 24°C maxi : local climatisé
- sans lumière naturelle

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- néant

 **Équipements hors coût travaux**

- baie avec serveurs

### Local entretien

Code espace **J.2** Code techn. **3.4**

 **Données quantitatives**

surface	5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	3
personnel	-

**Activités**

- stockage du matériel d'entretien (chariot, nettoyeur vapeur, balais)

 **Relations spatiales**

- accès aisé pour le personnel d'entretien
- éloigné des circulations accessibles par le public

 **Contraintes et exigences particulières**

- localisation permettant une desserte aisée de l'ensemble de l'équipement
- accessible à 1 chariot et stockage de celui-ci
- ventilation adaptée à un local avec pollution spécifique
- vidoir avec eau chaude et froide à localiser à l'entrée du local, hauteur : 30 cm

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- vide seau EC/F avec grille
- siphon de sol
- armoires de rangement 1 ml

 **Équipements hors coût travaux**

- chariot



**Réserve produits entretien**

Code espace

**J.3**

Code techn.

**3.4****Données quantitatives**

surface	6 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- réserve des produits d'entretien pour l'ensemble de l'équipement

**Relations spatiales**

- accès aisé pour le personnel
- proximité privilégiée des livraisons (on ne doit pas traverser tout l'équipement pour aller y stocker les produits)
- proximité obligatoire avec un des 3 locaux d'entretien à répartir

**Contraintes et exigences particulières**

- éloigné des circulations accessibles par le public
- accessible à un chariot
- ventilation adaptée à un local avec pollution spécifique
- morphologie adaptée de l'espace pour optimiser le rangement
- lumière naturelle non obligatoire

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- rangements intégrés toute hauteur : 5 rayons x 5 ml

**Équipements hors coût travaux**

- néant

**Vestiaire entretien**

Code espace

**J.4**

Code techn.

**3.4****Données quantitatives**

surface	6 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	-

**Activités**

- espace réservé au personnel d'entretien pour se revêtir des vêtements de travail et pour ranger ses effets personnels

**Relations spatiales**

- éloigné des circulations accessibles par le public
- proximité avec les locaux d'entretien

**Contraintes et exigences particulières**

- lumière naturelle souhaitable
- hygiène rigoureuse et entretien aisé
- ventilation adaptée

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- point d'eau

**Équipements hors coût travaux**

- casier / armoire
- banc



### 3.4.11 Service culture

#### Vocation et objectifs particuliers

Cette fonction n'est pas en lien avec les fonctions de la médiathèque. Elle concerne le service culture de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

#### Principales relations

Cette fonction est autonome et n'a pas de relation particulière avec les fonctions de la médiathèque.

#### Utilisateurs et usagers

- Public : néant
- Personnel : personnel du service culture :
  - 1 directeur
  - 1 programmeur
  - 1 secrétaire.

#### Espaces

Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
K.1	Bureau direction	18
K.2	Bureau programmeur	18
K.3	Bureau secrétariat	18
K.4	Salle de réunion	12
<b>Sous-total</b>		<b>65</b>

#### Contraintes et exigences particulières

Le regroupement des locaux du service culture avec la médiathèque facilitera les échanges entre les services, mais le service culture restera indépendant de la médiathèque. Il sera donc implanté à l'écart des flux de la médiathèque et un accès indépendant de l'entrée publique de la médiathèque est souhaité pour le service culture. Cet accès peut être commun avec celui du personnel de la médiathèque.



**Bureau direction**Code espace **K.1** Code techn. **2.4****Données quantitatives**

surface	17,5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	1 (hors médiathèque)

**Activités**

- tâches administratives liées à la fonction de direction (culturelle, patrimoniale, artistique)
- reçoit régulièrement l'équipe culture, des partenaires, ...

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau secrétariat et le bureau programmeur

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- réception dans des conditions satisfaisantes, confidentialité des échanges

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste de travail informatique + périphériques
- chaises pour la réunion de 3 personnes
- corbeille à déchets 2 bacs

**Bureau programmeur**Code espace **K.2** Code techn. **2.4****Données quantitatives**

surface	17,5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	1 (hors médiathèque)

**Activités**

- définition des productions culturelles sur la commune, des objectifs à atteindre, du public cible, propositions d'animations, activités et spectacles, tâches administratives liées à la programmation culturelle

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau de direction

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- aménagement rationnel d'un espace de travail, confidentialité des échanges

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste informatique + périphériques
- corbeille à déchets 2 bacs



**Bureau secrétariat**Code espace **K.3** Code techn. **2.4****Données quantitatives**

surface	17,5 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
personnel	1 (hors médiathèque)

**Activités**

- tâches administratives liées à la fonction de secrétariat de la direction culturelle
- accueil, filtrage et orientation des visiteurs (partenaires)

**Relation spatiales**

- proximité obligatoire avec le bureau de direction
- facilement repérable pour les visiteurs

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- absence de reflet sur l'écran
- possibilité de plusieurs aménagements
- bureau en profondeur proscrit prof. maxi : 4,5 m
- aménagement rationnel d'un espace de travail, confidentialité des échanges

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage et planning : 1 m x 1,2 m
- étagères de rangement toute hauteur fermées : 6 rayons sur 2 ml - prof. 0,35 m

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier de bureau 1 poste informatique + périphériques
- corbeille à déchets 2 bacs

**Salle de réunion**Code espace **K.4** Code techn. **1.8****Données quantitatives**

surface	12 m <sup>2</sup>
hauteur sous plafond	2,70 m mini.
nombre	1
usagers	3 à 5 maxi.

**Activités**

- accueil de 5 personnes maximum pour des réunions d'équipe ou la réception de partenaires

**Relation spatiales**

- accès aisé pour l'ensemble des bureaux du service culture

**Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage : en particulier confort thermique, lumière naturelle et acoustique
- morphologie adaptée, espace oblong proscrit
- possibilités d'affichage
- occultation possible
- prises en nombre suffisant

**Équipements inclus dans le coût travaux**

- panneau affichage : 1 m x 1,2 m
- fixation pour vidéo-projecteur + écran

**Équipements hors coût travaux**

- mobilier modulable
- vidéo-projecteur et dispositif de visio-conférence



### 3.4.12 Espaces extérieurs

#### Vocation et objectifs particuliers

Un ensemble d'espaces extérieurs complètent le dispositif :

- ceux en relation avec les espaces d'activités, l'accueil / détente,
- ceux en lien avec l'accès et le fonctionnement technique du bâtiment et plus particulièrement les médiabus (aire de chargement).

#### Accueil détente :

Des espaces extérieurs de détente et de lecture seront proposés pour le public de la médiathèque : coin lecture type pergola ("kiosque séniors"), jeux pour enfants. Ils seront sécurisés, des solutions architecturales préviendront le risque de vol d'ouvrages.

Pour compléter l'offre en espaces de convivialité, le café disposera également d'une terrasse ouverte.

Enfin, le personnel disposera d'un espace de détente extérieur.

#### Médiabus :

La médiathèque proposera un service mobile afin de rayonner plus largement sur le territoire, et ce au moyen de 3 médiabus. Outre le stationnement (3 places sont à prévoir), ce service nécessitera également une aire de chargement / déchargement des médiabus ainsi qu'un local spécifique pour y réserver les livres avant et après les tournées des médiabus.

#### Principales relations

La partie accueil / détente de cette fonction est en relation avec le café et les espaces de consultation et culturothèque de la médiathèque.

La partie médiabus est en relation principalement avec les espaces de consultation pour le transfert d'ouvrages.

#### Utilisateurs et usagers

- Public :
  - . espaces d'accueil / détente : usagers de la médiathèque + tout public
  - . médiabus : personnel de la médiathèque
- Personnel : pas de personnel spécifique dédié.



## Espaces

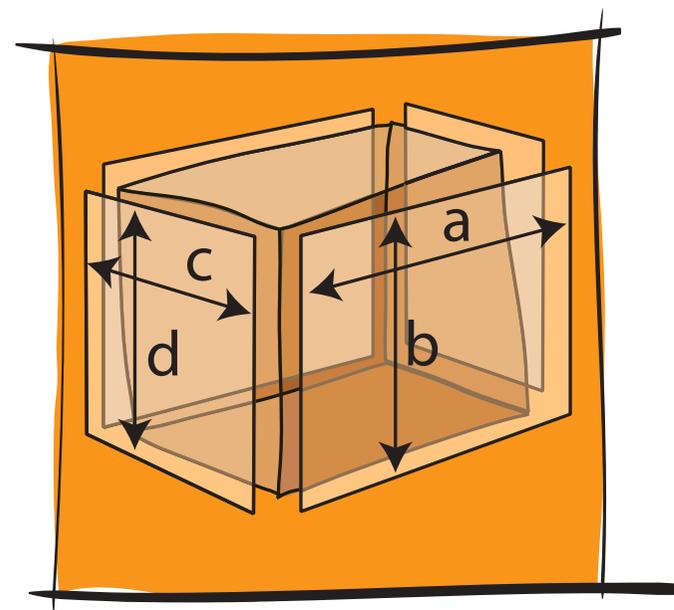
Code	Espace	SU (m <sup>2</sup> )
<b>L Accueil / détente</b>		
L.1	<i>Parvis principal</i>	<i>pm</i>
L.2	Espace extérieur convivialité - terrasse café	80
L.3	Jeux enfants	50
L.4	Espace lecture extérieure (type pergola)	30
L.5	Espace détente du personnel	15
L.6	Local fermé trottinettes / poussettes	25
L.7	Stationnement vélos	30
<b>sous-total Accueil / détente</b>		<b>230</b>
<b>M Médiabus</b>		
M.1	Stationnement médiabus	99
M.2	Aire de chargement / déchargement des médiabus	20
M.3	Local réserve ouvrages médiabus	20
<b>sous-total Médiabus</b>		<b>139</b>
<b>Sous-total</b>		<b>369</b>

## Contraintes et exigences particulières

La terrasse du café sera ouverte à tous, au delà des visiteurs de la médiathèque. Elle ne communiquera pas directement avec les espaces de la médiathèque, afin de prévenir le risque de vol d'ouvrages.

L'espace détente pour le personnel sera à l'abri des regards et flux publics. Il se trouvera dans le prolongement de la salle de détente du personnel.





4

## Contraintes et exigences générales



## 4.1 Contraintes et exigences architecturales

### 4.1.1 Sécurité des personnes

Le projet devra répondre à l'ensemble des règles et normes ERP en vigueur. La proposition de classement au titre des Établissements Recevant du Public (ERP) est du ressort de la maîtrise d'œuvre du bureau de contrôle technique associé à la mise au point du projet ; les dispositions à adopter sont non seulement liées au classement, mais aussi au parti architectural retenu par les concepteurs.

Toutes les demandes du contrôleur technique de l'opération devront être prises en compte. Tout manquement de la part du concepteur sera à sa charge.

Une attention particulière sera portée par le concepteur sur :

- les accès et dégagements aux bâtiments pour les usagers (éviter les culs de sac, cloisonnements),
- l'accès des moyens de secours à l'équipement,
- le positionnement des bouches d'incendie (sur réseau séparé), à l'extérieur de l'équipement (hors enceinte) autant que possible,
- le classement au feu des matériaux,
- le respect des consignes particulières en lien avec la spécificité de cet équipement.

### 4.1.2 Accessibilité

La prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est un « état d'esprit » que les concepteurs doivent intégrer complètement dans leur projet afin de raisonner en terme de locaux accessibles et non de locaux adaptables, et qui doit traduire le souci de ne jamais marginaliser un usager.

Les PMR devront avoir accès à tous les espaces, y compris extérieurs.

### 4.1.3 Conception de l'enveloppe

En termes d'usage, d'appréciation fonctionnelle de l'équipement, trois notions sont prédominantes :

- a- la lisibilité,
- b- la compacité,
- c- la flexibilité.

#### a- lisibilité

La répartition des services et l'organisation de l'équipement doivent être évidentes depuis l'entrée principale. Cette lisibilité résultera avant tout des choix architecturaux, elle facilite les cheminements, l'appropriation de l'équipement par l'utilisateur.

Les accès au site et au bâti, le repérage et la lisibilité des principaux éléments doivent être aisés. La signalétique d'accès au site (y compris depuis l'axe routier), le traitement de ces accès et celui des liaisons piétonnes, les stationnements personnels doivent être particulièrement soignés.



La conception des locaux doit favoriser la lisibilité des différents secteurs. Les choix architecturaux permettront aux utilisateurs de se repérer, la signalétique étant un complément à un espace lui-même structuré et hiérarchisé.

La signalétique, qui comprend la lisibilité des espaces et les moyens graphiques et écrits qui viennent l'appuyer, devra être un moyen de repérage, mais aussi d'expression de l'image de l'opération.

L'ensemble de l'établissement sera doté, d'un système de signalétique hiérarchisé, permettant de manière simple, de reconnaître :

- l'établissement : enseigne extérieure et fléchage,
- le cheminement d'accès aux différentes fonctions de l'établissement,
- l'accès à chaque local, défini par sa fonction, un numéro et pour certains locaux, une indication complémentaire telle que le nom de l'occupant (bureaux), du service ou une restriction d'accès (ex : local serveur - accès interdit).

Tous les locaux et bâtiments doivent faire l'objet d'une signalétique en concertation avec le SDIS et la direction de l'établissement.

Les plans d'évacuation et d'intervention doivent être visibles et régulièrement répartis. Une signalétique handicapés est à prévoir en respect du décret n°2006-555 du 17/5/06 sur l'accessibilité et arrêté du 01/8/06 « consolidé » et des décrets ultérieurs.

Les coûts de conception et de réalisation des signalétiques sont compris dans l'opération.

#### **b- compacité**

La recherche de compacité a pour objet d'étudier le meilleur rapport vertical/horizontal. Elle souligne l'homogénéité, une moindre hiérarchisation des fonctions, l'unité et la cohérence de l'offre au public. Par ailleurs, un bâtiment compact est source d'économie en terme d'investissement et d'exploitation (gestion thermique en particulier).

Cependant l'objectif de compacité ne doit pas être en contradiction avec celui de ventilation naturelle des locaux.

#### **c- flexibilité**

Elle résulte des différentes évolutions ; l'affectation des espaces sera probablement modifiée plusieurs fois au cours de la durée de vie de l'équipement.

La flexibilité d'un équipement peut être analysée selon deux paramètres :

##### - la souplesse et la flexibilité du fonctionnement :

Certains ensembles fonctionnels ont des contraintes propres d'horaires d'ouverture, de types d'usagers et de contrôle d'accessibilité qui sont détaillées dans les descriptions par fonction. Le concepteur veillera à intégrer ces exigences dans l'élaboration de son projet en proposant des réponses architecturales adaptées.

##### - la flexibilité d'utilisation et d'affectation des espaces :

Les choix de structure, la morphologie des espaces, le second œuvre, l'implantation des sources d'éclairage, des réseaux de courants faible et fort doivent permettre plusieurs configurations des installations et de l'aménagement du mobilier. Le concepteur doit veill-



ler à ne pas proposer des solutions qui figent l'utilisation des locaux.

Les choix retenus devront permettre :

- une adaptation de l'organisation interne des espaces construits aux différentes évolutions ;
- un usage et une accessibilité différenciés des espaces ainsi qu'une évolution de leur organisation interne.

#### 4.1.4 Durabilité et entretien – notion de coût global

Les solutions architecturales et techniques retenues doivent être durables et ne pas dépendre des matériaux ou de dispositifs éphémères ou d'entretien coûteux.

Les ouvrages de l'enveloppe des bâtiments seront conçus ou mis en conformité en tenant compte de la zone climatique dans laquelle ils sont situés, mais également de leur orientation et de leur position dans le site.

Le concepteur privilégiera l'emploi d'équipements tropicalisés dont la disponibilité est assurée en Guyane.

La forme et l'enveloppe des locaux, les revêtements de sols et de parois, l'accessibilité aux différentes surfaces ou supports devront être conçus dans l'objectif d'un entretien aisé et n'imposer aucune difficulté particulière au personnel de nettoyage. Les éléments nécessitant un entretien ou un remplacement périodique, devront être facilement accessibles. Les portes et cheminements nécessaires à leur transport de

l'extérieur des bâtiments jusqu'à leur emplacement de fonctionnement seront de dimensions suffisantes.

L'absence ou la limitation des espaces résiduels pour l'entretien sera privilégiée.

Les éléments de construction d'accès difficile ne devront nécessiter aucun entretien. Qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, ils devront offrir une bonne qualité de vieillissement.

Chaque niveau ou chaque ensemble de locaux sera desservi par un local d'entretien comprenant un point d'eau avec évacuation ; leur localisation sera fonction du parti retenu.

La robustesse, la facilité d'entretien ou de remplacement, la consommation énergétique ainsi que la durée de vie des éléments seront optimisées de manière à obtenir le moindre coût global.

Toutes les options techniques choisies devront tenir compte du contexte climatique local (forts vents, fortes précipitations, ensoleillement...) et de la destination de l'ouvrage.



## 4.2 Contraintes et exigences de fonctionnement

### 4.2.1 Fonctionnalité des locaux : principes de dimensionnement

La forme particulière du bâtiment devra être adaptée à la nature et à la fonction des locaux qu'il abritera (possibilité d'aménager et d'équiper avec du mobilier aisément). Elle dépendra aussi des circulations, des dégagements et des impératifs de liaison fonctionnelle exprimés par le programme.

Les surfaces des locaux qui sont proposées dans le programme sont des surfaces maximales pour la capacité d'accueil indiquée.

Elles ont été évaluées en considérant :

- . les effectifs accueillis, y compris les visiteurs éventuels,
- . l'encombrement du mobilier et/ou équipements listés dans les fiches typologiques par espace,
- . des salles de forme simple (carrée ou rectangulaire), et le respect de la trame imposée.

Toute déformation géométrique d'une salle par rapport à ces formes de base ne doit pas réduire la capacité réelle d'aménagement.

Il est souligné que pour des bureaux et les salles de réunion, les formes angulées, rondes ou ovales sont vivement déconseillées, voire proscrites, tant pour des motifs d'habitabilité que de gestion thermique.

Des écarts ponctuels de surface utile sont acceptés pour autant :

- qu'ils n'handicapent pas l'habitabilité générale de l'espace considéré,
- qu'ils n'excèdent pas 5% de la surface utile dudit espace,
- que le total général des surfaces utiles ne dépasse pas celui déterminé par le programme qui constitue un maximum qui a permis en particulier de déterminer le coût travaux de l'opération.

### 4.2.2 Traitement des espaces

#### Les circulations

La conception des circulations apportera des réponses pertinentes sur les points suivants :

- . fonctionnalité des organisations,
- . traitement de la lumière artificielle et naturelle,
- . protection du soleil,
- . volumétrie intérieure (largeur, proportions...),
- . repérage,
- . bonne répartition des flux.

Quelques principes peuvent être rappelés :

- . une grande fluidité pour un accès rapide aux différents services offerts ou sous-ensembles fonctionnels,
- . une garantie de sécurité et de fiabilité : conformité aux normes, éclairage suffisant...,
- . un accès direct et aisé lorsque nécessaire,
- . une transparence sur les espaces desservis pour une meilleure lisibilité et appropriation du bâtiment,
- . une grande visibilité de leur localisation,
- . une conception compacte avec des circulations les



- plus courtes possible.
- . un traitement acoustique sera proposé.

#### Les espaces de travail : bureaux et salles de travail

Ce sont les espaces de référence des usagers et utilisateurs.

#### *Confort d'usage*

La hauteur dégagée des espaces de travail devra offrir la sensation de confort nécessaire, quelque soit la volumétrie et la morphologie de ceux-ci.

#### Traitement des bureaux :

Tous les postes de travail seront éclairés en premier jour naturel ; à cet égard **une profondeur maximum de 4,00 m des bureaux est imposée**, soit une surface utile de :

- . bureau individuel (1 poste) = 14 m<sup>2</sup> (3,5 m x 4 m)
- . bureau individuel (1 poste) avec réception 1 à 2 personnes = 16 m<sup>2</sup> (4 m x 4 m)
- . bureau individuel (1 poste) avec réunions ou bureau partagé (2 postes) = 17,5 à 18 m<sup>2</sup> (env. 4,5 m x 4 m)

Cette trame permet d'une part d'implanter un poste de travail perpendiculairement aux ouvrants et, d'autre part, d'installer les postes de travail dans une bande dite de confort d'environ 2,4 m de profondeur où le niveau d'éclairement naturel est optimum :

- . bande profonde d'environ 0,8 m depuis les façades : facteur de jour est trop important,
- . bande éloignée 3,2 m des façades : facteur de jour insuffisant.

NB. L'amélioration du facteur de jour sur les postes de travail peut bénéficier d'un éclairage zénithal ou/et d'un apport de lumière naturelle depuis les éventuelles circulations arrières.

#### *Confort thermique*

Le confort thermique des espaces de travail et de consultation doit y être le meilleur possible, y compris lorsque ces espaces sont climatisés.

La conception d'ensemble de l'équipement doit contribuer à la ventilation naturelle traversante des locaux. L'orientation des façades, le dimensionnement et l'implantation des baies doivent assurer d'une part, un éclairage naturel satisfaisant avec un ciel couvert et d'autre part, la meilleure ventilation naturelle traversante possible.

La conception des espaces doit intégrer un dispositif de ventilation mécanique (brasseur d'air au plafond...) permettant d'améliorer le confort lorsque la ventilation naturelle n'est pas suffisante.

Les espaces seront traversants pour au moins 90% d'entre eux afin d'en permettre la ventilation naturelle ; la qualité de leur acoustique interne sera étudiée avec un acousticien.

#### Les sanitaires :

Une réelle qualité de traitement est attendue pour permettre une appropriation positive et respectueuse des lieux : décoration, ambiance, matériaux et éclairage, équipements de courtoisie, dispositifs efficaces de nettoyage y compris individuels.

La ventilation sera adaptée à l'usage des lieux.

L'éclairage naturel est souhaité y compris dans les cabines d'aisance sans pour cela inviter le regard depuis l'extérieur.

Les matériaux employés seront résistants : «solidité rime avec simplicité».



### 4.2.3 Ambiance sonore et qualité acoustique des espaces

L'attention des concepteurs est attirée sur l'importance que revêt le traitement acoustique des locaux. Les sources de bruit sont multiples : conversations, bruits des déplacements, bruits émis par les différents équipements (systèmes de climatisation, luminaires,...), bruits générés par des activités, bruits de l'extérieur...

Cette exigence sera intégrée aux différentes étapes du projet : conception d'ensemble (implantation des fonctions les unes par rapport aux autres, localisation des sources de bruit..., conception des espaces de circulation, volumétrie des halls, des espaces recevant des groupes...), choix des solutions constructives et des matériaux.

L'isolation des espaces entre eux, en particulier avec les locaux bruyants, et avec les circulations, devra être prise en considération.

Un soin particulier sera apporté aux éventuelles toitures en tôle qui diffusent les bruits des précipitations et aux bruits d'impact, en particulier, dans le cas de bâtiments à étage.

Du fait de l'importance accordée à la ventilation naturelle, la norme acoustique métropolitaine NF S-31-080 qui sert de référence dans le tertiaire sera d'une mise en œuvre délicate. Nonobstant leurs exigences s'appliqueront : on visera le niveau de base.

Un acousticien intégré à l'équipe permettra d'atteindre cet objectif et des vérifications seront diligentées par le maître d'ouvrage 6 mois après réception du chantier en période

d'occupation ; les éventuelles mesures correctives seront à la charge de la maîtrise d'œuvre.

Toutes les dispositions techniques et architecturales seront prises pour que, dans les locaux d'accueil, de travail (salles de travail, de consultation, bureaux, café), de réunion..., le niveau d'ambiance et les bruits perturbateurs (bruits des équipements, bruits extérieurs) en provenance de sources extérieures au local considéré permettent (i) la compréhension de la parole de l'interlocuteur et (ii) le calme et la concentration souhaitables.



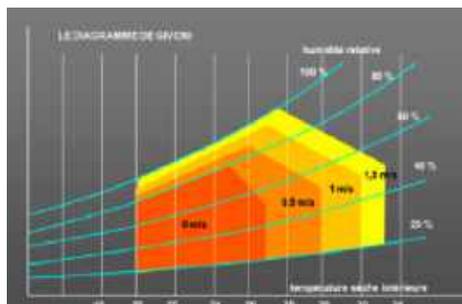
#### 4.2.4 Confort d'usage et contrôle des conditions climatiques

##### Exigence de confort

Il s'agit de créer les conditions climatiques nécessaires au confort des usagers comme à la conservation des documents et matériels.

En terme de confort d'usage, les différents paramètres dont dépend le confort des individus sont la température, l'humidité relative de l'air, la vitesse de l'air sur la peau et le contraste des températures entre intérieur et extérieur.

Le diagramme de Givoni définit d'une 3 zones de confort selon le taux d'humidité de l'air, la chaleur et la vitesse de l'air, et d'autre part sur le diagramme de l'air humide, 4 zones de confort correspondant respectivement à 4 vitesses d'air de 0 à 1,5 m/s. La tolérance de 100 h par an s'entend sur les heures d'ouverture de chaque équipement.



En Guyane, la zone de confort se situe en dessous de 29°C avec une vitesse de vent inférieure à 1 m/s et un taux d'humidité de 90%

-> La stratégie retenue vise à retenir en base la ventilation naturelle traversante de l'ensemble des bureaux, salles de

réunion et salles de travail avec appoint de brasseurs d'air jusqu'à 29°C et, au dessus de cette température, le recours à un système de climatisation.

##### **Simulations thermiques dynamiques, confort thermique**

Des simulations dynamiques d'évolution de température seront obligatoirement effectuées dès le démarrage de la phase APS. Ces STD seront utilisées pour le calcul des besoins et des consommations de rafraîchissement ainsi que pour l'étude du confort thermique passif.

Elles confirmeront que 80 ou 90% au moins des couples température/hygrométrie simulés (pas de temps horaire) sont situés à l'intérieur de la zone de confort (diagramme de Givoni pour une vitesse d'air de 1 m/s).

Ces différentes simulations seront réalisées sur le fichier météo statistique de la station de référence de Saint-Laurent, sur les 10 années les plus récentes disponibles.

Les données de vent seront adaptées au site.

L'état de l'art en matière de conditions de confort de saison chaude met en évidence 3 paramètres liés au bâti :

- . la température résultante intérieure,
- . l'humidité de l'air
- . et la vitesse de l'air sur la peau.

Ce dernier paramètre, accélérant l'évapotranspiration sur la peau, apparaît même comme le principal en période chaude. Un dispositif passif (ventilation traversante) ou actif (brasseur d'air) permettant d'atteindre une vitesse d'air suffisante permet d'augmenter très sensiblement les zones de température (et d'hygrométrie) de confort et donc de réaliser plus facilement des conditions passives de confort thermique.



### Hiérarchisation des critères selon la nature du traitement thermique

Pour les locaux ventilés naturellement, la hiérarchisation des critères est la suivante : l'orientation des bâtiments, l'absence de masque qui freine le vent, la taille et l'implantation des ouvertures situées « au vent » et « sous le vent », la réduction des apports solaires (en particulier les apports de chaleur par la toiture), la réduction des apports internes, l'inertie thermique intérieure, les dispositifs de ventilation assistée.

NB. Pour les locaux ventilés naturellement, la qualité de ventilation prime sur la compacité des locaux.

Pour les locaux climatisés, la hiérarchisation est la suivante : compacité, protection optimale au rayonnement solaire direct au moins des baies et, au mieux, de l'ensemble des murs (et, si possible, au rayonnement indirect et diffus), isolation des parois (y compris toiture) et création de sas, réduction des apports internes (éclairage performant, systèmes électriques et informatiques économes en énergie).

NB. Une orientation des façades principales des locaux climatisés au Nord et au Sud permet de bien protéger les murs et les baies avec des débords de toiture, des casquettes et des auvents au Sud et au Nord.

La conception des bâtiments doit prendre en considération les aspects suivants :

- l'orientation des bâtiments, façades orientées Nord/Sud,
- la compacité,
- l'isolation des parois et la création de sas,
- l'inertie thermique intérieure,
- l'influence des apports solaires,

- l'influence des apports internes.

### Orientation des bâtiments

Le concepteur s'attachera à trouver la meilleure orientation possible, compte tenu des impératifs de ventilation naturelle, de lutte contre l'ensoleillement des locaux, et de protection contre les vents et les pluies tropicales.

L'implantation des bâtiments ne devra pas entraîner d'effet venturi nuisible au confort d'usage des espaces.

La conception devra veiller au confort thermique du projet et privilégier les grands débords de toitures apportant une bonne protection contre l'ensoleillement.

Il faudra donc prévoir et conjuguer chaque fois que cela sera possible une bonne isolation thermique ainsi qu'une ventilation efficace afin d'assurer un confort minimal dans les différents espaces.

L'orientation sera choisie de manière à minimiser le plus possible le réchauffement lié aux apports solaires.

Les façades recevant le soleil bénéficieront d'un triple dispositif de régulation thermique :

- protections solaires ;
- végétation au droit des façades sur une épaisseur de 3 m : ce dispositif simple permet de réduire la température de 2 à 3°C par exemple en comparaison d'un sol en enrobé ;
- arbres à feuilles caduques chaque fois que l'aménagement de la parcelle rendra dispositif des plantations d'une hauteur adaptée.



### La compacité

La recherche d'une meilleure compacité (rapport entre les surfaces des parois en contact avec l'extérieur et celles des planchers) permet de diminuer à surface utile égale, les apports calorifiques du bâtiment et généralement les coûts de construction et d'exploitation.

On veillera cependant à apprécier ce critère en fonction des aspects architecturaux et des problèmes liés à l'éclairage naturel et de ventilation naturelle.

Maîtrise des apports énergétiques (préconisations générales)

La morphologie et l'orientation des constructions induisent des impacts énergétiques importants, notamment :

<b>Taux de percement des façades</b>	- à étudier avec soin en fonction de l'éclairage naturel - l'architecture transparente est déconseillée : prévoir une protection solaire très poussée en cas de pare-soleil rigide, prévoir une protection contre l'éblouissement extérieur
<b>Ouvertures</b>	choisir le meilleur compromis pour les façades vitrées
<b>Toitures</b>	- privilégier une bonne isolation associée à un revêtement clair doté d'un faible coefficient d'absorption du rayonnement solaire
<b>Locaux climatisés</b>	- les matériaux utilisés dans ces locaux seront choisis pour leurs caractéristiques adaptées (inertie, effusivité) : voir Guide EDF/ADEME « climatiser dans les DOM »

<b>Morphologie</b>	- favoriser la compacité (surface/vitrage), - orienter les principales façades en fonction des données climatiques : orientation solaire préférentielle Nord/Sud des façades
<b>Apports internes</b>	- éclairage performant - capter à la source les apports générés par les appareils et les machines (rayonnement thermique) et les évacuer, idem pour les individus
<b>Environnement du bâtiment</b>	- végétalisation des environs (écran végétaux, favoriser la ventilation naturelle, création de zones d'ombres...)



## 4.3 Contraintes et exigences techniques

### Recommandations générales

Le présent chapitre constitue un exposé non limitatif des obligations de résultat à imposer par le maître d'œuvre lors de la consultation des entreprises au plan technique.

Le présent chapitre présente par corps d'état, les recommandations, les contraintes liées à l'exploitation ainsi que les niveaux de performances exigés par la maîtrise d'ouvrage. Il ne soustrait en rien le concepteur, les autres maîtres d'œuvre, bureaux d'études et entrepreneurs qui interviendront aux différents stades du projet ou de la réalisation, dans leur obligation de respect des normes et réglementations en vigueur.

Ces derniers conservent toute leur liberté et leur responsabilité de conception : tant du point de vue du respect des normes et réglementations européennes, nationales ou départementales en vigueur, que de celui des Règles de l'Art et des D.T.U.

Les travaux de toute nature visés par le programme architectural et environnemental seront exécutés d'une façon générale conformément aux spécifications et prescriptions des textes réglementaires applicables aux Marchés Publics de Travaux et, d'une manière générale :

- toutes les Normes et Réglementations françaises et européennes applicables,
- tous les arrêtés et règlements communaux et départementaux, en vigueur au jour de la signature du marché.



### Classement de l'ouvrage

La proposition de classement au titre des Établissements Recevant du Public (ERP) est du ressort de la maîtrise d'œuvre du bureau de contrôle technique associé à la mise au point du projet. Les dispositions à adopter sont non seulement liées au classement, mais aussi au parti architectural retenu par les concepteurs. Les concepteurs devront tenir compte de la classification et appliquer en conséquence les prescriptions inhérentes à ce classement pour la sécurité des personnes et des biens :

- degrés coupe-feu et stabilité au feu des éléments de structure,
- classement au feu des matériaux,
- nombre et dimensionnement des issues de secours,
- dimensionnement des circulations,
- moyens de secours contre l'incendie

### Code du travail

Le respect des règlements du Code du Travail concernant la conception des locaux sera assuré. Les contradictions entre ERP et Code du Travail seront réglées par l'adoption de la mesure la plus contraignante

### Réglementation technique

#### Prestations générales

Les prestations à prévoir pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages devront satisfaire à la réglementation technique en vigueur au moment de la réalisation.

Tous les éléments, composants, systèmes, matériaux, dont la fourniture ou la mise en œuvre ne seraient pas normali-

sés, devront avoir fait l'objet d'un AVIS TECHNIQUE émanant d'un organisme agréé.

Dans le cas où un système proposé ne satisfait pas aux garanties légales du maître d'ouvrage, il devra être soumis à l'acceptation de celui-ci et faire l'objet d'une assurance spéciale, souscrite conjointement par l'entreprise et son fournisseur, pour une durée au moins équivalente aux garanties légales contractuelles.

L'ensemble des contraintes réglementaires en vigueur doit être respecté. Celles-ci sont intégrées dès la conception pour les bâtiments à construire. Les éléments à inclure (boîtiers incendie, panneaux information incendie, ...), ne doivent pas contrarier l'harmonie générale.

A titre indicatif, la liste ci-après (non limitative) précise les documents de référence auxquels le maître d'œuvre devra se conformer pour la conception des ouvrages et dont il est réputé avoir parfaite connaissance :

- le Code de la construction,
- le Code de l'urbanisme,
- le règlement du PLU,
- le Code du Travail,
- les règles parasismiques,
- le décret n°2006-555 du 17/5/06 et arrêté du 1/8/06 «consolidé» relatif à l'accessibilité et suivants,
- le règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, en vigueur à la date de réalisation, complété par les différents arrêtés pouvant être intégrés à l'éta-

blissement,

- le règlement sanitaire départemental type et textes pris en application de la Loi 86-17 du 6 janvier 1986,
- les Normes françaises (NF) éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR),
- les principes d'acoustique et acoustique des bâtiments tertiaires : norme NF S31-080, niveau base,
- le cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux du bâtiment, comprenant :

- les cahiers des clauses techniques DTU qui indiquent les conditions techniques que doivent respecter les entrepreneurs pour le choix et la mise en œuvre des matériaux dans l'exécution des travaux des différents corps d'état ;

- les règles de calcul DTU qui permettent de dimensionner les ouvrages en fonction des conditions d'exploitation,

- les cahiers des clauses spéciales qui accompagnent les cahiers des clauses techniques et qui précisent la consistance des travaux du corps d'état considéré et les obligations de l'entrepreneur par rapport aux corps d'état voisins ;

- les cahiers des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux.

L'ensemble des contraintes réglementaires en vigueur doit être respecté. Celles-ci sont intégrées dès la conception pour les bâtiments à construire. Les éléments à inclure (boî-



tiers incendie, panneaux information incendie...), ne doivent pas contrarier l'harmonie générale.

## Divers

### Viabilisation et raccordement aux réseaux existants

Le positionnement des diverses attentes ou pénétrations des réseaux dans le site, ainsi que celui des poteaux incendie seront définis lors de mises au point contradictoires entre maître d'œuvre et concessionnaires.

### Limite des prestations

Les travaux comprendront toutes les prestations de parfait achèvement de l'ouvrage lui-même, l'aménagement de l'espace public d'accueil, les voiries internes, l'aire de livraisons, le raccordement aux réseaux.

### Recollement

Pour rendre la maintenance efficace, il sera remis au maître d'Ouvrage un dossier de plans de recollement et plans de synthèses sur support informatique.

## 4.4 Caractéristiques qualitatives générales

Dans les paragraphes suivants, il est fait état des caractéristiques qualitatives « minimales » à imposer aux constructeurs par le maître d'œuvre, par catégorie de prestations.

### 4.4.1 Protection des locaux

La lutte contre l'effraction reposera sur un certain nombre de dispositions architecturales prises en compte dès l'esquisse ; ainsi le nombre d'accès sera conforme à celui du programme fonctionnel, les sorties de secours seront dans la mesure du possible à la vue du personnel.

#### Protection physique

Tous les locaux situés en rez-de-chaussée ou sur coursives devront être protégés. D'une manière générale, il sera prévu une protection contre l'effraction (barreaudage, portes métalliques, serrures 3 points) pour tous les locaux accessibles en rez-de-chaussée ou à l'étage.

La surveillance de ces locaux nécessite la présence d'une alarme.

#### Protection électronique

Surveillance volumétrique par vidéo.

Le principe d'un système d'alarme centralisée doit être retenu : la centrale sera située dans le local serveur avec un renvoi d'alarme sur un lieu à déterminer.



La gestion et le contrôle des accès sont prévus : depuis l'accueil, avec report dans un lieu qui sera défini en phase APS, un certain nombre de locaux sont d'accès contrôlé, ils sont notés dans les fiches typologiques.

Les portes de secours seront bloquées par un dispositif électromagnétique et déverrouillées à distance.

L'ingéniosité du projet sur le plan de la sécurité et son faible coût de maintenance différé seront pris en compte dans l'analyse des projets.

### Protection incendie

L'établissement devra répondre aux dispositions du règlement de sécurité et sera soumis à la commission de sécurité qui pourra imposer des contraintes particulières.

### Protection contre la foudre

Un ensemble de dispositions parafoudre sera mis en place. Il sera composé de manière à couvrir l'ensemble des bâtiments ainsi que les installations de réception d'émissions hertziennes extérieures.

Indépendamment du système parafoudre, des dispositifs disjoncteurs particuliers et de mise à la terre seront prévus sur les installations électriques, de courants faibles, ainsi que sur les éléments métalliques de construction, dans les conditions normalisées, afin d'assurer une protection efficace contre les risques d'amorçages accidentels dus à la foudre.



## 4.4.2 Bioclimatique

### Exigences fondamentales et architecturales

La transparence des façades résulte d'un arbitrage optimal entre confort thermique et éclairage naturel :

indice d'ouverture bâtiment	$0,20 \leq \text{IOUVBAT} \leq 0,25$
-----------------------------	--------------------------------------

Les facteurs solaires des parois opaques ne dépasseront pas les valeurs ci-dessous :

- parois horizontales :  $S \leq 0,02$
- parois verticales :  $S \leq 0,05$

### Confort thermique

Tous les locaux disposeront d'ouvrants en façade permettant de réaliser une ventilation traversante telle que :

Porosité des façades	$\geq 20 \%$
----------------------	--------------

Ces dispositions prendront en compte la protection contre les sources de bruit et de pollution, ainsi que la protection des ouvrages.

Toutes les baies donnant sur des locaux à occupation prolongée doivent être équipées de protections solaires extérieures mobiles manuelles

A l'exception du local serveur et des laboratoires, le confort hygrothermique sera réalisé par les seules techniques passives, éventuellement complétées par des brasseurs d'air, de sorte que :

Les conditions d'ambiance (température résultante TRINT et humidité de l'air) restent dans la zone de confort (dite de Givoni) correspondant à la vitesse d'air créée sur la zone d'occupation par les dispositifs passifs ou actifs (brasseur d'air) mis en œuvre.

tolérance de dépassement de cette exigence	$\leq 100$ h/an
--	-----------------

*calculs effectués par simulation thermique dynamique sur une année climatique conventionnelle.*

### Éclairage naturel

Tous les locaux dans lesquels des gens sont appelés à séjourner de façon prolongée doivent disposer d'une vue sur l'extérieur au niveau des yeux et d'un accès à l'éclairage naturel suffisant :

#### autonomie en lumière naturelle

salles de réunion	$\geq 50\%$
bureaux, salles de cours, laboratoires	$\geq 90\%$

*calculs effectués par simulation sur une année climatique conventionnelle*

### Ventilation naturelle

La ventilation naturelle des locaux rafraîchis sera privilégiée. Les autres locaux seront ventilés naturellement.

*Ces dispositions prendront en compte la protection contre les sources de bruit et de pollution, ainsi que la protection des ouvrages.*

### Exigences techniques détaillées

Il sera vérifié, à partir de l'APS, que la température de surface des parois intérieures des locaux ne dépasse pas la température d'air du local

Aucun vitrage n'aura une inclinaison inférieure à 60° par rapport à l'horizontale

Tous les locaux exposés seront équipés de protections solaires permettant d'assurer les facteurs solaires de baies (protection solaire mobile baissée) ci-dessous :

Sud	Est ou Nord	Ouest
$S \leq 0,40$	$S \leq 0,30$	$S \leq 0,25$

→ pour profiter du rafraîchissement lié à la brise thermique nocturne, des dispositions constructives permettant d'assurer une ventilation naturelle de nuit seront mises en œuvre. Elles supposent que la porosité de façade (20%) puisse être réalisée sans risque (intrusion, animaux, pluie ...).

→ tous les locaux à occupation prolongée seront équipés de brasseurs d'air de diamètre supérieur à 120 cm et susceptibles de créer, sur la zone d'usage, une vitesse d'air au moins égale à 1,5 m/s

→ les protections solaires seront extérieures et mobiles manuellement pour bénéficier de la lumière quand le soleil n'est pas gênant et s'en protéger dans les autres cas. Elles pourront éventuellement être complétées par des occultations intérieures pour la seule fonction de modulation de la lumière naturelle.



→ le facteur de transmission lumineuse des vitrages ne sera pas inférieur à 60%

→ Sur tout poste de lecture, de travail ou d'expérimentation, l'éclairage naturel et/ou artificiel devront assurer un niveau d'éclairage de 300 lux, sans éblouissement ni contraste excessifs. L'uniformité n'est à assurer que sur le plan de lecture ou de travail

### Lumière naturelle et lumière artificielle

D'une manière générale, l'éclairage naturel est requis dans tous les locaux (y compris les circulations) à l'exception des dépôts, stockage et locaux techniques.

L'objectif est double :

- éclairer les différents espaces de manière suffisante compte tenu des activités abritées ;
- créer une ambiance.

La mission première d'un équipement occupé pour l'essentielle en journée nécessite une attention particulière en ce domaine. Les niveaux d'éclairage devront être conformes à la réglementation en vigueur applicable à l'usage de la pièce.

Il s'agit de niveaux d'éclairage moyen, constatés après 500 heures d'utilisation (environ 1 an) au niveau des plans de travail situés à 0,75 m du sol.

Pour les dégagements et autres locaux ou la paroi de référence sont à définir en fonction du rapport de forme et des caractéristiques architecturales particulières.

L'éclairage des sanitaires sera soumis à une détection de présence.

### Niveaux d'éclairage :

Les niveaux d'éclairage moyens requis devant être assurés, sont d'une manière générale :

table de travail 500 lux (par lampes individuelles) et 1 000 lux pour certains postes d'expérience (à préciser en phase APD)	
bureaux, espaces de travail bureautique, laboratoires	300 lux
éclairage d'ambiance des bureaux	200 lux
salles de réunions	300 lux
sanitaires	150 lux
locaux de stockage, dépôts, archives	150 lux
circulations intérieures	150 lux
locaux techniques	150 lux

Température de couleur	Tc	≤ 3 000 K
Indice de rendu des couleurs	IRC	≥ 80
Facteur d'uniformité > 0,5 (éclairage minimum/éclairage moyen) et > 0,33 (éclairage minimum/éclairage maximum).		

Appareils basse luminance dans les salles d'activités non informatisées ; appareils très basse luminance dans les salles informatisées.

Éclairage des circulations commandé par détection de présence et cellule photo électrique et coupure générale commandée par le système de G.T.B. de l'établissement.

Une réflexion sera conduite pour limiter le nombre de références de luminaires afin de simplifier la maintenance.

Les commandes d'éclairage seront faites par interrupteur pour tous les locaux.



Un asservissement des commandes d'éclairage à détecteurs de présence sera installé dans les circulations.

### Protection solaire

Les locaux devront pouvoir être protégés de l'ensoleillement.

Il est rappelé que les espaces de travail qui ont un fort recours à l'informatique doivent être protégés de l'ensoleillement direct par des moyens efficaces (pares-soleil et stores extérieurs). Les pares soleils et les stores intérieurs sont proscrits, contribuant au réchauffement de l'air des locaux.

La protection optimale est celle située à l'extérieur du bâtiment ou qui réfléchit le rayonnement ; ainsi un système de protection solaire passif sera privilégié : brise-soleil, vitrage teinté, débord de toiture, végétalisation..., et de coût de maintenance facile.

En fonction de la conception du projet et du confort thermique obtenu naturellement certaines adaptations pourront être proposées.

### Occultation

Les locaux dans lesquels une occultation doit être prévue, sont indiqués dans les fiches par espace.

Elle sera généralement constituée par des rideaux opaques qui ne doivent pas nuire au confort thermique de la pièce et permettra d'obtenir une obscurité relative pour la projection de diapositives, films et documents audiovisuels divers.

Ces occultations doivent être conçues comme des compléments aux protections solaires extérieures qui protègent les baies du rayonnement du soleil direct et, si possible, indirect.

Comme elles empêchent le passage de l'air, la mise en place d'occultations intérieures doit être évitée au maximum dans les locaux dotés de ventilation naturelle traversante.

Les rideaux seront conformes aux dispositions de l'article AM 12 du règlement de sécurité.

### Dispositions thermiques et ventilation

Le confort thermique sera en priorité apporté par les choix de conception, le bâtiment devant offrir un confort satisfaisant. Le concepteur devra s'assurer que la réglementation sur la ventilation soit respectée dans l'ensemble des locaux, soit par moyens naturels, soit par moyens mécaniques.

### Confort thermique des locaux

En fonction de la conception du projet (débords de toiture, brises soleil, végétalisation...) et du confort thermique obtenu naturellement dans les locaux susmentionnés certaines adaptations pourront être proposées.

### Rafrâichissement d'air

Pour les locaux concernés par un rafraîchissement d'air, il est attendu le recours à des appareils autonomes ou split-system, avec unités de condensation extérieures dont l'emplacement sera choisi pour éviter les dégradations. De préférence, ces unités seront situées à des endroits peu visibles.

Pour des raisons de confort et d'économie d'énergie, ces locaux devront aussi pouvoir bénéficier d'une ventilation naturelle ou par brasseur d'air à l'exception de ceux pour lesquelles des exigences particulières exigent des conditions contrôlées de température/hygométrie, de confinement de l'air...



### Ventilation des locaux

Chaque fois que cette option sera possible, les concepteurs privilégieront une architecture « climatique » naturelle, notamment par des systèmes de ventilation naturelle traversante, en particulier par l'emploi judicieux de jalousies.

- locaux utilisant une ventilation naturelle traversante :

Baies situées dans la façade exposée au vent dominant, doivent être protégées de la pluie battante ; y compris dans le cas de vents importants, par exemple par des volets roulants intérieurs).

- locaux climatisés :

Afin de renouveler l'air, une ventilation mécanique contrôlée est à prévoir ; cette ventilation étant asservie à l'occupation du local.

### Ventilation hygiénique et qualité de l'air

La réglementation du renouvellement d'air hygiénique en vigueur est largement obsolète et elle est notamment remise en cause par les normes européennes EN 15251 et 13779.

Pour assurer une bonne qualité sanitaire de l'air intérieure, **les débits de renouvellement d'air ne seront pas inférieurs à 30 m<sup>3</sup>/h** afin d'assurer un réel confort d'usage aux occupants.

L'utilisation de la ventilation sera limitée à la période d'occupation des locaux augmentée d'une heure après leur utilisation pour assécher l'atmosphère : selon locaux concernés.

Tous les locaux seront rafraîchis naturellement à l'exception des salles identifiées dans les fiches typologiques : serveurs en particulier.

### Confort hygrothermique

A l'exception des locaux à process spécifique, le confort hygrothermique sera réalisé par les seules techniques passives, éventuellement complétées par des brasseurs d'air, de sorte que :

Les conditions d'ambiance (température résultante et humidité de l'air) restent dans la zone de confort (dite de Givoni) correspondant à la vitesse d'air créée sur la zone d'occupation par les dispositifs passifs ou le brasseur d'air mis en œuvre.

tolérance de dépassement de cette exigence	≤ 100 h/an
--	------------

### Précautions de conception et de mise en œuvre

La conception des installations de ventilation peut être dictée par le règlement de sécurité (art. CH28 et 34 complétés par les art. R 22-28-29).

La technologie mise en œuvre doit permettre de diminuer sensiblement les nuisances créées par l'utilisation de divers équipements et matériels.



## Recommandations techniques générales par lots

Le concepteur devra prévoir dans son projet des prestations supérieures ou égales à celles décrites dans le présent document.

### Fondations et infrastructures

Les études de sol réalisées dans le cadre de l'opération sont jointes au présent programme. Il appartiendra au maître d'œuvre au stade de l'Avant Projet Sommaire de préconiser, s'il le juge utile, une campagne de sondage complémentaire dont il définira le Cahier des Charges.

#### 1. Terrassement :

La nature du sol a été vérifiée. Les résultats de l'étude géotechnique seront transmis au maître d'œuvre.

#### 2. Fondation :

Le système de fondation des constructions neuves sera déterminé en fonction de la nature du sol porteur et du taux de travail de sol.

#### 3. Réseaux :

Seront réalisées toutes les prestations nécessaires à la création ou l'extension des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, eau potable, électricité, téléphone) propres à l'équipement et à leurs raccordements aux réseaux publics les plus proches.

La viabilisation interne tiendra compte des conditions climatiques spécifiques. Sa conception sera ingénieuse de façon à limiter au maximum les linéaires de réseaux superflus à créer et à entretenir.

Le concepteur inclura dans son estimation et sa conception la présence de réseaux existants sur le terrain d'implantation (à déplacer ou non).

#### 4. Voirie

L'enrobé sera réservé au strict nécessaire des surfaces de voirie. Des revêtements semi-perméables seront recherchés pour les cheminements piétons.

#### 5. Clôture

L'enceinte de l'équipement sera close, une enceinte de 2,20 m de hauteur est exigée.

#### 6. Extérieurs

Le cas échéant, le plus grand soin sera apporté à l'intégration de la végétation existante.

Les aménagements paysagers seront également prévus à proximité des bâtiments afin d'améliorer leurs qualités thermiques.

#### 7. Ascenseur

En cas de panne, les ascenseurs devront pouvoir descendre automatiquement à un niveau où les usagers pourront être évacués. Il seront adaptés aux activités accueillies et notamment à la manutention des matériels utilisés.

### 4.4.3 Superstructures

#### 1. Gros œuvre - Couverture - Charpente

Le concepteur prendra en considération pour le dimensionnement des structures et des toitures les contraintes de vent et de pluie extrêmes.



Les calculs de solidité et de stabilité des ouvrages, le dimensionnement des évacuations EP seront réalisés suivant les hypothèses extrêmes.

Le concepteur devra veiller au confort thermique du projet en prévoyant une bonne protection contre l'ensoleillement.

## 2. Ossatures et superstructures :

Les priorités à respecter en matière de structure sont les suivantes :

- stabilité aux efforts mécaniques ;
- stabilité à la dilatation des composants ;
- stabilité au feu.

### Économie d'énergie

Le traitement des toitures et des façades devra limiter au maximum les problèmes d'échauffement des structures.

### Hauteur sous plafond

Les hauteurs entre sol et plancher haut des niveaux permettront d'obtenir au minimum les hauteurs normalisées dans les locaux suivant leur catégorie.

La hauteur minimum sera de 2,70 m pour les locaux de faible superficie et de 3,0 et 3,50 m pour les autres grands locaux.

## 3. Charpentes

### Charpente bois

En cas de réalisation de couvertures en pente, les ouvrages de charpente en bois recevant les couvertures seront réalisés suivant les DTU et prescriptions complémentaires du CTB.

La catégorie des bois correspondra suivant le type d'utilisation à la classification permettant d'obtenir les résistances prescrites par les règles techniques CB71.

### Charpente métallique

S'il est fait usage d'éléments de charpente métallique, ceux-ci devront être protégés contre la corrosion dans les conditions normalisées et leur mise en œuvre tiendra compte des règlements de sécurité contre l'incendie, notamment en ce qui concerne la tenue au feu et les protections correspondantes.

## 4. Façades et pignons

Toutes les solutions techniques sont admises, sous réserve de respecter les caractéristiques d'ordre général suivantes :

- système auto-lavable, ne nécessitant aucun entretien courant et bénéficiant d'une garantie de bonne tenue de 10 ans ;
- résistance aux chocs accidentels et aux frottements usuels, particulièrement au rez-de-chaussée et dans les parties accessibles aux étudiants, compris traitement anti-graffitis.
- protection particulière des aspects exposés aux vents dominants ;
- traitement optimum des ponts thermiques et phoniques.

## 5. Planchers :

Quels que soient les systèmes proposés, les caractéristiques des planchers devront assurer :

- la résistance à la flexion en fonction du type des locaux supportés ;
- l'isolation phonique entre les niveaux qu'ils séparent ;
- les états de surfaces nécessaires pour recevoir les



sols et les traitements de plafonds suivant type de locaux ;

- les aménagements de trémies et réservations nécessaires au passage des réseaux et à l'implantation des éléments d'équipements.

Le système de plancher proposé devra tenir compte de la trame retenue de manière à faciliter l'organisation de la structure générale (emplacement et rythme des poutres).

## 6. Revêtements

### Revêtements de sol

Les revêtements souples seront mis en œuvre sur un support approprié et leur mode de pose sera défini en fonction de la réglementation DTU.

Une attention particulière sera apportée au respect de la réglementation de sécurité, ainsi qu'aux dispositifs d'arrêt des revêtements au droit des portes.

Les systèmes de seuils non vissés seront évités.

Les sols s'entendent y compris les plinthes et gorges associées en fonction du type de locaux ( ex : à gorge + accessoires d'angles arrondis). Ils seront choisis en fonction de leur facilité d'entretien, de remplacement et selon la fonctionnalité des bâtiments (revêtement par dalles de préférence). Dans les laboratoires ils seront adaptés aux activités.

Les revêtements de sol en PVC sont interdits.

### Faux-plafonds

Il est prévu des faux-plafonds acoustiques partiels sous dalles dans la totalité des locaux à l'exception des locaux de

rangement et d'entretien, des douches, des sanitaires et des circulations.

Les faux-plafonds seront non-démontables dans les sanitaires et locaux de rangement et d'entretien.

Les faux-plafonds acoustiques sur la totalité du plafond sont prohibés dans les salles ventilés naturellement afin de maintenir l'accès à l'inertie de la dalle.

Si au dernier étage la toiture est prévue en tôle, choisir un faux-plafond intégré aux éléments de toiture.

### Peintures

Les peintures utilisées seront en phase aqueuse. Les concepteurs prévoient :

- revêtement décoratif et acoustique dans les espaces ouverts, les halls et circulations attenantes.
- peinture lavable dans l'ensemble des espaces.
- peinture lessivable dans les sanitaires.
- peinture de propreté dans les locaux techniques.

Prestations exigées par type de support :

- murs extérieurs ( hors murs de circulation protégés) : application de revêtement imperméable ;
- murs de circulation protégés en extérieur (hall) :
  - . allège lavable sur 1,20 m de hauteur ;
  - . peinture à la pliolite + peinture anti-graffitis.
- surfaces intérieures (murs, plafonds et poutres) :
  - . peinture vinylique sur enduit peintre ;
  - . une peinture glycérophtalique satinée sera appliquée en allège des locaux intérieurs sur un mètre de hauteur.
- pièces humides (sanitaires, douches...) : peinture



glycérophtalique sur murs et plafonds.  
- menuiseries : peinture appropriée et facile d'entretien.

### **Menuiseries intérieures et extérieures**

En ce qui concerne les menuiseries, trois problèmes sont aujourd'hui constatés dans ce type d'établissement et devront être pris en compte par les concepteurs :

- la corrosion,
- l'effraction,
- la solidité.

### Parois verticales intérieures

#### *Exigences générales :*

D'une manière générale, toutes les solutions sont admises à la condition de satisfaire aux critères suivants :

- respecter les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique,
- permettre l'isolation phonique imposée en fonction de l'utilisation des locaux adjacents,
- optimiser l'inertie thermique en fonction de la situation de la paroi,
- présenter la résistance requise aux chocs mécaniques,
- permettre la fixation des matériels d'équipement divers,
- comporter un état de surface compatible avec les finitions requises, compte tenu du type de locaux,
- être insensibles à l'humidité, particulière en partie basse, dans les locaux recevant des points d'eau, où dont l'entretien nécessite un lavage des sols,
- ne pas être affectées par les déformations normales du gros œuvre (dilatation, flexion).

Les pièces d'eau seront recouvertes de carrelage sur toute la hauteur des murs.

### Portes

La totalité des ouvrants seront à fermeture hermétique (batants, à soufflet de préférence).

Les menuiseries métalliques seront conformes à la NF P 24301 et leur protection contre la corrosion conforme à la NF P 24351.

Les portes extérieures seront des portes à âme pleine, tôle une face en galvanisation ou prélaquage (épaisseur 15/10 extérieur et épaisseur 10/10 en intérieur ; type MD P 34 de Malerbat Dugelet), blindée avec toute suggestion anti-effraction (serrurerie trois points).

La porte d'entrée sera sur pivot.

Les portes d'accès aux blocs sanitaires devront permettre une bonne ventilation de ces locaux (pare-flamme).

D'une manière générale les portes seront dimensionnées pour permettre le passage aisé des matériels et livraisons, y compris en cas de grosse maintenance.

Les portes intérieures seront des portes isoplanes à âme pleine (pare-flamme). En particulier, les portes situées dans les circulations seront dotées d'un Dispositif Actionné de Sécurité (D.A.S.).

La quincaillerie sera de qualité (Label SNFQ), de 1er choix, et traitée en éléments inoxydables.



### Vitrages

L'ensemble des vitrages présenteront des caractéristiques thermiques cohérentes avec les objectifs environnementaux.

De surcroît, les vitrages donnant sur la voie publique présenteront de fortes qualités anti-effraction.

Tous les ouvrages métalliques de l'établissement devront être galvanisés à chaud après fabrication (huisseries, grilles, portes). Les soudures post-galvanisation seront prohibées.

Les ouvrants et châssis vitrés au rez-de-chaussée et ceux accessibles à l'étage seront protégés par des grilles métalliques anti-effraction ; les locaux sensibles recevront une protection supplémentaire (serrure 3 points ou similaire).

Les ouvrants des espaces climatisés seront à fermeture hermétique (coulissants, battants...) en PVC ou aluminium ; en revanche des systèmes de type naco seront systématisés dans les espaces voués à la ventilation naturelle.

Les menuiseries métalliques seront conformes à la norme NF P 24301 et leur protection contre la corrosion conforme à la norme NF P 24351.

Les menuiseries à base de composants PVC seront obligatoirement du type CHOC et bénéficiaires d'un avis technique.

### **Menuiseries extérieures**

#### *Exigences générales :*

Les ouvertures extérieures (croisés, portes fenêtres, châssis) seront au minimum classées  $A_2 - E_4 - V_{A2}$  - indépendamment de la classification imposée par l'exposition des façades.

#### *Exigences spécifiques :*

La quincaillerie sera de qualité (Label SNFQ), de 1er choix, et traitée en éléments inoxydables.

L'ensemble des serrures des ouvertures extérieures et intérieures fera l'objet d'un organigramme général (plan de clés) et d'une combinaison d'ouverture. L'organigramme des clés sera établi sur la base d'un passe partout général et de passes partiels avec chevauchement des passes partiels (rattaché à l'organigramme existant le cas échéant).

Les gardes-corps seront en métal galvanisé à chaud (hauteur 1,20 m).

#### *Plomberie/Sanitaire*

##### *Exigences générales*

Les appareils sanitaires et leurs accessoires répondront aux normes en vigueur. Ils seront caractérisés par leur robustesse, leur simplicité de fonctionnement et leur facilité d'entretien, leur faible consommation d'eau.

Les appareils sanitaires : lavabo, cuvette de WC à l'anglaise, poste d'eau,... seront en grès ou porcelaine sanitaire de choix A à minimum. Ils seront montés sur consoles.

Les commandes temporisées de type presto ou similaire seront généralisées dans tous les sanitaires collectifs (WC, lavabo, urinoir). Les équipements destinés aux enfants seront de facilité d'usage adaptée à leurs capacités.

La production d'eau chaude devra assurer un débit conforme aux besoins.



Eaux usées et eaux vannes

La mise en œuvre des canalisations d'évacuations sera conforme à la réglementation technique (DTU 60 - 1 et 60 - 2).

Le choix de leur nature devra répondre aux critères suivants :

- résistance aux chocs mécaniques dans les parties accessibles (solins métalliques démontables),
- être classées réaction au feu MO,
- avoir un degré pare-flammes supérieur à 2 heures, dans les traversées de parois,
- avoir un pouvoir fumigène de la face exposée à l'incendie inférieur à l'indice 100 (ISON) et une densité optique maximale  $< 100$  à l'essai normalisé NF X 10702,
- leur résistance aux chocs thermique (entre 20 et 100°C) ne devra pas faire apparaître un abaissement supérieur à 10 % de leurs modules de résistance à la flexion et à la traction.

Toutes les canalisations de vidange satisferont également aux exigences acoustiques (bruits d'équipement) définies précédemment.

Les descentes et chutes seront prolongées jusqu'en toiture par des ventilations primaires de même diamètre.

Des ventilations secondaires seront disposées sur les vidanges des groupes d'appareils risquant le phénomène de désamorçage des siphons.

Les organes de visite et de dégorgement nécessaires seront prévus et sur toutes les têtes de réseau.

Les canalisations enterrées seront munies de regards en nombre suffisant pour permettre une maintenance facile. (exemple : prévoir pour les réseaux principaux une traversée du bâtiment avec des tampons de part et d'autre). L'étanchéité des trappes de couverture ainsi que la résistance mécanique aux chocs seront appropriées aux diverses situations des canalisations tant, à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

**Courants forts et faibles****Prises de courant et distribution tous usages**Circulations :

Une prise de courant sera prévue tous les 5ml sur toutes les parois fixes dans les circulations, réservée au ménage et à l'entretien. Les prises seront étanches, si nécessaire.

Ensemble des locaux :

Dans l'ensemble des locaux, un minimum de 4 PC 220V 10/16 A+T sera réservé au ménage et aux usages divers.

Locaux techniques et de stockage :

Dans les locaux techniques et stockages, des prises seront installées, à raison de 1 PC 220V 10/16 A par local.

Bureaux :

Dans les bureaux il sera prévu un bloc prise par poste défini dans les fiches typologiques par espace. Dans les autres locaux le nombre de prises sera à adapter en lien avec les appareils prévus et selon les indications dans les fiches typologiques par espace.

Autres locaux :

Cf fiches typologiques techniques détaillées.



Les canalisations enterrées seront munies de regards en nombre suffisant pour permettre une maintenance facile. L'étanchéité des trappes de couverture ainsi que la résistance mécanique aux chocs seront appropriées aux diverses situations des canalisations tant, à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

La conception comprendra la totalité des installations telles que décrites dans le tableau ci-après :

Installations	Destinations	Nature des prestations
GTB		à prévoir
groupe électrogène		fourniture et pose, autonomie de 12 heures.
poste de transformation moyenne tension + comptage BT établissement		réalisation y compris tous les équipements nécessaires au raccordement à l'équipement
tableaux divisionnaires		fourniture et pose
comptages basse tension		fourniture et pose
réseaux de terre		fourniture et pose
réseaux de distribution principale et secondaire		fourniture et pose
installations électriques intérieures	l'ensemble des bâtiments	lumière et prises de courant conformément à la réglementation et au tableau des caractéristiques
éclairage de sécurité et d'ambiance		fourniture et pose niveau d'éclairage conformément à la réglementation
alimentation force en attente	laboratoires	production d'eau chaude, climatisation ou rafraîchissement, ventilation mécanique, alimentation groupe électrogène
ventilations mécaniques par brasseurs d'air	voir confort thermique	fourniture et pose

Installations	Destinations	Nature des prestations
installations électriques particulières	serveur et salle coffre	fourniture et pose
courants faibles	tel/ Informatique	réseaux de distribution onduleur central
installations de courants faibles	équipement	- téléphone, télécopie (autocommutateur 8 lignes réseaux avec câblage type banalisé informatique), prévoir téléphone dans l'ensemble des locaux de travail - alarme incendie générale et autonome en cohérence avec le classement des bâtiments, - sonnerie de programmation des cours, - alarme anti-intrusion reliée à l'autocommutateur pour transfert du signal à l'extérieur (société gardiennage) ou accueil, - sonorisation générale (HP répartis).
commandes d'éclairage extérieur		par secteur, centralisées dans l'accueil par commandes forcées et programmables, y compris l'éclairage des coursives des bâtiments

### Gestion Technique du Bâtiment

#### GTB - régulation et contrôle

L'installation de supervision regroupe sous le même superviseur :

- . la GTB avec régulation du process de climatisation, supervision de l'éclairage et la gestion de l'énergie,
- . le fonctionnement général du bâtiment,
- . les ordres de marche / arrêt de ses différents organes.

Elle reprendra les diverses alarmes générées par les installations de sécurité (incendie, anti-intrusion) sous forme de synthèse.



Prévoir un local technique ou armoire.

- Sécurité intrusion  
Nécessaire

- Contrôle d'accès  
Nécessaire

- Protection contre les intrusions  
Tous les locaux devront être protégés ; d'une manière générale, prévoir une protection contre l'effraction des locaux. Prévoir un système d'alarme centralisé point par point. Centrale d'alarme fournie par le MO

- Vidéo surveillance  
Nécessaire  
Système de surveillance au niveau des entrées.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et le contrôle des entrées des personnes, il sera mis un système de surveillance au niveau des différentes entrées composé de visio-phones et systèmes d'ouverture des portes.

Les émetteurs seront au niveau des portes d'accès et le récepteur au niveau de l'accueil.

### **Câblage informatique et communication**

#### Câblage de l'équipement

L'ensemble sera équipée (pré-câblage) d'un réseau de câble et de la connectique suffisante, permettant le raccordement, de n'importe quel type de matériel existant sur le marché, y compris sans fil.

Le pré-câblage devra être :

- universel : Voix / Données / Images, VDI,
- performant : au meilleur standard du moment, catégorie 6,
- souple : banalisation et normalisation des prises,
- pérenne : le pré-câblage devra pouvoir s'adapter pour répondre aux évolutions rapides des techniques de communication (Wifi, raccordement aux réseaux de fibre optique...) sans générer des interventions lourdes ou coûteuses,
- évolutif : une réserve de capacité de 50% et à prévoir.

#### Téléphone

L'installation téléphonique permettra au personnel de recevoir des appels du public et de communiquer entre eux.

Cette installation devra permettre d'offrir un bon accueil téléphonique et de diffuser éventuellement des informations.

#### **Câblage informatique et communication**

Le précâblage informatique sera prévu dans l'ensemble des bureaux, salles de réunion, salle de conseil, selon les prescriptions du service informatique qui sont jointes au présent programme. L'ensemble des câbles téléphoniques et informatiques seront de type RJ 45.

#### **Gestion Technique Centralisée - éclairage**

La GTC doit permettre la commande des éclairages par zone, la gestion du traitement de l'air et des ventilations et la gestion de l'ensemble des alarmes techniques de l'équipement.

L'ensemble des espaces devront également être dotés d'interrupteurs permettant une gestion individualisée de l'éclairage artificiel.



## 4.5 Tableau typologique des performances techniques

Pour mémoire, le tableau typologique des performances techniques présente, par typologie d'espace, les caractéristiques techniques en terme de performances attendues. Il vient compléter les fiches par espace et les prescriptions générales.



Code technique	Type d'espace	CONFIGURATION							CONFORT							
		Accès			HSP Mini	Sol			Eclairage naturel et artificiel				Traitement de l'air et confort thermique			
		Gabarit d'accès	Livraisons	Contrôle d'accès		Charge admissible	Classement	Nature	Eclairage naturel	Indice éclairement (Lux)	Observation	Occultation	Air neuf	Hygrométrie	Taux renouvellement de l'air	Température été (zone de confort de Givoni, vitesse du vent < 1 m/sec)
<b>Espaces bâtis</b>																
<b>1 Locaux ouverts au public</b>																
Accueil et culturethèque																
1.1	Hall d'accueil	UP	non	oui	3	600	U4P3E2C0	sol dur	oui	hall : 200	350 lux guichet et automates	non	VN + BA	non régulée	18 m³/h/pers.	ambiant
1.2	Kiosque presse + Espace actualité et nouveautés	UP	oui	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol souple	oui	300		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.3	Consultation loisirs et nouveaux médias	UP	non	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol souple	oui	500		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.4	Café-langues	UP	non	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol dur	oui	500		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
Café-coworking																
1.5	Café	UP	non	non	2,7	600	U4P3E2C1	sol dur	oui	300		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.6	Cuisine	0,9	non	non	2,7	600	U4P3E3C2	sol dur	oui	300		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.7	Coworking	UP	non	Badge magnétique	2,7	600	U3P3E1C1	sol dur	oui	300	500 lux postes de travail	oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.8	Salle de réunion	UP	non	Badge magnétique	2,7	600	U3P3E1C1	sol dur	oui, 2d jour possible	300	500 lux postes de travail	oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
Consultation																
1.9	Consultation	UP	non	non	3,5	600	Us3P3E1C1	sol souple	oui, zénithal partiel possible	500		non	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
1.11	Salle du conte	UP	non	non	3,5	600	U3sP3E1C1	sol souple	non, 2 <sup>d</sup> jour possible	500		oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
1.12	Salle audio jeunesse	UP	non	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol souple	oui	500		oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
Ludothèque																
1.13	Accueil ludothèque	UP	oui	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol souple	oui	200	500 lux postes de travail	oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
1.14	Salles jeux au sol et jeux de plateau	UP	non	non	2,7	600	U3sP3E1C1	sol souple	oui	500		oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
Animations																
1.15	Salle d'animation	UP	non	non	2,7	600	U4P3E1C1	sol souple	oui	500		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
1.16	Amphithéâtre	UP	non	oui	6,0	600	U4P3E1C1	sol dur	oui	500	graduable	oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
<b>2 Locaux de travail réservés au personnel</b>																
2.1	Salle de lavage et réparation des jeux	0,9	non		2,7	600	U3P2E2C1	sol dur	oui	500		oui	VN + BA	non régulée	25 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
2.2	Bureau vestiaire conférencier	0,9	non		2,7	600	U3P2E1C1	sol dur	oui	300	500 lux postes de travail	oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	25 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
2.3	Salle de travail entretien des livres	0,9	non		2,7	600	U3P3E2C1	sol dur	oui	300	500 lux postes de travail	oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	25 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
2.4	Bureau	0,9	non		2,7	600	U3P3E1C1	sol dur	oui	300	500 lux postes de travail	oui	Hybride VN + BA & rafraîchissement	possibilité régulation	25 m³/h/pers	26 à 29°C réglable
2.5	Salle de détente / réunion / office	UP	non		2,7	600	U3P2E1C2	sol dur	oui	300		oui	VN + BA	non régulée	30 m³/h/pers	t* > 29°C maxi 20% temps occupation
<b>3 Stockage, sanitaires, technique, entretien maintenance</b>																
3.1	Local de rangement / magasin	UP	oui *	* magasin	2,7	600	U3P3E2C1	sol dur	non	100		S.O	VMC	non régulée	1 vol.air / jour	non contrôlé
3.2	Sanitaires (adultes / enfants)	UP	non	non	2,7	600	U4P3E3C2	carrelage anti-dérapant	oui, 2d jour possible	200		non	VMC	non régulée	30 m³/h + 15 m³/h par cabinet	non contrôlé
3.3	Douche	UP	non	non	2,7	600	U4P3E3C2	carrelage anti-dérapant	oui, 2d jour possible	200		non	VMC	non régulée	30 m³/h + 15 m³/h par cabinet	non contrôlé
3.4	Local entretien	UP	non		2,7	600	U3P3E3C2	sol dur	non	100		S.O	VMC	non régulée	2 vol. air / jour	non contrôlé
3.5	Local serveur	1,2 m	non		2,7	600	U3P2E2C1	sol anti-statique	non	200		S.O	Rafraîchissement	non régulée	4 vol. air / jour	19° à 24°C
3.6	Local poussettes	UP	non	non	2,7	600	U3P3E3C1	sol dur	non	100		S.O	VMC	non régulée	1 vol.air / jour	non contrôlé

4 Contraintes et exigences générales



Code technique	Type d'espace	RESEAUX									Observations
		Eau				Courants faibles et forts					
		Alimentation eau	Nb points	Nb évacuations	siphon	Nb PC normales	Nb PC ondulées	32A	RJ45	Wifi	
<b>Espaces bâtis</b>											
<b>1 Locaux ouverts au public</b>											
Accueil et culturethèque											
1.1	Hall d'accueil	non	S.O	S.O	S.O	6 : 4 guichet + 1/automate	S.O	S.O	S.O	oui	
1.2	Kiosque presse + Espace actualité et nouveautés	non	S.O	S.O	S.O	6 + 2 + 1 *	S.O	S.O	1	oui	* PC : 1/chauffeuse + 1/poste lecture debout + 1 pour borne consultation catalogue
1.3	Consultation loisirs et nouveaux médias	non	S.O	S.O	S.O	6 + 4x2 + 15 *	S.O	S.O	4	oui	* PC : 1/borne écoute musique + 2/poste DVD + 1/chauffeuse
1.4	Café-langues	non	S.O	S.O	S.O	6 + 4 *	S.O	S.O	3	oui	* PC : 1/borne d'écoute + 4 dans espace discussion
Café-coworking											
1.5	Café	oui	1	1	S.O	3 + 3 *	1	S.O	S.O	oui	* 3 PC (réfrigérateur, micro-ondes, machine à café) + 3 PC sur pailleasse
1.6	Cuisine	oui	1	1	oui	2 / 5 m <sup>2</sup>	2 / 5 m <sup>3</sup>	2	S.O	oui	
1.7	Coworking	non	S.O	S.O	non	45 + 2 x 2 *	S.O	S.O	5	oui	* 3 PC / poste (15 postes) + 2 PC / bulle de visio-conférence
1.8	Salle de réunion	non	S.O	S.O	non	8 *	S.O	S.O	4	oui	* PC : à répartir
Consultation											
1.9	Consultation	non	S.O	S.O	S.O	à répartir *	S.O	S.O	15	oui	* 1 PC tous les 5ml pour l'entretien 1PC/chauffeuse + 2 PC / table + 3PC/poste informatique fixe + 2PC/console jeux-vidéos + 1 RJ45/poste informatique
1.11	Salle du conte	non	S.O	S.O	S.O	4	S.O	S.O	1	oui	
1.12	Salle audio jeunesse	non	S.O	S.O	S.O	4	S.O	S.O	4	oui	
Ludothèque											
1.13	Accueil ludothèque	non	S.O	S.O	S.O	2	S.O	S.O	1	oui	
1.14	Salles jeux au sol et jeux de plateau	non	S.O	S.O	S.O	2	S.O	S.O	1	oui	
Animations											
1.15	Salle d'animation	non	S.O	S.O	S.O	5 *	S.O	S.O	1	oui	* 5 PC à répartir
1.16	Amphithéâtre	non	S.O	S.O	S.O	à répartir *	S.O	S.O	2	oui	* 2 PC sur espace scène + 1 PC par 5ml dans la salle + 1 RJ45
<b>2 Locaux de travail réservés au personnel</b>											
2.1	Salle de lavage et réparation des jeux	oui	1	1	non	4	S.O	S.O	S.O	oui	
2.2	Bureau vestiaire conférencier	non	S.O	S.O	non	3	S.O	S.O	1	oui	
2.3	Salle de travail entretien des livres	non	S.O	S.O	non	à répartir *	S.O	S.O	1	oui	* 4PC/poste + 3 à répartir
2.4	Bureau	non	S.O	S.O	S.O	à répartir *	S.O	S.O	1	oui	* 4PC/poste + 3 à répartir
2.5	Salle de détente / réunion / office	oui	1	1	S.O	2 / 5 m <sup>2</sup>	S.O	S.O	1	oui	
<b>3 Stockage, sanitaires, technique, entretien m</b>											
3.1	Local de rangement / magasin	non	S.O	S.O	S.O	1	S.O	S.O	S.O	S.O	1PC pour tablette de consultation dans magasin
3.2	Sanitaires (adultes / enfants)	oui	2	1	oui	1 étanche	S.O	S.O	S.O	S.O	
3.3	Douche	oui	1	1	oui	1 étanche	S.O	S.O	S.O	S.O	
3.4	Local entretien	oui	1	1	1	1 étanche	S.O	S.O	S.O	S.O	
3.5	Local serveur	non	S.O	S.O	S.O	2	2	1	2	S.O fibre	
3.6	Local poussettes	oui	1	1	1	1 étanche	S.O	S.O	S.O	S.O	





## Annexes



## A. Calendrier prévisionnel

## B. Plans des réseaux

